

NEW

# RAPIDE AUTOROUTE



## LE CODE DE LA ROUTE



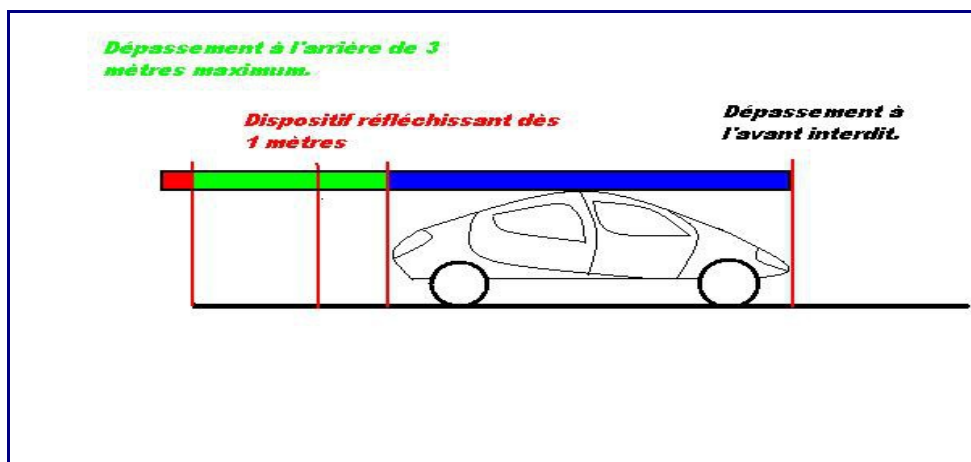
FOMESOUTRA.COM

# Chargement du véhicule et passagers.

## Le chargement:

Que ce soit sur la largeur, la longueur ou le poids,  
les conditions de chargement d'un véhicule sont réglementées:

- Une voiture ne peut circuler avec un poids total réel qui excède le **poids total autorisé en charge** indiqué sur la **carte grise** .
- La **largeur** du chargement du véhicule ne doit **pas dépasser 2,55m** .
- A **l'arrière**, le chargement d'un véhicule (ou d'une remorque) ne doit pas dépasser **de plus de 3 mètres** l'extrémité du véhicule (ou de sa remorque). A partir d'**un mètre** un **dispositif réfléchissant est obligatoire** si la visibilité est insuffisante.
- Le chargement ne doit **pas toucher le sol**.
- A **l'avant**, le chargement ne doit **pas dépasser l'aplomb** du par-choc du véhicule.
- Toutes **précautions** utiles doivent être prises pour que le chargement d'un véhicule ne puisse être une **cause de dommage ou de danger**.



L'énergie cinétique est proportionnelle à la vitesse mais aussi au poids du véhicule et de son chargement. Cela implique que plus le **véhicule est chargé plus la distance de freinage du véhicule sera longue** (prenez plus de distance de sécurité).

De plus, un véhicule chargé a une suspension qui s'écrase. La maîtrise de la direction est donc plus difficile et entraîne une **altération de la tenue de route**. Le meilleur emplacement pour mettre les bagages dans une voiture reste le **coffre**.

Un chargement à l'extérieur du véhicule a une **influence considérable** sur la **consommation de carburant**.

**Ne posez pas d'objets sur la plage arrière** car ils masquent la visibilité et risquent d'être projetés sur les occupants en cas de freinage brutal !!

---

## Les passagers:

Le conducteur doit s'assurer que les **passagers âgés de moins de dix-huit ans** qu'il transporte sont **maintenus** soit par un système homologué de retenue pour enfant, soit par une ceinture de sécurité.

Le conducteur **doit s'assurer que tout enfant de moins de dix ans est retenu** par un système homologué de retenue pour enfant adapté à sa morphologie et à son poids.

Toutefois, l'utilisation d'un système homologué de retenue pour enfant n'est **pas obligatoire** :

- Pour tout enfant dont la morphologie est adaptée au port de la ceinture de sécurité ;
- Pour tout enfant muni d'un certificat médical d'exemption qui mentionne sa durée de validité et comporte le symbole prévu au 2<sup>o</sup> du II de l'article R. 412-1 ;
- Pour tout enfant transporté dans un taxi, dans un véhicule de remise ou tout autre véhicule affecté au transport public routier de personnes, ou dans un véhicule de transport en commun.

**Le transport d'un enfant de moins de dix ans sur un siège avant d'un véhicule à moteur est interdit, sauf** dans l'un des cas suivants :

- Lorsque l'enfant est transporté, face à l'arrière, dans un système homologué de retenue spécialement conçu pour être installé à l'avant des véhicules.
- Lorsque le véhicule ne comporte pas de siège arrière.
- Lorsque les sièges arrière du véhicule sont momentanément inutilisables ou occupés par des enfants de moins de dix ans, à condition que chacun des enfants transportés soit retenu par un système.

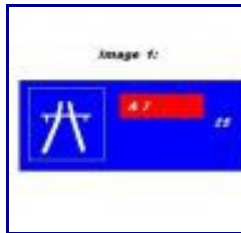
# Les règles de circulation sur l'autoroute :

## L'entrée de l'autoroute:

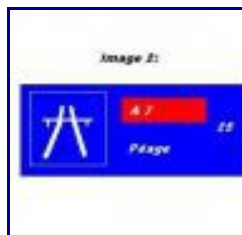


## Les panneaux directionnels:

L'entrée de l'autoroute peut être **gratuite** (sans indication de péage sur le panneau). Je n'aurai donc pas de ticket à prendre en entrant sur l'autoroute. Je rencontrerai seulement le panneau me confirmant que je circule sur une autoroute où je devrai appliquer les règles de circulations et les interdits propres à ce type de route.



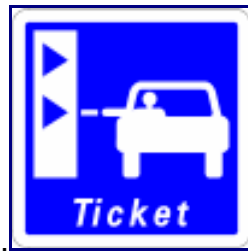
L'entrée de l'autoroute peut être **payante** (avec indication de péage sur le panneau). Je devrai m'arrêter au péage afin de prendre un ticket à un distributeur automatique.



L'accès à l'autoroute peut être annoncée par un **nouveau panneau**. Ce panneau me donne la distance de l'échangeur qu'il faut prendre pour entrer sur l'autoroute.



Je dois m'arrêter au péage afin de prendre un ticket. Dès que le feu bicolore passe au vert et que la barrière s'ouvre je peux m'engager



Si j'ai le télépéage je ne dois prendre de ticket.

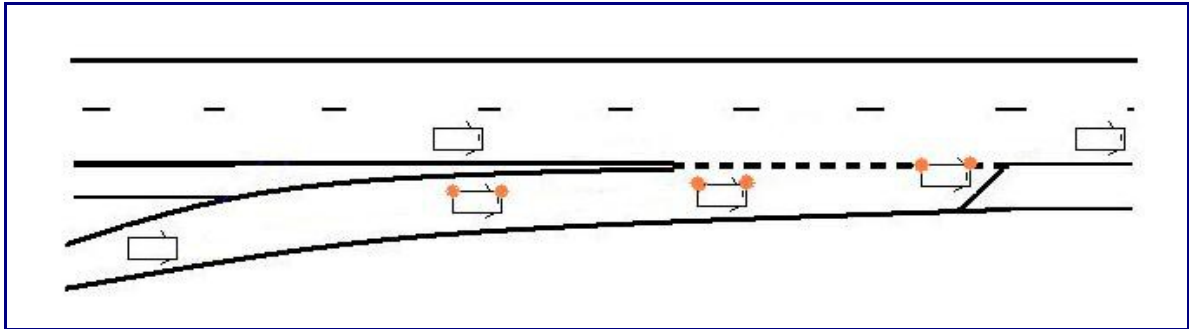
Ce système me permet de passer directement à l'entrée et à la sortie du péage où les barrières s'ouvrent automatiquement.



**A noter:** Si l'autoroute est payante assurez vous d'avoir un moyen de paiement avant de vous engager de prendre un ticket...

## S'insérer sur l'autoroute:

L'**insertion** sur l'autoroute se fait par une **voie d'accélération** qui doit permettre d'atteindre une vitesse suffisante (environ 100 km/h) afin de s'insérer dans la circulation sans gêner et **en cédant le passage** aux véhicules circulant sur l'autoroute.



## La circulation sur l'autoroute:

### Les interdits:

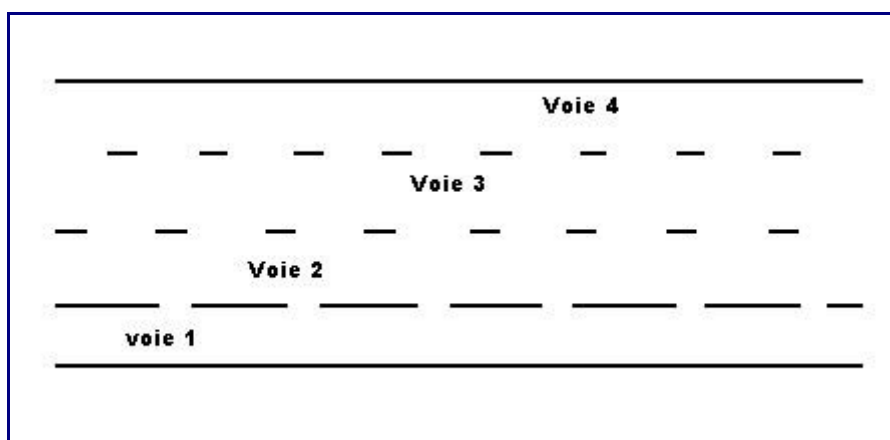
- L'accès à l'autoroute est interdit à tout les véhicules qui ne peuvent pas circuler à une allure assez soutenue:



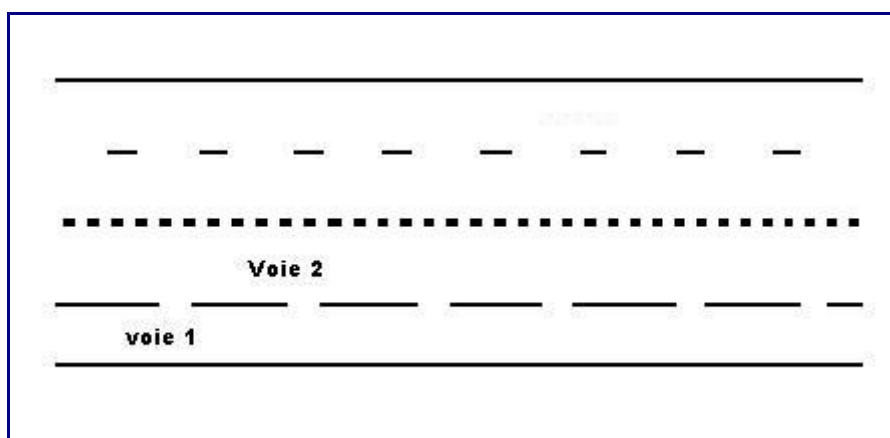
Voitures à traction animale, véhicules agricoles, cyclomoteurs, piétons, cyclistes, cavaliers...

- Je ne dois pas **manceuvrer** sur l'autoroute (marche arrière, demi tour, traverse du terre plein central...)
- Je ne dois pas circuler, m'arrêter, stationner sur la **bande d'arrêt d'urgence** sans raison valable. Si je veux me reposer ou m'arrêter sans que ce soit une urgence je dois le faire sur une aire de repos.
- Attention à ne pas s'arrêter en cas d'urgence devant une sortie affectée pour les secours !
- Je ne dois pas emprunter une sortie si cela m'oblige à me rabattre au niveau de la **ligne de dissuasion**.

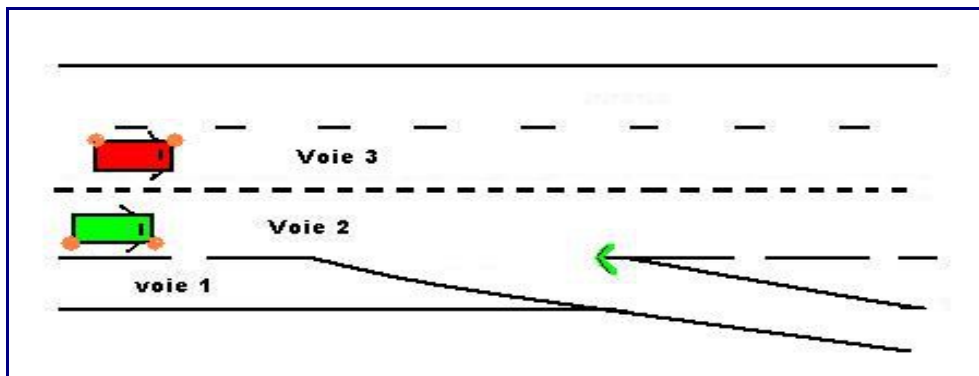
## Savoir circuler sur l'autoroute:



- Je peux m'arrêter sur la **voie 1** seulement en cas d'urgence (panne, crevaison...). Il est interdit de circuler dans la **bande d'arrêt d'urgence!**
- Je circule sur la **voie 2** en **marche normale de circulation.**
- Je peux utiliser la **voie 3 ou 4** pour effectuer un **dépassement.**
- Les véhicules de plus de **7m de long ou plus de 3.5t** n'ont pas le droit d'utiliser la **voie 4** pour dépasser.
- Si l'on circule sur la **voie 4** pour effectuer un **dépassement** je ne peux **pas circuler à moins de 80 km/h.**



- **La voie 2** peut être affectée dans une montée aux **véhicules lents.** Je dois l'emprunter si je circule à **60 km/h ou moins.**



- Pour **emprunter une sortie** je dois me placer dans la **voie 2**. Je dois indiquer et ralentir avant de m'engager dans la voie de décélération.
- Si je suis dans la **voie 3** je ne peux pas me rabattre pour sortir au niveau de la ligne de dissuasion. Cette voie peut me permettre seulement de **dépasser**.

#### Les distances de sécurité:

Sur autoroute à 130 km/h je dois respecter la distance correspondant à **deux traits de la bande d'arrêt d'urgence**. Si je circule à moins de 130 km/h la distance avec les autres véhicules doit correspondre à deux secondes.

**Attention** cette distance doit être respectée pendant le dépassement et quand je dois me rabattre sur la voie de droite après le dépassement.

#### Les vitesses sur l'autoroute:

- La vitesse est limitée à **130 km/h** par beau temps et si il n'y a pas de panneaux de limitation de vitesse.
- Si il pleut la vitesse est abaissée à **110km/h**.
- En permis probatoire on doit circuler à **110km/h** et si il pleut on peut maintenir les **110Km/h**
- Si la visibilité est inférieure à **50m** je dois circuler à **50 km/h maxi**.
- Si j'utilise la voie la plus à **gauche** pour dépasser je dois circuler **au moins à 80Km/h**
- Si mon allure est **égale ou inférieure à 60 km/h** je dois utiliser la **voie réservée aux véhicules lent** si elle est présente sur la chaussée.

## Les aires de repos:



- Point de vue pour admirer le paysage ou un site.
- Toilette publique.
- Accessibilité de l'aire de repos pour les personnes à mobilité réduite.



- Aire de jeux pour enfants.
- Hôtel.
- Cabine téléphonique publique.
- Distributeur de billets.
- Station de gonflage pour les pneumatiques gratuit.



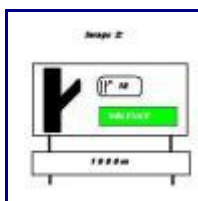
- Poste de distribution de carburant.
- Poste de distribution de carburant où je pourrai aussi trouver du GPL (pour les véhicules roulant au gaz).
- Aire de pique-nique.
- Restaurant.
- Débit de boisson.

## La sortie de l'autoroute:

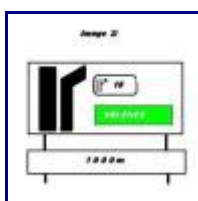


Une sortie d'autoroute peut s'effectuer de différentes manières:

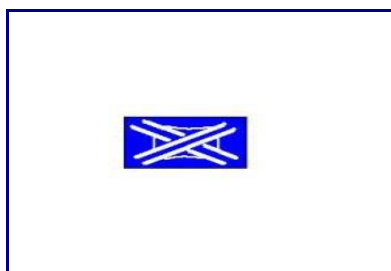
- Soit par une **voie de décélération**. Je dois me placer dans la voie la plus à droite pour emprunter la voie de décélération dès son début.



- Soit par une **voie affectée**. Je dois me placer sur la voie la plus à droite qui est affectée à la sortie. si je veux continuer sur l'autoroute je dois me placer dans la voie de gauche.

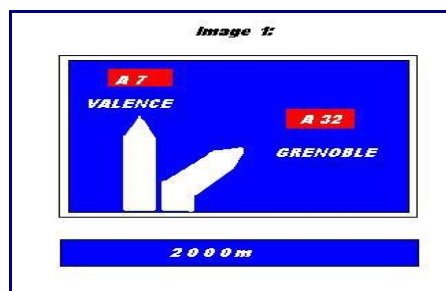


Je peux aussi prendre une **bifurcation d'autoroute**:

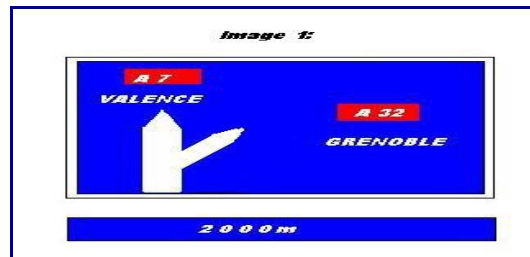


Une bifurcation peut s'effectuer par **une voie affectée** :

:



## Ou par une voie de décélération



**Attention:** Si je prend une bifurcation je sors d'une autoroute pour en rejoindre une autre.

## Les différents modes de paiements au péage:

Je dois suivre les indications des panneaux pour choisir son mode de paiement.



Paiement auprès d'un guichetier, par carte bancaire, Par monnaie, par télépéage.  
Si il y a la présence d'une flèche verte au dessus de la voie de sortie du péage alors j'ai le choix du mode de paiement...

## Attention:

Après un long trajet sur l'autoroute il faut se réhabituer à circuler sur une chaussée à double sens,  
aux limitations de vitesses, aux règles de priorités, aux autres usagers (piétons, vélos...)

# Connaître son véhicule:

---

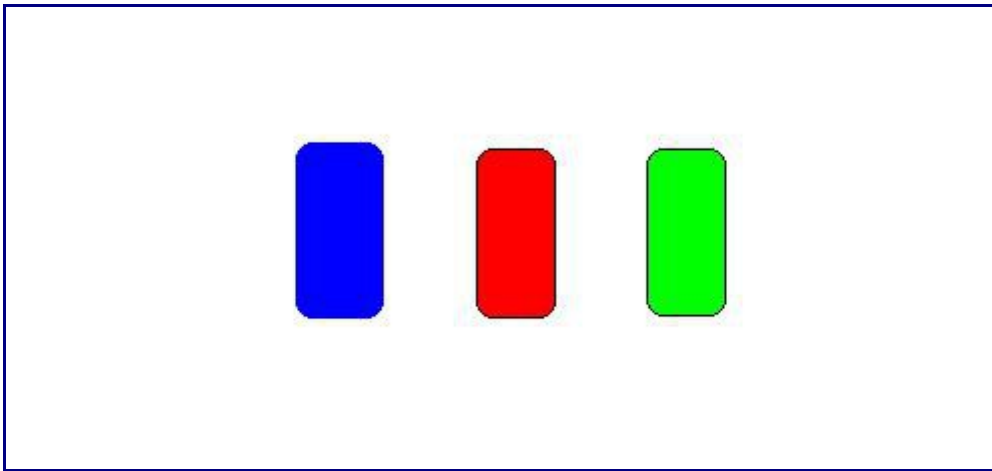
Bien souvent l' apprennis conducteur peut être mal à l'aise dans les premières heures de conduite.

Cela vient parfois de la [méconnaissance](#) de la voiture: De son fonctionnement, de l'utilité des commandes, des pédales et de la mécanique...

Une brève explication de ces points vous permettra de [bien débuter votre apprentissage à la conduite](#).

---

## Le pédalier:



### La pédale de gauche : **L'embrayage.**

L'embrayage permet de **passer ses rapports de vitesse.**

Il permet aussi de **démarrer et s'arrêter** en couplant ou non les roues au moteur.

Je **débraye** pied gauche à fond et rapidement pour désaccoupler les roues au moteur.

**J'embraye** en douceur en accompagnant l'embrayage pour accoupler les roues au moteur.

### La pédale du milieu: **Le frein.**

La pédale de frein permet de perdre son allure plus ou moins vite. Je dois faire la différence entre un **freinage dégressif** (fort au début en soulageant le frein à la fin) pour **rétrograder** et un **freinage progressif** pour m' **arrêter** (doucement au début en le complétant à la fin).

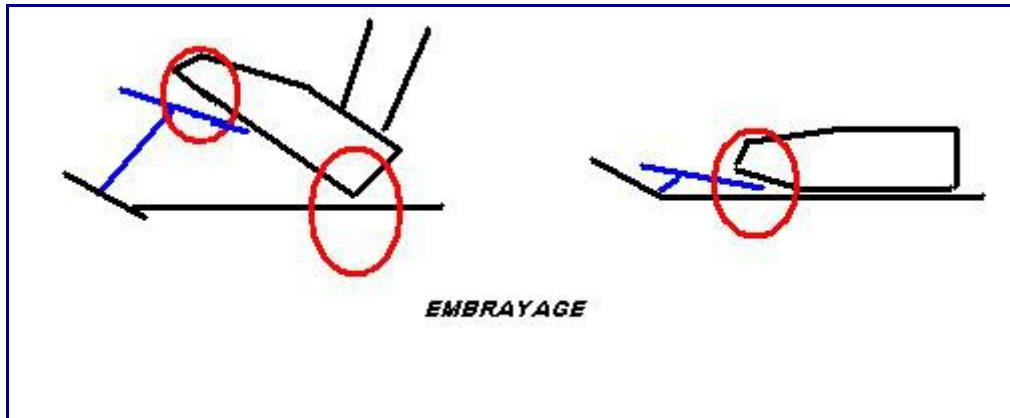
### La pédale de droite: **L'accélérateur.**

La pédale d'accélérateur permet de **prendre de l'allure** plus ou moins vite. Une accélération doit se faire le plus souvent **progressivement**. J'accélère au tout début non pas pour avancer (c'est en montant l'embrayage que je fais avancer la voiture) mais pour **donner la puissance nécessaire au véhicule pour avancer.**

Je dois **écouter** mon moteur et éviter des sur régimes moteur.

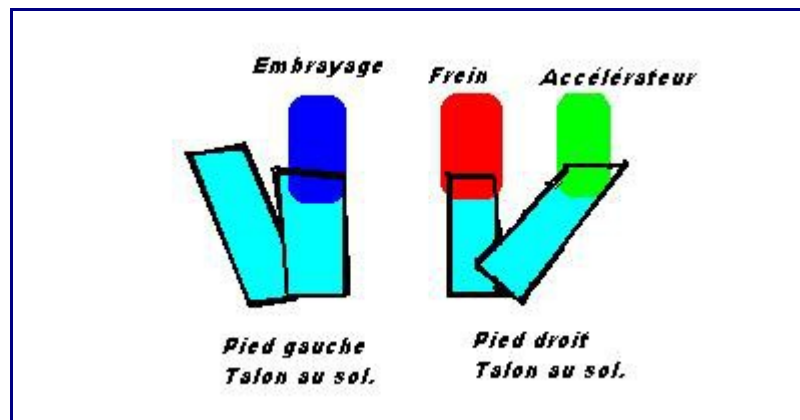
---

## L'utilisation des pédales:



Je dois toujours rester mon pied gauche talon au sol quand je débraye et quand j'embraye.

La pointe du pied agit sur la pédale.



Mes talons restent toujours à la même position tout au long de la conduite !

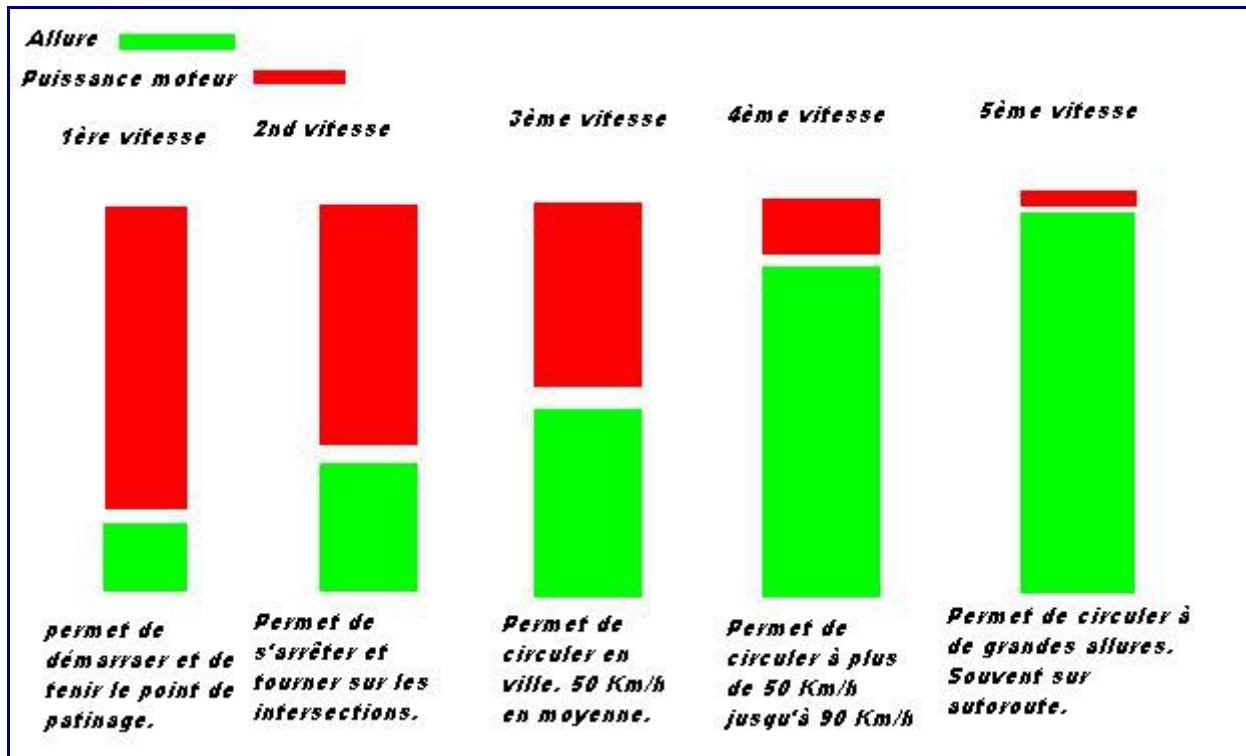
Mon pied droit pivote soit sur le frein soit sur l'accélérateur.

Mon pied gauche pivote soit sur pédale soit sur le cale pied à gauche de l'embrayage.

Je peux laisser mon pied au dessus de la pédale quand je monte ou descend mes rapports sur la boîte de vitesse afin d'être prêt à débrayer/embrayer.

---

## La boîte de vitesse.



## **L'installation au poste de conduite :**

### **Bien s'installer à son poste de conduite est très important pour bien conduire !**

Une mauvaise installation peut avoir une influence sur la rapidité et la précision de vos gestes.

Respectez l'ordre d'installation à votre poste de conduite suivant:

#### **1: Je règle mon siège.**

Vous devez pouvoir débrayer à fond pied gauche sur la pédale d'embrayage. Votre jambe ne doit pas être tendue.

Vous devez pouvoir ensuite remonter l'embrayage tout en gardant votre talon au sol afin d'accompagner en douceur l'embrayage (Nous comprendrons pourquoi en analysant le fonctionnement de l'embrayage)

#### **2: Je règle mon dossier et mon volant:**

Je ne dois pas être à une distance trop importante de mon volant et ne pas être non plus trop près.

Mes bras quand j'ai les mains sur la couronne du volant ne doivent pas être tendus mais légèrement fléchis.

Je peux aussi régler la profondeur et la hauteur du volant si nécessaire.

#### **3: Je règle mes rétroviseurs:**

Le rétroviseur intérieur afin de voir le plus loin et le plus large possible à l'arrière.

Les rétroviseurs extérieurs afin de voir à l'arrière de mon véhicule sur les côtés.

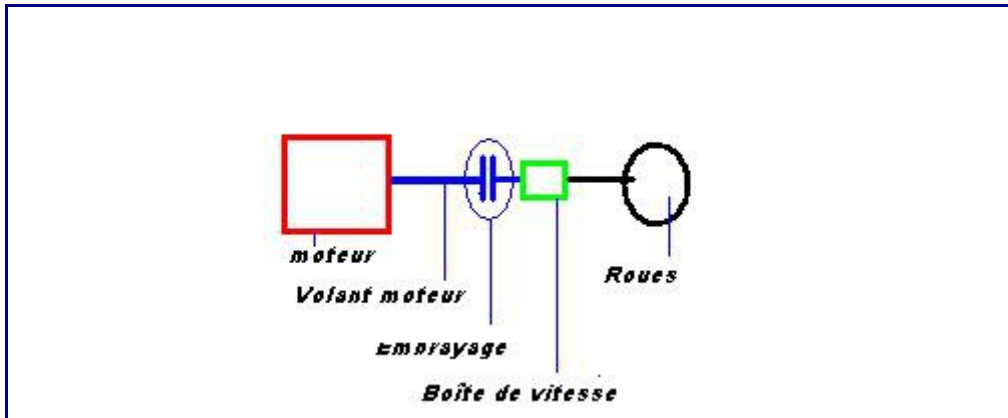
Attention à bien les régler afin de pas créer un angle mort supplémentaire.

Pour bien les régler je peux prendre comme repère la poignée de la portière arrière que je dois voir dans le rétroviseur dans l'angle inférieur le plus proche de la carrosserie.

#### **4: Je met ma ceinture de sécurité.**

---

## Le fonctionnement de la voiture:



Le **moteur** du véhicule fait tourner un axe appelé le volant moteur.

Ce **volant moteur** fait tourner un disque qui compose **l'embrayage**.

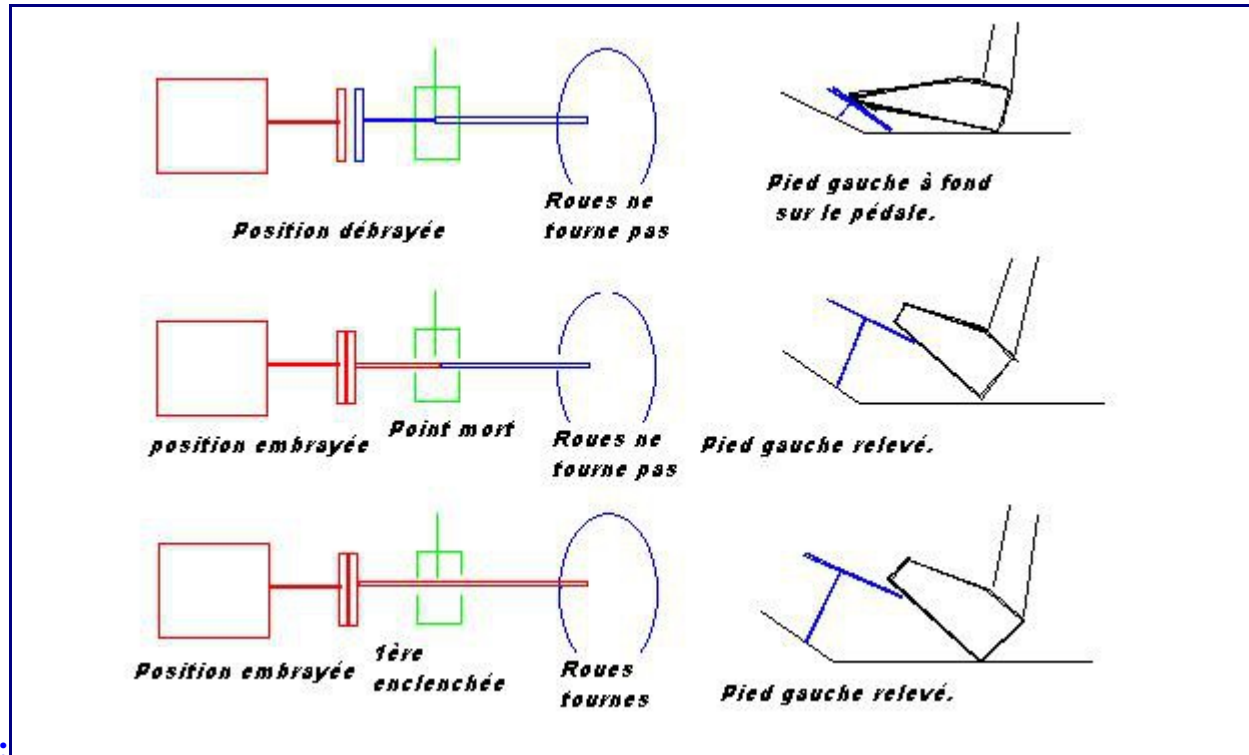
**L'embrayage** permet d'accoupler ou de désaccoupler les roues du moteur.

La **boîte de vitesse** qui au **point mort** ne transmet pas le mouvement aux roues.

Je dois enclencher la **première vitesse** pour que le mouvement soit transmis. La boîte de vitesse permet aussi de **découpler le mouvement** par le système des différents rapports (Souvent 5 vitesses)

---

## L'embrayage



# Règles sur les croisements et dépassements.

## Les croisements:

Les véhicules se **croisant** doivent **ralentir** puis, si nécessaire, **serrer le plus à droite possible** afin d'éviter tout risque d'accrochage.

Je dois respecter les règles du code de la route pour effectuer un croisement en fonction de **la signalisation, de l'obstacle, de la situation de conduite.**

### Croisement réglementé par la signalisation:



Le conducteur doit **céder le passage** aux véhicules venant en sens inverse.  
**L'arrêt n'est pas obligatoire**, si personne n'arrive en face je peux m'engager.



Le conducteur **a la priorité** par rapport aux véhicules venant en sens inverse  
**Avoir la priorité n'est pas un droit absolu**, Si un usager est engagé sur le rétrécissement je dois le laisser passer.

### Croisement en agglomération :

- Lors d'un croisement en agglomération, **le conducteur doit s'arrêter** afin de faciliter le passage des **véhicules de transport en commu**
- Lors d'un croisement en agglomération on doit laisser une **distance minimale de 1m lors d'un croisement** avec les deux roues et les piétons. Si la distance minimale ne peut pas être respectée je dois m'arrêter.

### **Croisement hors agglomération :**

- Lors d'un croisement en dehors de la ville **les véhicules doivent ralentir et serrer à droite sur les routes étroites.**
- Lors d'un croisement en agglomération avec **un véhicule encombrant** ( Plus de 2 mètres de large et/ou 7 mètres de long) **le véhicule léger a la priorité.**
- Lors d'un croisement en dehors de la ville les véhicules doivent laisser **au moins 1,50m** latéral avec les deux roues et les piétons.

### **Croisement avec un obstacle sur la chaussée :**

**Le véhicule qui a sur sa voie de circulation l'obstacle doit ralentir ou s'arrêter** pour laisser passer les véhicules venant en sens inverse.

Si le dépassement de l'obstacle sur la chaussée doit **obliger** le franchissement d'une ligne continue alors il est permis de le faire.

### **Croisement sur une chaussée étroite :**

Sur chaussée étroite, **les véhicules de plus de 2 mètres de large ou de 7 mètres de long doivent s'arrêter** ou se garer pour faciliter le passage des autres véhicules. (**Sauf avec les bus en agglomération** auxquels il faut faciliter le passage)

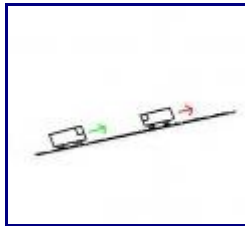
## Croisement sur chaussée en pente :

Si le croisement est possible le véhicule, quel que soit sa catégorie, descendant doit s'arrêter pour laisser passer le véhicule montant.

Si le croisement est impossible, l'un des deux véhicules doit reculer:

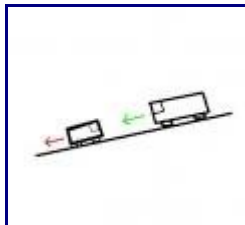
Le véhicule devant reculer est déterminé par les règles suivantes :

Le véhicule descendant doit reculer si les deux véhicules sont de la même catégorie.

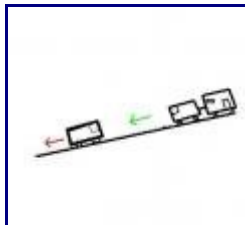


Sauf si celui qui monte a un espace pour se garer à proximité...

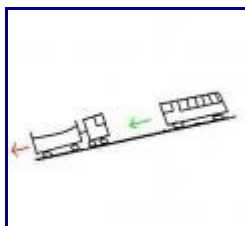
Un véhicule léger doit reculer face à un véhicule lourd.



Un véhicule unique doit reculer pour laisser passer un véhicule articulé.



Un véhicule lourd doit reculer face à un transport en commun.



## Croisement avec des feux de travaux ou des agents :

**Les signes de l'agent** prime sur toute la signalisation.

- Un agent se mettant **de face** bras tendus oblige à s'arrêter.
- Un agent se mettant **de profil** bras tendus permet de passer.

Sur une **zone de travaux** le croisement peut être réglé par:

- Des **feux**. Je peux m'engager si le feu est vert ou jaune clignotant. Attention, je m'engage que si la voie est libre pour passer.
  - Des **piquets mobiles**. Je m'engage si le panneau est vert et je m'arrête si il est rouge.
-

## Les dépassements :

### Les conditions pour dépasser:

Si l'une de ces conditions ne peut pas être remplie, le conducteur doit renoncer à dépasser !!

#### Condition 1

Vérifier qu'aucun **panneau ou marquage** au sol n'interdise le dépassement.

#### Condition 2

Disposer d'une **bonne visibilité** vers l'avant.

Au moins 500 mètres hors agglomération...

#### Condition 3

Vérifier, au moyen des **rétroviseurs**, qu'aucun autre véhicule n'a commencé un dépassement.

**Attention** un véhicule devient prioritaire sur un autre dès qu'il a mis ses clignotant signalant son intention de dépasser.

#### Condition 4

Avoir une réserve d'**accélération suffisante et une vitesse suffisante** afin que le dépassement ne dure pas trop longtemps.

**Rappel** : même lors des dépassements, il est interdit de rouler au-dessus de la vitesse maximale autorisée.

**Attention** au limiteur de vitesse qui peut vous stopper lors de vos dépassements !

#### Condition 5

Avoir la possibilité de **reprendre sa place à droite** sans mettre en danger soi-même ou les autres.

Je dois voir dans mon **rétroviseur intérieur** le véhicule que je viens de dépasser avant de reprendre ma voie.

### La signalisation réglementant le dépassement:

- La signalisation verticale:



Interdiction de dépasser pour **tout les véhicules**.

Je peux toutefois **dépasser** les **deux roues**. Attention les side-car ne sont pas considérés comme des deux roues...



Interdiction de dépasser **pour les véhicules de plus de 3.5 T et de 7 mètres de long**.

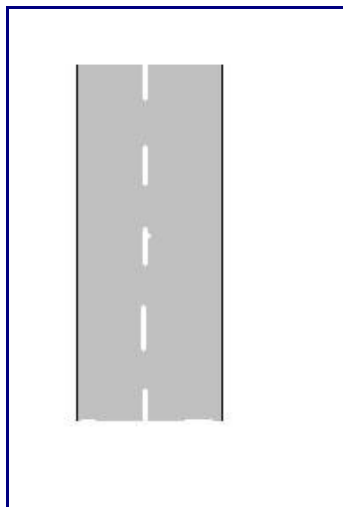


Quand la manoeuvre de dépassement ne peut se terminer avant un **rétrécissement de la chaussée** :

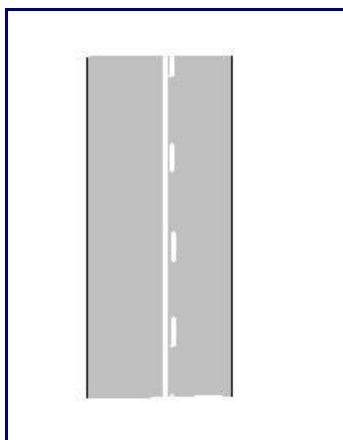


Quand la signalisation nous annonce **une fin de créneau de dépassement**.

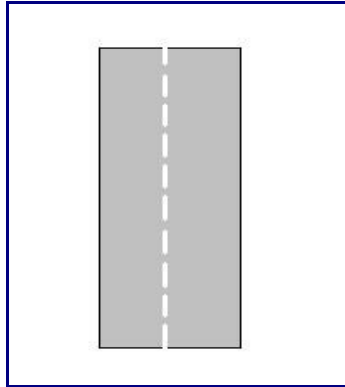
## La signalisation horizontale:



**Ligne discontinue:**  
Je peux dépasser.

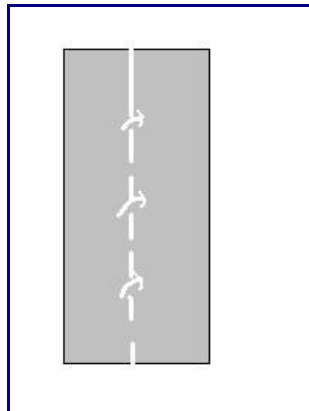


**Ligne mixte:**  
Je peux dépasser dans mon sens de circulation.  
Le dépassement est interdit pour la circulation en sens inverse.



**Ligne de dissuasion:**

**Permet le dépassement des véhicules lents.**



**Flèches de rabattement:**

**Annonce une ligne continue.**

**Peuvent aussi annoncer une fin de créneau de dépassement.**

**Je renonce à dépasser dès la première flèche.**

## Le dépassement est interdit :

- A l'approche d'une **intersection** où le conducteur doit céder le passage.

Attention je peux dépasser un deux roues à l'approche d'une intersection si la visibilité et l'espace sont suffisants.



- Je peux dépasser si je suis **prioritaire** à l'intersection. Toutefois si un véhicule est prêt à s'engager sur la chaussée où j'effectue mon dépassement il est préférable de **renoncer au dépassement**.



- A l'approche d'un **passage à niveau sans barrières**

Attention je peux dépasser au niveau des passages à niveau avec barrières si le feu n'est pas allumé et si le marquage au sol me le permet.



- A l'approche d'un **passage piéton** si un piéton est engagé sur celui ci.

Si aucun piétons n'est présent je peux dépasser. Attention toutefois au **manque de visibilité** sur le passage piéton !



- Si le véhicule à dépasser est un **engin de service hivernal en action** sur une route gelée ou enneigée.

- Si le véhicule est un **bus en agglomération** est qu'il indique son intention de repartir.



- Il est possible de dépasser plusieurs véhicules présents dans une file en une seule fois à condition d'être sur des voies en sens unique. Si la voie est en double sens le **dépassement de plusieurs véhicules à la fois** n'est pas autorisé.
- Si le véhicule **suit un autre véhicule qui dépasse** et qui masque toute visibilité vers l'avant
- A l'approche du **sommet d'une côte et dans les virages**, lorsque la visibilité est insuffisante, sauf si le dépassement peut se faire sans franchir la ligne blanche continue délimitant la partie de la chaussée affectée à la circulation venant en sens inverse.



## **Les dépassements se font toujours par la gauche. sauf exceptions**

### **Je peux dépasser par la droite:**

- Si le véhicule devant moi signale son intention de **tourner à gauche** et à condition que l'espace soit suffisant.
- Si un **tramway** circule au milieu de la chaussée à double sens, à moins qu'il ne soit à l'arrêt et que des passagers montent ou descendent du côté droit. A ce moment là les piétons deviennent prioritaires.
- Si la circulation s'effectue **en file (bouchon)** je dois garder ma file en dépassant la file de gauche par la droite si celle-ci va moins vite. Cela n'est pas considéré vraiment comme un dépassement...
- Si le véhicule est **lent** et que je suis dans une **voie d'accélération** je peux alors le dépasser par la droite afin de m'insérer devant lui.

### **Obligations du conducteur dépassé.**

- Le conducteur dépassé doit **garder la même vitesse et serrer à droite le plus possible**.
- Si la chaussée est mouillée, il doit mettre ses **essuies-glaces** en vitesse rapide dès que l'autre conducteur arrive à sa hauteur.
- Durant la nuit, il doit allumer les **feux de croisement** dès que l'autre conducteur qui dépasse a allumé ses feux de route.

**Dans certains cas de dépassement il est conseillé de ralentir** pour permettre au véhicule qui dépasse de ne pas se mettre en danger. (Véhicule qui arrive en face, virage proche...)

# Documents et équipements :

## Les documents et équipements obligatoires dans un véhicule:



### Le permis.



#### Le permis B permet de conduire :

- Des véhicules de tourisme dont le poids total autorisé en charge est inférieur ou égal à 3.5 T.
- Des véhicules à boîte manuelle ou automatique. (Il existe un permis spécifique pour ne conduire que sur des boîtes automatiques)
- Un minibus avec 9 places assises maximum.
- Une autocaravane ou camping-car car si le poids ne dépasse pas 3.5 T.
- Une motocyclette légère de 125 cm<sup>3</sup> (Si 2 ans de permis B et attestation de formation pratique obligatoire)

#### Attention

- Nous avons un seul permis et différentes catégories. Cela a pour conséquence que les retraits de points affectent toutes les catégories du permis !
- Le permis de conduire est un document obligatoire et nominatif que tout conducteur doit pouvoir présenter en cas de contrôle des forces de l'ordre.

---

## L'assurance



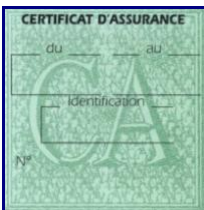
Tout conducteur doit avoir sur lui **l'attestation d'assurance** du véhicule qu'il conduit. (Même s'il n'est pas propriétaire du véhicule...)

L'assurance permet le remboursement des sommes en cas d'accident.

Il faut savoir que le minimum de l'assurance est la **responsabilité civile** qui permet de couvrir tous les dommages causés aux autres et dont le conducteur serait responsable. (A noter que les passagers sont couverts par cette assurance)

Il est toutefois préférable de souscrire à des **garanties facultatives** qui couvrent le véhicule contre les dommages matériels et le conducteur contre les dommages corporel.

Le **certificat d'assurance** (ou vignette) doit être sur le pare brise du véhicule.



---

## La carte grise ou certificat d'immatriculation.



Ce document est **obligatoire** en cas de contrôle par les forces de l'ordre. La carte grise est une autorisation de circulation pour le véhicule. Il est en quelque sorte la « carte d'identité » de celui-ci... Le numéro d'immatriculation permet l'identification des véhicules.

Depuis peu un **nouveau système d'immatriculation** permet de conserver le même numéro d'immatriculation de l'acquisition à la destruction du véhicule. **Attention toutefois de bien modifier sa carte grise en cas de changement de domicile et ceci dans un délai d'un mois !**

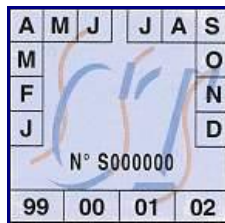
## Le contrôle technique.

Le contrôle technique est un document **obligatoire**. Il doit s'effectuer pour un véhicule **neuf** dans les 6 mois avant les **4 ans** du véhicule. Ce contrôle doit être ensuite **renouvelé tous les 2 ans**.

En cas de **revente** du véhicule le contrôle ne doit pas dater de **plus de 6 mois**. Sinon le propriétaire du véhicule doit repasser la visite.

Détaille des points du contrôle technique. Si ceux ci ne sont pas respectés alors nous devons faire une **contre visite** après les réparations nécessaires. La contre visite doit se faire dans les **2 mois maximums !**

**Une vignette** est apposée sur le pare brise si le contrôle technique est bon. Cette vignette indique la **date de la prochaine visite**. (Cette date figure aussi sur la carte grise du véhicule)



---

## Le gilet et le triangle.

Le gilet et le triangle sont devenus des équipements **obligatoires** à bord de tout véhicules. Le **gilet doit être à portée** du conducteur pour qu'il puisse sortir en toute sécurité de son véhicule en cas d'accident ou panne. Le **triangle** doit lui être apposé **au moins à 30 mètres** de l'obstacle qu'il signale.



## Les documents et équipements facultatifs :

### Le constat amiable.

Ce document n'est pas obligatoire mais conseillé car en cas d'accident matériel il permet **d'accélérer la procédure des assureurs**. Il faut savoir qu'en cas d'absence de constat il est possible de décrire l'accident sur une feuille libre en n'oubliant pas les signatures !

Le constat amiable est un document **facilitant le règlement** d'un sinistre automobile et dont nous conseillons l'utilisation systématique (même en cas d'accident sans tiers)

Attention le constat amiable est un document officiel **irrévocable**. C'est à dire qu'une fois signé par les deux conducteurs impliqués, il ne peut plus et ne doit pas être modifié. C'est à partir des renseignements qui y sont contenus que seront déterminées les responsabilités.

S'il est mal rempli, avec des erreurs ou des oublis, la responsabilité de l'accident peut vous être imputée à tort et vous faire perdre une partie de votre bonus.

---

### Le disque de stationnement.



Ce document doit être apposé visiblement dans le véhicule pour **stationner dans les zones à disques (ou zones bleues)**. Il permet de **contrôler la durée** du stationnement gratuit en indiquant l'heure d'arrivée et de départ. A savoir : Il existe de nouveaux disques de stationnement (Disques dit européens). Les anciens disques ne sont plus tolérés (amende de première classe si non apposition du disque ou non conformité du disque).

## Les équipements utiles au dépannage du véhicule :

- Des **pinces** crocodiles pour recharger la batterie.
- Du **liquide de refroidissement**, de l'**huile** moteur et du **lave glace**.
- Une **roue de secours** en bon état et le matériel pour changer la roue.
- Des **chaînes à neige** si je me déplace l'hiver.
- Des **ampoules** et **fusibles** de rechange en cas de panne.

# Les sens giratoires:



Ce panneau m'annonce un sens giratoire.

je dois contrôler et indiquer si nécessaire ma direction à hauteur de ce panneau.

Je ralentis progressivement en cherchant mon placement sur le bord droit de la chaussée si je vais tout droit ou à droite et sur le bord gauche de la voie si je vais à gauche où effectue un demi-tour.

J'arrive à toute petite allure en seconde le pied droit sur le frein et le pied gauche prêt à débrayer. Je ne débraye que pour m'arrêter au marquage, sinon je soulage le frein et reprend l'accélérateur pour m'insérer.

Je dois céder le passage à tout les véhicules venant de la gauche.



## Savoir prendre la première sortie à droite:

A hauteur du panneau je relâche l'accélérateur. Je contrôle mon rétroviseur intérieur puis extérieur droit.

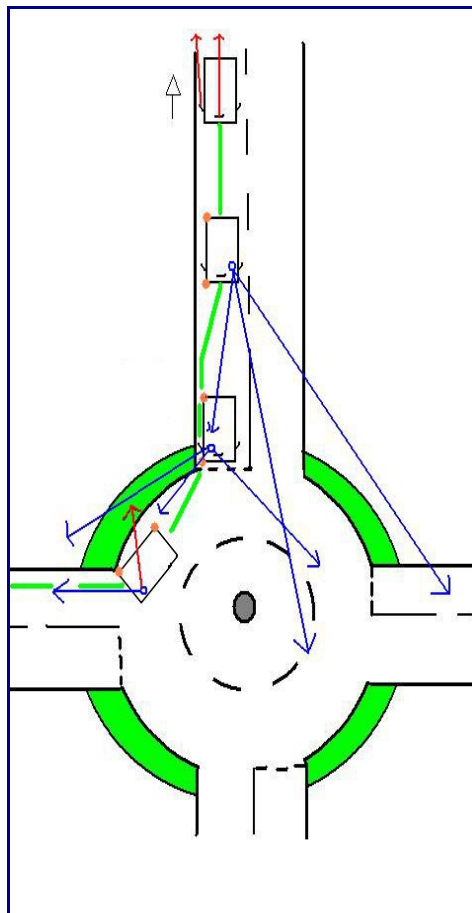
J'indique mon changement de direction avec le clignotant droit.

Je regarde mon placement au cédez le passage. Je me place progressivement sur le bord droit de la chaussée.

Dès que j'ai contrôlé et indiqué ma direction je prend le frein pied droit et rétrograde mes vitesses.

Je me place à droite dans le giratoire et effectue un angle mort à droite avant de sortir.

Je regarde au loin ma sortie et relance en accélérant si aucun danger ne se présente.



## Savoir aller en face ou prendre une seconde sortie à droite:

A hauteur du panneau je dois contrôler mes rétroviseurs intérieur puis extérieur droit.

Je n'actionne pas le clignotant.

Je me place sur le bord droit de la chaussée.

Dès que j'ai contrôlé mes rétroviseurs je prend le frein pied droit et rétrograde mes vitesses.

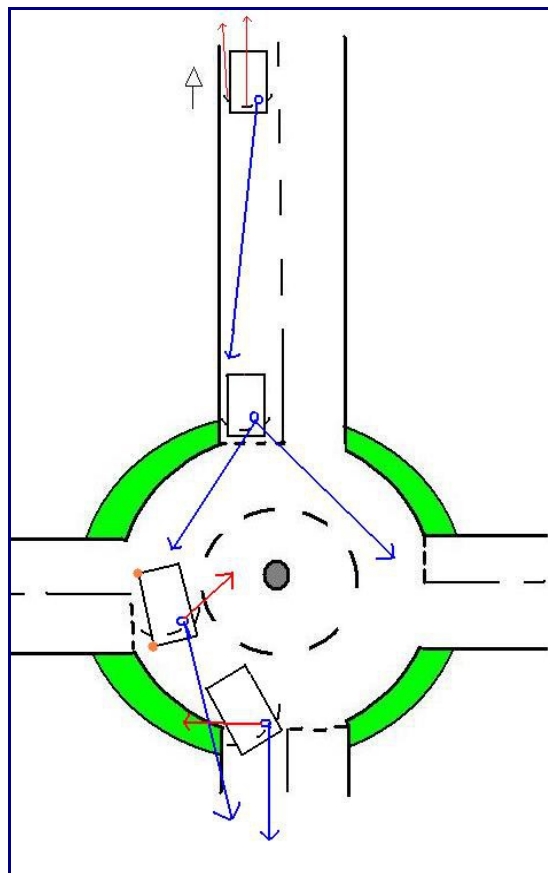
Je me place le plus à droite dans le giratoire.

J'indique mon changement de direction dès que je suis en face de la dernière sortie.

J'effectue un angle mort à gauche.

Je continue dans le giratoire et effectue un angle mort à droite avant de prendre la sortie.

Je regarde loin en sortie et reprend l'accélération si aucun danger ne se présente.



## Savoir prendre une sortie à gauche:

A hauteur du panneau je dois contrôler mes rétroviseurs intérieur puis extérieur gauche.

J'actionne le clignotant gauche pour indiquer mon changement de direction.

Je me place sur le bord gauche de la voie.

Dès que j'ai contrôlé mes rétroviseurs je prend le frein pied droit et rétrograde mes vitesses.

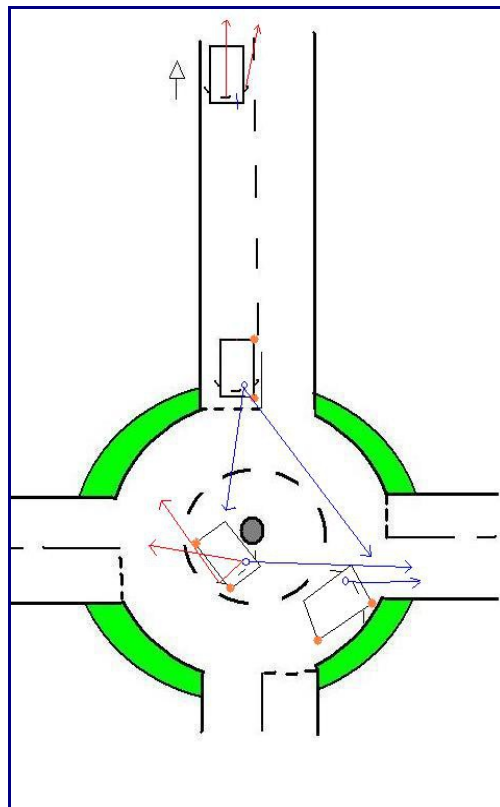
Je me place le plus à gauche dans le giratoire.

J'effectue un angle mort à droite dès que je suis en face de la dernière sortie.

J'indique mon changement de direction sur la droite.

Je me décale dans la voie de droite du giratoire (en douceur !)

Je regarde loin en sortie et reprend l'accélération si aucun danger ne se présente.



## Savoir faire un demi-tour:

A hauteur du panneau je dois contrôler mes rétroviseurs intérieur puis extérieur gauche.

J'actionne le clignotant gauche pour indiquer mon changement de direction.

Je me place sur le bord gauche de la voie.

Dès que j'ai contrôlé mes rétroviseurs je prend le frein pied droit et rétrograde mes vitesses.

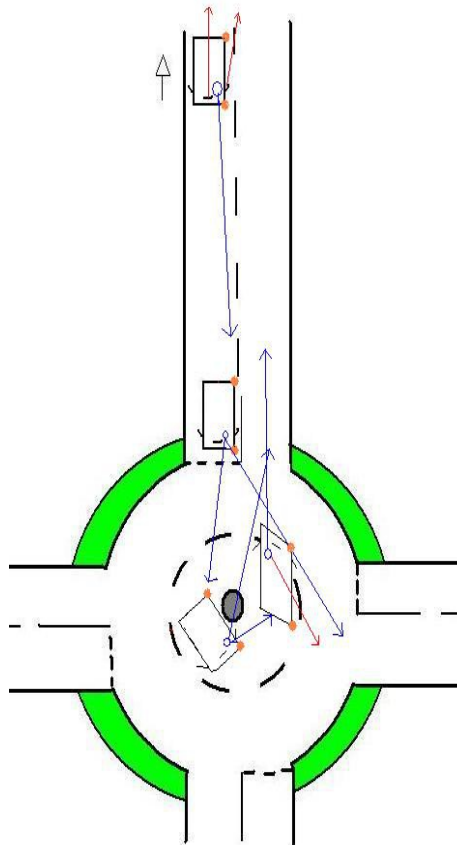
Je me place le plus à gauche dans le giratoire.

J'effectue un angle mort à droite dès que je suis en face de la dernière sortie.

J'indique mon changement de direction sur la droite.

Je me décale dans la voie de droite du giratoire (en douceur !)

Je regarde loin en sortie et reprend l'accélération si aucun danger ne se présente.



# Principes d'une conduite sûre:

L'apprentissage de la conduite est inséparable de l'apprentissage des notions de sécurité routière. Nous devons donc comprendre ce que l'on entend par **conduire en sécurité**.

Pour comprendre ce qu'est conduire il nous faut **décomposer l'acte de conduire** en **quatre temps** successifs:

## DADA :

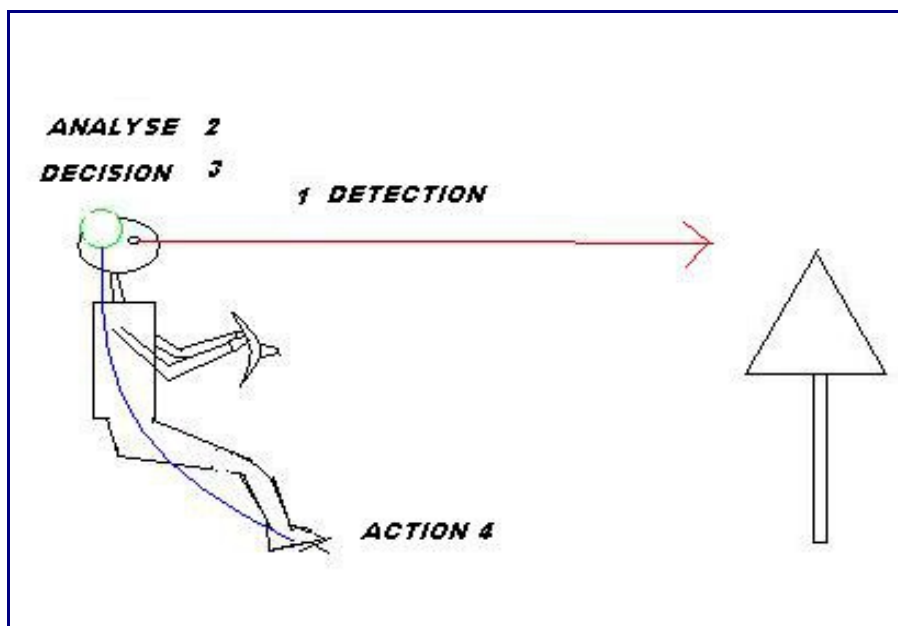
### Détection-Analyse-Décision-Action

Ce processus s'applique pendant le **temps de réaction** qui est normalement **d'1 seconde**.

Pendant ce temps le véhicule avance toujours à la **même allure**.

#### Attention:

Les distractions, l'alcool, la fatigue... peuvent faire augmenter le temps de réaction.



## Détection :

La détection est le **premier principe** d'une conduite sûre. On peut dire que tout la conduite repose sur ce que l'on voit. Il est donc important d'avoir une bonne vision : Rappelons que l'on ne peut pas conduire si l'acuité binoculaire (des deux yeux) est inférieure à **5/10**. Si un des deux yeux a une acuité visuelle nulle ou inférieure à **1/10**, il y a incompatibilité si l'autre oeil a une acuité visuelle inférieure à **6/10**). Une bonne vision s'accompagne d'une bonne visibilité liée au véhicule, attention de ne pas partir avec du givre ou de la buée sur les vitres... De même le fait d'aller vite modifie le champ de vision du conducteur, d'où l'importance en ville d'adapter son allure pour percevoir les autres usagers.

Une bonne détection demande un regard mobile et rapide autour du véhicule afin de s'assurer de voir tous les **indices utiles** pour ne pas surprendre ou être surpris par les autres usagers.

### Attention:

Percevoir les dangers demande de comprendre la notion de **danger potentiel**. Tout n'est pas visible directement et l'on doit **prévoir** le danger à l'avance. Ces zones de dangers potentiels peuvent être liés aux **autres usagers** (enfants qui jouent aux abords de la chaussée, véhicule qui sort d'un stationnement, une portière qui s'ouvre...) ou à un **manque de visibilité** dû à l'environnement (nuit, brouillard, virage, sommet de côte...)

- **Vision centrale** : Vision à l'avant du véhicule. Ce regard doit se porter loin pour anticiper les dangers potentiels sur la chaussée et percevoir les indices utiles à la conduite (panneaux, feux...). Attention une bonne conduite demande une **vision mobile** pour percevoir tout les **indices formels et informels** afin d'adapter la bonne allure en fonction du danger.
- **Vision périphérique** : Vision sur les **zones latérales** du véhicule utile pour détecter les autres usagers tels que piétons, vélos... Les zones latérales demandent au conducteur pour être bien vues de tourner non seulement les yeux mais aussi sa tête
- **Angle mort** : Vision directe sur les **côtés du véhicule**. L'angle mort doit être regardé directement en cas de changement de voies, d'insertions, et sur les voies réservées pour s'assurer qu'aucun usager ne se trouve sur le côté du véhicule.
- **Rétroviseurs** : Vision sur l'**arrière** du véhicule grâce aux rétroviseurs central et latéraux.

Le **rétroviseur central** doit être regardé en cas de **ralentissement ou d'accélération** pour s'assurer de ne gêner personne sur l'arrière. **Les rétroviseurs latéraux** doivent être regardés en cas de **changement de direction ou de voies**.

---

## Analyse :

L'analyse repose sur ce que l'on voit.

Il ne suffit pas de bien voir mais il nous fait aussi une **bonne analyse** de ce que l'on voit.

L'analyse des **indices formels** : Les indices formels sont composés de la signalisation présente sur la chaussée. De là toute l'importance de bien connaître son code de la route et plus particulièrement la signification des panneaux.

L'analyse des **indices informels** : Les indices informels sont composés des autres usagers sur la chaussée (piétons, vélos, animaux...) l'état de la chaussée (si elle est étroite, gravillonnée, « cabossée »...) et les modifications dues à l'environnement (brouillard, pluie...)

L'analyse des **dangers potentiels** : Les dangers potentiels sont des dangers qui ne sont pas immédiatement visible mais que l'on peut prévoir. Toutes les zones sur la chaussée ou en bord qui ne sont pas visibles (virage, arbre, sommet de côte...) peuvent cacher un danger. De plus les usagers tels que piétons et vélos peuvent surgir à tout moment ou traverser la chaussée sans avertir. Les véhicules en stationnement en font partie aussi car il se peut qu'une portière s'ouvre, que le conducteur recule sans nous voir...

---

## Décision :

La prise de décision repose sur l'analyse de la situation.

Une prise de décision doit être sûre et demande parfois à être rapide. L'incertitude ou l'hésitation n'ont pas de place pour une action sûre, il vaut mieux renoncer à l'action dans ces cas là !!

Nous avons aussi vu que l'analyse peut porter sur des **dangers potentiels**, c'est à dire non visible... La prise de décision dans ce cas là serait d'être le plus prudent possible et d'**adapter son allure à la visibilité** pour ne pas être surpris ou surprendre d'autres usagers.

---

## Action :

Une fois que la décision est prise il nous faut agir ! L'action repose sur une **bonne maîtrise de son véhicule**, d'où l'importance des débuts de l'apprentissage à la conduite.

L'analyse part du cerveau et commande les muscles du conducteur afin qu'il agisse pour ralentir, freiner, s'arrêter, accélérer, avertir, s'écarter...

---

## A noter :

Le **DADA** (**d**étection, **a**nalyse, **d**écision et **a**ction) qui compose l'analyse de la conduite s'effectue pendant ce que l'on appelle le **temps de réaction**. Ce moment prend environ **1 seconde**.

**Par exemple** : Je vois un feu rouge à l'avant, j'analyse la situation devant et derrière et freine.

Il est important de comprendre que le véhicule pendant cette seconde avance toujours à la même vitesse tant que je n'ai pas agi. D'où l'importance de ne pas faire **augmenter le temps de réaction** pour diverses raisons (mauvaise installation au poste de conduite, fatigue, médicament, mauvaise vue, alcool, drogue...)

# Les règles de priorités:

## Remarques générales

Lors du franchissement d'une intersection, l'automobiliste **doit** :

- Ralentir en contrôlant son rétroviseur intérieur.
- S'assurer que la route est **libre**.
- Observer les autres automobilistes afin de déterminer leurs intentions.
- Respecter les **règles de priorités** de passage en fonction des panneaux, feux ou agents.

**Attention:** Avoir la priorité n'est pas un **droit absolu**. Il faut que je ralentisse en contrôlant mon rétroviseur intérieur et latéralement pour m'assurer que l'on me laisse bien passer.

- La présence d'un agent de la circulation à une intersection prime sur les feux tricolores et les panneaux.
- Les feux priment sur les panneaux.
- Si le feu ne fonctionne pas alors on doit appliquer la règle de priorité indiquée par le panneau.
- En l'absence de panneaux, de feux ou d'agent, les automobilistes doivent céder le passage aux véhicules venant de leur **droite**.

---

## Les panneaux :

### - La priorité à droite:

Ce panneau impose aux automobilistes de **céder le passage à tout les véhicules venant de la droite**.

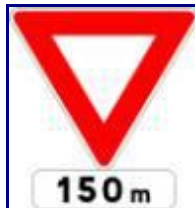
Lorsqu'il existe **aucune signalisation** sur l'intersection la **règle de la priorité à droite** s'applique.



Panneau implanté à **50 mètres en agglomération** et à **150 mètres hors agglomération**.

**- Le cédez le passage:**

Ce panneau oblige le conducteur à céder le passage à gauche et à droite, sans obligatoirement s'arrêter si la route est libre. La ligne de cédez le passage est discontinue. Dans les rues à sens unique le marquage fait toute la longueur de la chaussée.



Panneau de **présignalisation**. Ce panneau est à 50 mètres en ville.

Je **ralentis** à hauteur du panneau en contrôlant mes **rétroviseurs** et **indique** mon intention de changer de direction.



Je dois céder le passage aux usagers venant de la gauche et de la droite.

Attention au manque de visibilité !

### - Le stop:

Ce panneau impose à l'automobiliste de marquer l'arrêt à la bordure de la chaussée abordée sans dépasser la ligne blanche continue. Le véhicule doit céder le passage à gauche et à droite avant de s'engager. Dans les rues à sens unique le marquage fait toute la longueur de la chaussée.



panneau de [présignalisation](#). Ce panneau est à 50 mètres en ville.

je [ralentis](#) à hauteur du panneau en contrôlant mes [rétroviseurs](#) et [indique](#) mon intention de changer de direction si nécessaire.



[Attention](#) l'arrêt doit être [absolu](#), c'est à dire que les roues doivent s'immobiliser environ 2 à 3 secondes. Si l'on s'est arrêté avant la ligne, pour un piéton par exemple, on doit de nouveau s'arrêter au niveau de la ligne. Si la ligne n'est pas présente on doit s'arrêter absolument à l'abord de l'intersection.

### - La priorité ponctuelle:

Ce panneau indique que la voie sur laquelle est installée ce panneau dispose d'une priorité de passage à l'intersection.

Cette priorité est toutefois limitée à la seule intersection annoncée. ([50 m en ville et 150 m en dehors des villes](#)).

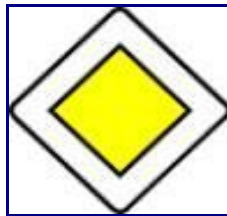
Sur la route rencontrée les véhicules rencontreront des panneaux [stop](#) ou [cédez le passage](#).



### - La route à caractère prioritaire:

Ce panneau nous indique que la route sur laquelle il est installé est **prioritaire à toutes les intersections**. Les autres usagers auront soit un stop soit un cédez le passage.

Ce panneau est placé après toutes les intersections et est répété tous les 5 km environ. Il ne nous annonce donc pas une intersection précise...



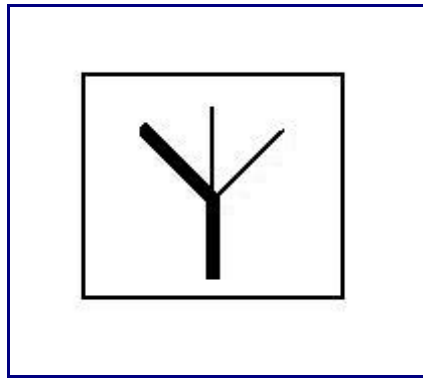
### - Fin du caractère prioritaire d'une route.

Je ne serai donc plus prioritaire à la prochaine intersection...



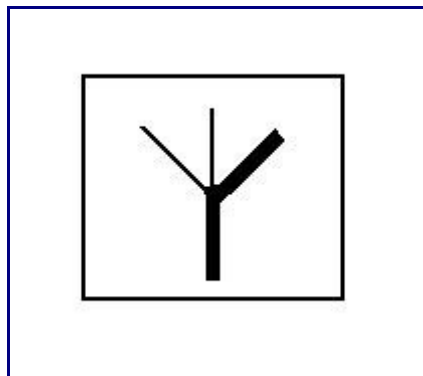
### - Les panneaux de schémas:

Placés au-dessous des panneaux de priorités ils permettent de lever toute ambiguïté sur des carrefours complexes. La voie prioritaire est indiquée en **gras**. La voie sur laquelle le véhicule roule est représentée par le trait du **bas**.



**Si je rencontre ce panneau est que:**

- **Je tourne à gauche** alors je reste sur la route prioritaire. Je ne cède pas le passage à aucun des véhicules.
- **Je vais en en face** alors je quitte la route prioritaire. Je ne coupe pas la voie prioritaire, je ne cède donc pas le passage à aucun des véhicules.
- **Je tourne à droite** alors je quitte la route prioritaire. Je ne coupe pas la voie prioritaire, je ne cède donc pas le passage à aucun des véhicules.



**Si je rencontre ce panneau est que:**

- **Je tourne à gauche** alors je coupe la route prioritaire arrivant sur ma droite. Je dois donc laisser passer les véhicules arrivant de la droite.
- **Je vais en en face** alors je coupe la route prioritaire arrivant sur ma droite. Je dois donc laisser passer les véhicules arrivant de la droite.
- **Je tourne à droite** alors je reste sur la route prioritaire. Je ne cède pas le passage à aucun des véhicules.

---

### - Les carrefours à sens giratoire :

Comportant le panneau imposent aux automobilistes céder le passage aux véhicules circulant sur l'anneau et venant de gauche. L'arrêt n'est pas obligatoire, engagez-vous si personne n'est présent dans le giratoire.



Panneau de **présignalisation** à **50 mètres** en ville et à **150 mètres** en dehors des villes.



Panneau de **position**. je dois céder le passage **uniquement à gauche**.

Lorsque l'automobiliste roule sur l'anneau du rond-point, l'automobiliste doit :

- Rouler le plus près du rond-point pour aller à **gauche** ou pour faire demi-tour.
- Se placer sur la droite pour aller à sa **droite** ou en **face**.

Lorsque l'automobiliste veut **tourner à gauche ou faire demi-tour** il doit **contrôler** et mettre son **clignotant** gauche dès l'approche du giratoire, en se plaçant le plus à gauche s'il y a une double voie. Avant de sortir on est tenu de céder le passage aux usagers engagés dans la voie de droite.

Attention à la bande cyclable ! Faire **l'angle mort** sur la droite et **indiquer** son intention de sortir sur la droite.

Lorsque l'automobiliste veut **tourner à droite ou aller en face** il doit contrôler et mettre son clignotant droit avant la sortie soit dès l'approche du giratoire si la sortie est la première. On doit se placer le **plus à droite**. Avant de sortir on est tenu de céder le passage aux usagers engagés dans la bande cyclable ! Faire **l'angle mort sur la droite** et être attentif sur sa **gauche** si un autre usager sort en vous coupant la priorité.

---

### **Autres intersections :**

- Le conducteur qui sort d'un **chemin de terre** non ouvert à la circulation publique ou d'une **sortie privée** n'est pas prioritaire.
- Sur les **voies d'accélération** on doit céder le passage à la fin de celle-ci. Le conducteur doit accélérer suffisamment pour s'insérer sans gêner.

---

### **Les feux tricolores :**

Le feu peut être annoncé par



- Hors agglomération à 150 m
- En agglomération à 50m.

Le conducteur lorsqu'il franchit un feu doit toujours **ralentir** en s'assurant que personne ne le suit de trop près afin de s'arrêter si nécessaire au feu orange.

- On peut passer lorsque le **feu est vert**. Ralentissez selon le temps depuis lequel le feu est passé au vert. Attention, si la circulation ne me permet pas de dégager l'intersection sur laquelle je m'engage je dois alors m'arrêter au feu vert.
- On doit s'arrêter lorsque **le feu est orange** à moins que le conducteur soit dans l'impossibilité de s'arrêter en toute sécurité en fonction de son allure et de ceux qui le suivent.
- On doit s'arrêter lorsque le **feu est rouge**.
- Lorsque le feu rouge est accompagné d'une **flèche supplémentaire**, cette flèche autorise le véhicule à s'engager malgré le feu rouge. Néanmoins, le conducteur doit céder le passage aux piétons et aux véhicules circulant sur la chaussée abordée. Il doit aussi être engagé sur la bonne voie selon le marquage au sol.
- Lorsque les **feux sont accompagnés de panneaux**, les automobilistes ne doivent pas tenir compte de ces panneaux si les feux fonctionnent. Dans le cas contraire, Lorsque le feu jaune clignote à la place du feu vert ou si les feux sont éteints, les panneaux seulement doivent être respectés.

Si aucun panneau n'est présent et si le feu ne fonctionne pas alors il faut appliquer la priorité à droite.

#### Pour croiser au feu si je tourne à gauche :

- Le feu est vert sur une **intersection simple** : Je dois céder le passage au véhicule venant d'en face.
- Il y a la présence de la **croix rouge au feu d'en face** : Je peux tourner à gauche au feu vert sans céder le passage au véhicule d'en face qui ont le feu rouge.
- Le feu est vert dans une **voie de stockage**. Le croisement avec ceux d'en face qui tourne aussi sur leur gauche se fait à **l'indonésienne**, c'est à dire par-devant. Il n'y a donc **pas de règle de priorité**.

#### Autres feux :

- Lorsqu'un **feu unique clignote en rouge**, l'automobiliste doit s'arrêter de manière absolue jusqu'à l'extinction du signal lumineux. On trouve ce genre de feux à l'approche des passages à niveau, des ponts mobiles ou des voies de tramways.
- Lorsqu'un feu unique **clignote en jaune**, l'automobiliste doit ralentir. **Ce feu a pour fonction d'attirer l'attention du conducteur sur un danger**.
- Feu temporaire **jaune clignotant** à la place du vert : Souvent en présence de travaux sur la route, ce feu permet de passer avec prudence. Attention toutefois qu'aucun véhicule n'arrive en face.
- Les feux en forme de **flèches** : Ce feu permet de passer selon sa direction, par exemple ici je peux tourner à droite malgré le feu rouge. Si le feu est vert je peux m'engager sans céder le passage.

- **Les feux de catégories** : Ces feux ne concernent que la catégorie représentée dans le feu.
  - **Feux tenus par des agents** : Ces feux sont utilisés par des agents de polices, gendarmerie ou douane. Ils sont tenus à bout de bras et balancés de droite à gauche ou posé sur le sol. Ils sont soit de couleur rouge, l'arrêt est obligatoire. Soit de couleur jaune, ralentir.
  - **Feux d'affectation de voie** : Ces feux sont placés à l'entrée d'un péage, pont, tunnel. Leur fonction est d'indiquer aux conducteurs quelle voie il doit emprunter.
  - **Feux bicolores** : Placés principalement au péage d'autoroute. Au rouge il faut prendre le ticket ou effectuer le paiement et au vert passer.
- 

## **Les véhicules:**

### **- Véhicules prioritaires:**

Les véhicules de gendarmerie, police, lutte contre l'incendie, Samu et Smur sont prioritaires s'ils font usages de gyrophares (bleu tournant) et/ou des sirènes (deux tons : Pin pon).

Il faut leur faciliter le croisement et le dépassement. De plus ils ne sont pas soumis aux règles de priorités, je dois donc m'arrêter aux intersections même si je suis prioritaire.

### **- Véhicules bénéficiant de la facilité de passage :**

Les véhicules d'ambulances, électricité, gaz secours, engins de service hivernal, engins de transport de fonds, association médicales... sont des véhicules auxquels il faut faciliter le passage lors de croisement et dépassement s'ils font usages de leurs gyrophares (bleu à éclat) et/ou des sirènes (trois tons : Pin pon pin)

Ils sont toutefois soumis aux règles du code de la route, c'est à dire qu'ils ne sont pas prioritaires aux intersections.

### **- Autobus :**

En agglomération le conducteur doit ralentir, voir s'arrêter, pour permettre aux bus de quitter leur arrêt. Il convient aussi en agglomération de s'arrêter si le croisement est difficile afin de laisser passer le bus.

## **Signes des agents :**

Les agents peuvent régler la circulation aux intersections. Ne pas tenir compte des feux ou

des panneaux mais seulement au signe de l'agent.

- Si l'agent est vu de profil bras écarté alors je passe sans m'arrêter même si le feu est rouge ou qu'il y ait présence d'un stop.
- Si l'agent fait un geste de haut en bas avec son bras je dois ralentir.
- Si l'agent fait un geste circulaire avec son bras je dois circuler, accélérer.
- Si l'agent est vu de face ou de dos bras écartés alors je dois m'arrêter.

# La signalisation: Règles générales

Le terme de signalisation regroupe les notions de:

- Signalisation **verticale** (panneaux et balises)
- Signalisation **horizontale** (marquage au sol).

---

## La signalisation verticale : Les panneaux:

---

### I. Forme ronde:

Donne un ordre à suivre au conducteur:

- Soit une **obligation**.
- Soit une **interdiction**.

Ces panneaux sont de **position**, ils se situent à l'endroit où l'action doit être effectuée.



**Obligation** de tourner à droite avant le panneau



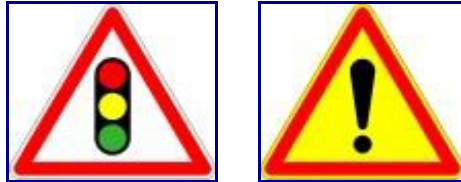
**Interdiction** de circuler à plus de 70 Km/h

## II. Forme triangulaire:

### Annonce un danger

Le conducteur **doit ralentir** quand il rencontre un panneau de danger. Ces panneaux sont situés à **50 mètres en ville et à 150 mètres en dehors des villes**

- Panneau de danger **permanent**,
- Panneau de danger **temporaire**.

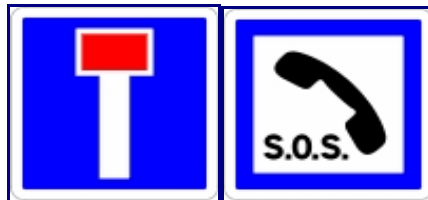


## III. Forme carré :

### Donne des indications.

Ces panneaux sont de **position**, ils nous donnent l'indication à l'endroit où ils sont implantés.

- **Indications utiles** pour la conduite (fond bleu)
- **Indications diverses** (fond blanc)



## IV: Forme rectangulaire :

Ces panneaux sont de **positions**, ils nous donnent généralement une **localisation**.

- Localisation de **hameau**.



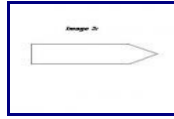
- Localisation de **communes**.



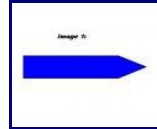
## V: Forme de flèche :

Donne une direction.

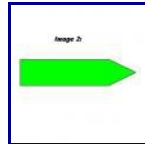
- **Blanc** : Itinéraire secondaire (par les petites routes)



- **Bleu** : Autoroute.



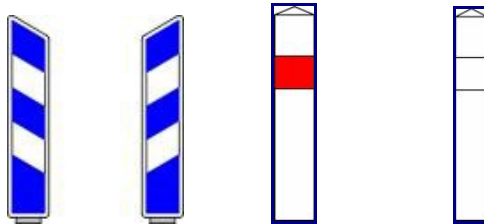
- **Vert** : Grands axes routiers entre les villes.



## Les balises:

Le rôle des balises est souvent de **positionner un danger** sur la chaussée.

Elles nous servent aussi à nous **guider** sur la chaussée.



Positionne un **obstacle**, une **intersection**, **délimite un virage**.

---

# Signalisation horizontale :

## Le marquage au sol.

### Marquages au sol permanent.

Le marquage a pour fonction de donner des:

- Des **directions**
- Des **informations**
- Des **permissions**
- Des **interdictions:**

Le marquage au sol peut être  
**axial, transversal, sous forme de flèches ou de messages.**

### Marquage au sol temporaire.

Il faut savoir que le marquage temporaire est de **couleur jaune** alors que le marquage permanent est en général de couleur blanche. En présence de ces deux marquages sur le sol le conducteur doit **seulement prendre en compte le marquage temporaire.**

# Les arrêts et stationnements:

## Arrêt et stationnement: Règles générales.

### En agglomération:

L'arrêt ou le stationnement en agglomération est possible :

- Le long des trottoirs sur des places aménagées.
- Dans le sens de la circulation (sur la droite)
- A droite ou à gauche dans les rues à sens unique

La nuit, le véhicule arrêté ou stationné **sur la chaussée** doit être visible par les autres véhicules. Le conducteur doit par conséquent laisser ses feux, sauf si l'éclairage public fonctionne toute la nuit.

### Hors agglomération:

L'arrêt ou le stationnement hors agglomération est possible :

- Sur l'**accotement** en veillant à ne pas empiéter sur la chaussée.
- A droite si possible et non à gauche, sauf si l'accotement droit est impraticable.

Durant la nuit, les véhicules doivent être impérativement placés sur l'accotement. Aucune signalisation lumineuse n'est obligatoire.

### Les aires de stationnement:

Diverses aires de stationnement peuvent être aménagées :

- Sur les routes expresses et les autoroutes (aire de stationnement et de repos).
- Sur les autoroutes (bande d'arrêt d'urgence)

Le conducteur utilisant la bande d'arrêt d'urgence doit signaler son véhicule en allumant ses feux de détresse et prendre toutes les mesures pour que l'immobilisation soit la plus courte possible.

### Les stationnements et les arrêts dangereux :

Le stationnement dangereux est constitué dès lors qu'un véhicule est placé de manière à **constituer un danger** pour les usagers. Sont ainsi considérés comme dangereux par le Code de la route:

- l'arrêt ou le stationnement à proximité des **intersections** de routes.
- l'arrêt ou le stationnement à proximité des **virages**.
- l'arrêt ou le stationnement à proximité des **sommets de côte**.
- l'arrêt ou le stationnement à proximité des **passages à niveau**.

## L'arrêt et le stationnement gênant :

Tout véhicule à l'arrêt ou en stationnement doit être placé de manière à **gêner le moins possible la circulation**.

Est considéré comme gênant la circulation publique, l'arrêt ou le stationnement d'un véhicule :

- En **sens inverse** de la circulation :

Sauf si sens unique... On peut alors se stationner sur la droite et la gauche. (Si la signalisation le permet...)

- Sur les **trottoirs**.
- Les passages ou accotements réservés à la circulation des **piétons**.
- Sur les **voies vertes, les bandes et pistes cyclables** ainsi qu'en bordure des bandes cyclables.
- Sur les emplacements **réservés à l'arrêt** ou au **stationnement** des **véhicules de transport public** de voyageurs, des taxis ou des véhicules affectés à un service public.

**L'arrêt est toléré sur les emplacements de livraison.**

- Entre **le bord de la chaussée et une ligne continue** lorsque la largeur de la voie restant libre entre cette ligne et le véhicule ne permet pas à un autre véhicule de circuler sans franchir ou chevaucher la ligne.
- A proximité des **signaux lumineux** de circulation ou des **panneaux de signalisation**, à des emplacements tels que ceux-ci peuvent être masqués à la vue des usagers.
- Sur les **emplacements** où le véhicule empêche soit l'accès à un autre véhicule à l'arrêt ou en stationnement, soit le dégagement de ce dernier.
- Devant les **entrées carrossables** des immeubles riverains. **L'arrêt est toléré ...**
- Sur les **ponts**, dans les passages souterrains, **tunnels** et sous les passages supérieurs.
- Au droit des **bouches d'incendie** et des **accès** à des installations souterraines.
- Sur les **bandes d'arrêt d'urgence** et les **emplacements d'arrêts d'urgence**, sauf cas de nécessité absolue.
- Sur une **voie publique** spécialement désignée. (Voie de Bus)
- **En double file**, sauf en ce qui concerne les cycles à deux roues, les cyclomoteurs à deux roues et les motocyclettes sans side-car

**L'arrêt est autorisé** pour déposer un passager en double file le long des places de créneaux. Mais pas le long des places en bataille ou épi.

- Devant les dispositifs destinés à la recharge en énergie des véhicules électriques ;
-

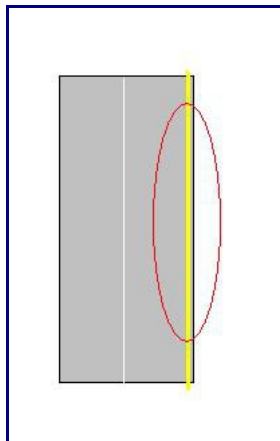
**Les panneaux et le marquage au sol  
concernant les interdictions:**



**Arrêt et stationnement interdits**

à partir du panneau jusqu'à la prochaine intersection.

Un marquage continu de couleur jaune le long du trottoir confirme l'interdiction de se stationner et de s'arrêter.



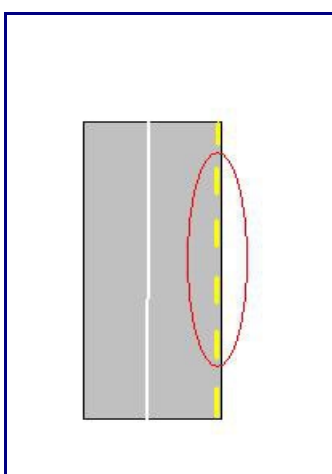


### **Stationnement interdit**

à partir du panneau jusqu'à la prochaine intersection.

Un marquage de couleur **jaune discontinu** le long du trottoir confirme l'interdiction de se stationner.

(L'arrêt est toléré le long de ce marquage)



### **Stationnement interdit du 1<sup>er</sup> au 15 du mois**

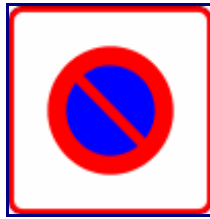
à partir du panneau jusqu'à la prochaine intersection.

Soit à droite ou à gauche suivant le positionnement du panneau.



**Stationnement interdit du 16 à la fin du mois**

à partir de ce panneau et du côté où est implanté le panneau  
Soit à droite ou à gauche suivant le positionnement du panneau.



Entrée d'une **zone à stationnement interdit**

Le stationnement est interdit à partir de ce panneau jusqu'au panneau de fin de zone.

---

## Les parkings :



Lieu aménagé pour le **stationnement gratuit**.

Lieu aménagé pour le stationnement en **lieu privé** si le panneau le précise.  
Interdiction de se stationner si l'on n'est pas autorisé à le faire.



Lieu aménagé pour le stationnement gratuit à durée **limitée fixée à 1 h 30** avec contrôle par disque



Lieu aménagé pour le stationnement **payant**.



**Parc relais** : parc de stationnement assurant la liaison vers différents réseaux de transport en commun



**Stationnement réglementé dans l'agglomération** pour caravane et autocaravane.

Il faut s'adresser à la mairie pour connaître le règlement...

---

## Les panneaux et le marquage au sol concernant les arrêts et stationnements réglementés :



Stationnements payant :

Entrée d'une zone à stationnement payant

Le stationnement est limité dans la durée en fonction de l'argent mis dans le parcmètre.



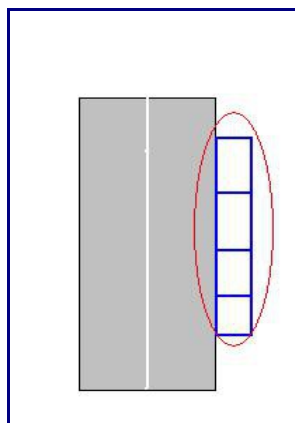
Stationnements à disque ou zone bleue.

(Nouveau panneau)

Apposition du disque européen.

Gratuit à durée limitée avec apposition d'un disque dans le véhicule.

Marquage au sol de couleur bleu.



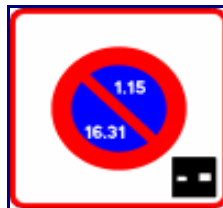
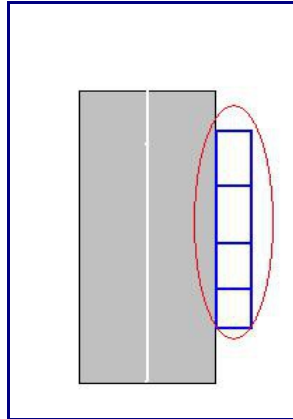
Stationnements à disque ou zone bleue.

(Ancien panneau)

Gratuit à durée limitée avec apposition d'un disque dans le véhicule.

Durée limitée fixée à 1 h 30, avec contrôle par disque

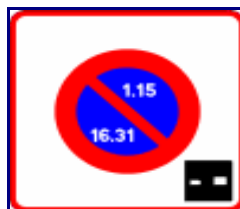
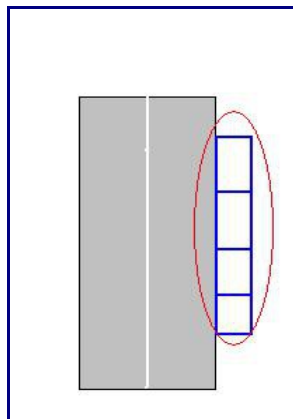
Marquage au sol de couleur bleu.



Entrée d'une zone à stationnement unilatéral à alternance semi-mensuelle et à durée limitée,

Contrôle par disque.

(Ancien panneau)



Entrée d'une zone à stationnement unilatéral à  
alternance semi-mensuelle et à durée limitée fixée à 1 h 30,

avec contrôle par disque

(Ancien panneau)



Entrée d'une zone où le stationnement est unilatéral semi mensuel

Je me stationne du côté des numéros impairs des maisons du 1 au 15 du mois.

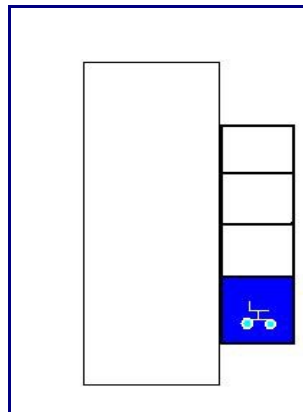
Je me stationne du côté des numéros pairs des maisons du 16 au 31 du mois.



Emplacement pour personnes à mobilité réduite:

L'arrêt et le stationnement sont interdits.

Sauf si l'on possède la carte de stationnement pour personnes handicapées.



# L' éco-conduite:

## La conduite écologique : Ou une conduite sûre et écologique rime avec économie.

---

Le code de la route et l'examen du permis prennent aujourd'hui en compte **une conduite sûre, économique et responsable vis-à-vis de l'environnement.**

Cela vise à éduquer les conducteurs, non seulement pour **économiser** du carburant dans le but de leur faire des économies d'argent mais également de faire face à un enjeu humanitaire de taille : le **réchauffement climatique !!**

Pendant que la **plupart** d'entre-nous prennent le fait de conduire comme un acquis, il est facile d'oublier que cela reste un **privilège**. Ce privilège se prolonge bien au-delà des effets immédiats de mettre en marche le moteur de votre véhicule, car il a des effets sur un monde beaucoup plus vaste que notre propre personne.

L'écoconduite ou conduite économique a pour objectif de populariser le concept d'attitudes de conduite visant à **utiliser efficacement l'énergie** parmi les **professionnels** et les **particuliers**.

---

## Il y a 5 règles simples à suivre:

### 1 : Changer les vitesses à bas régime moteur.

Monter les rapports de vitesse rapidement et conduire à des rapports de vitesse élevés même à faible vitesse engendre des réductions de consommation de carburant.

Afin d'utiliser l'efficacité du moteur de façon optimale, un régime maximal de 2500 tr/min pour monter les rapports est recommandé pour les véhicules à essence. Du fait que les moteurs diesel sont généralement plus efficaces à des régimes moteur inférieurs, un régime maximal de 2000 tr/min pour monter les rapports est recommandé pour les véhicules Diesel. Ainsi un tachymètre (compte-tours) est un instrument utile pour changer de vitesse au bon moment.

### 2 : Maintenir une vitesse stable.

Maintenir une vitesse régulière en utilisant le plus haut rapport possible ! A l'accélération, l'énergie du carburant est utilisée pour propulser le véhicule. Une partie de cette énergie est perdue au freinage (l'énergie perdue est dissipée en chaleur au niveau des disques et des plaquettes des freins) Par conséquent, des accélérations et des freinages répétés demandent beaucoup d'énergie (donc de carburant) **Il faut donc toujours éviter les freinages et accélérations inutiles.**

Conduire à une vitesse constante avec un rapport de vitesse élevé conduit à réduire la consommation.

**Attention** : Le régulateur de vitesse est une aide utile pour une conduite souple et maintenir une vitesse constante, en particulier sur autoroute ou sur route non encombrée. Par contre, si vous commencez l'ascension d'une colline, coupez le régulateur de vitesse et prenez le contrôle de la pédale d'accélérateur en accélérant gentiment quitte à perdre un peu de vitesse car le régulateur de vitesse a tendance à faire monter excessivement le régime moteur et par conséquent a tendance à provoquer de la surconsommation dans le cas de forte montée.

### **3 : utiliser le frein moteur.**

Pour économiser du carburant en ralentissant ou en stoppant, il suffit de décélérer doucement en relâchant la pédale d'accélérateur en laissant une vitesse, si possible le rapport de vitesse le plus haut afin de limiter les frottements !

Les véhicules diesels et essence construits depuis 1990 sont généralement équipés avec un système d'injection électronique qui coupe l'alimentation en carburant du moteur quand celui-ci ralenti (pédale d'accélérateur relâchée et une vitesse engagée, ce que l'on appelle communément le frein moteur) L'avantage du frein moteur est qu'il peut être utilisé pour économiser du carburant : Par exemple, en relâchant l'accélérateur à temps quand on approche d'un feu de signalisation. Cela entraîne également à réduire l'utilisation des freins, réduisant ainsi également les coûts de maintenance. Le frein moteur n'a pas seulement des effets positifs sur la consommation de carburant, mais aussi sur la réduction des gaz à effet de serre, la sécurité du trafic, la fluidité du trafic et améliore le confort des passagers.

### **4 : Savoir anticiper le trafic et rouler tranquille.**

Afin de conduire à une vitesse aussi constante que possible, il est important d'anticiper le trafic environnant pour **éviter les freinages et accélérations non nécessaires**. Par exemple : à l'approche des feux de signalisation...à l'approche de cyclistes ou de véhicules agricoles... sur une autoroute chargée... et pour toutes autres situations de trafic.

Beaucoup de situations peuvent déjà être anticipées en regardant loin et bien avant que la situation ne se produise.

Suivant les conditions de circulation, il n'est pas possible de conduire aussi vite que ce permet la limite de vitesse; en adaptant la vitesse il est donc possible d'économiser du carburant. De plus, quand les conditions de circulation sont mauvaises, conduire moins vite prévient les embouteillages et les accidents... Conduire "zen" et prendre son temps (ou du moins le juste temps) permet économie de carburant, de stress et accroît la sécurité routière.

Pourquoi conduire à 90 km/h plutôt qu'à 80 km/h ?? Sur un parcours de 20 km, la différence de temps est de 1 minute et 40 secondes... Par contre dans ce même laps de temps et suivant la motorisation du véhicule, l'économie de carburant est de 2 à 5 %. Outre l'avantage économique de réduire la vitesse, il s'avère que conduire moins vite permet de prévenir beaucoup plus d'accidents : la distance de freinage est plus courte de 10 m à 80 km/h qu'à 90 km/h.

## 5 : L'entretien du véhicule :

L'entretien joue un rôle essentiel dans l'économie de carburant, en effet, conduire avec un véhicule dont les pneumatiques sont sous-gonflés (c'est à dire à une pression insuffisante) conduit non seulement à un échauffement du pneumatique pouvant avoir pour effet l'éclatement de ce dernier, mais également génère une surconsommation de carburant pouvant atteindre 8% Il est donc conseillé de sur gonflé ses pneumatiques surtout si le véhicule est chargé ou si l'on fait d'important trajet...

Par ailleurs, conduire avec un véhicule excessivement chargé ou avec une galerie conduit également à une sur-consommation de carburant...

D'autres paramètres entre en ligne de compte comme le carburant, la fréquence de la vidange, la géométrie, etc...

---

### Quelques conseils :

Le poids additionnel sur un véhicule entraîne un accroissement de la résistance au roulement du véhicule (friction entre la roue et la route plus importante) **Il est donc important de ne pas sur-charger son véhicule**, en particulier lorsque cela n'est pas nécessaire : Est-ce nécessaire de conserver certaines choses en permanence dans votre coffre et dans l'habitacle ?

Ensuite, il faut **bannir certains équipements sur le toit du véhicule**, en particulier lorsque ces derniers sont vides...

Le plus facile encore pour réduire sa consommation de carburant est encore de limiter l'utilisation de son véhicule au strict nécessaire et **d'éviter tout parcours inutile. Prenez le vélo ou vos jambes pour de court trajets !** Éviter de prendre votre véhicule pour quelques centaines de mètres, une petite marche ou un tour en vélo est bien meilleur pour la santé ! Pour 15 minutes de marche (1 kilomètre parcouru environ), on émet environ 10 g de CO<sub>2</sub> contre plus de 100 g pour presque tous les véhicules à moteur thermique sur le marché.

**Ne faites pas tourner votre moteur à l'arrêt** pour le chauffer. Il vous suffit de rouler lentement au début de votre trajet pour que le moteur monte en température...

**Optimiser vos parcours** lorsque vous vous rendez dans plusieurs endroits consécutivement : éviter de revenir sur votre route lorsque vous pouvez l'éviter.

Voyez la possibilité de faire du **co-voiturage** (un conducteur qui prend son véhicule pour transporter d'autres personnes) ou de **l'écopartage** (une voiture que plusieurs personnes possèdent et qui l'utilise en fonction des besoins)

Privilégier l'utilisation des moyens de **transport en commun**, surtout aux heures de pointes. Choisissez les moins polluants ! Il y a maintenant des « **parkings relais** » (Pr) aux abords des grandes villes permettant de prendre un transport en commun pour éviter des trajets en villes.

L'utilisation de la **climatisation** peut entraîner une hausse de la consommation de 0,2 à 0,5 l/100 km. Pour une baisse de 8°C dans l'habitacle par rapport à l'extérieur, cela revient à avoir une **augmentation de consommation allant de 20 à 40% en ville** ! La climatisation consomme plus en ville que sur route ! La surconsommation est liée à l'alimentation du compresseur de la climatisation. La climatisation reste un élément de confort des véhicules modernes et il est préférable de s'en passer ou de bien l'utiliser !

L'été, ne mettez pas en marche la climatisation de votre véhicule avant de l'avoir aéré. Ouvrez au maximum les vitres conducteur et passager dans le premier kilomètre afin de réduire la température de l'habitacle.

Lorsque la climatisation est en marche, ne pas laisser les fenêtres ouvertes.

Éviter d'utiliser la climatisation en hiver, c'est inutile ! Elle peut toutefois être utilisée ponctuellement pour favoriser le désembuage des vitres.

En ville, il est préférable d'ouvrir les vitres et de couper la climatisation : en effet, l'ouverture des vitres entraîne une hausse de 1% de la consommation, la climatisation entraîne une hausse de 20%.

# Les défaillances du conducteur:

---

**L'accident est dû non pas à la fatalité mais dans 90 % des cas au conducteur lui-même.**

**Conduire demande une attention particulière afin de réagir efficacement.**

**Cette attention peut être diminuée par différents facteurs que nous allons analyser.**

---

## L'alcool :

Dès le premier verre le risque d'avoir un accident est augmenté. A **0.5 g/l** de sang le risque d'avoir un accident mortel est multiplié par **deux** !

Les effets de l'alcool ont un impact sur la **vision** (champ visuel rétréci, mauvaise estimation des distances), sur l'**analyse** ( sous estimation des dangers, confiance trop grande en ses capacités), sur l'**action** ( gestes lents et imprécis). Ce qui rend dangereux l'alcool est avant tout le fait que ses effets ne soient pas ressentis immédiatement par celui qui a bu...

1 verre = 10 g d'alcool pur

Attention toutefois car le dosage de l'alcool n'est pas le même selon le serveur !  
(Bien souvent les « doses maisons » sont plus importantes...)

Les **bons comportements** en cas de soirées « arrosée » : Désigner un « sam » ou un « capitaine de soirée » qui ne boira pas. Renoncer à prendre la route si l'on a bu ou si le conducteur a bu. Empêcher vos amis qui ont bu de prendre le volant.

## La détection de l'alcoolémie au volant :

Il existe différents moyens pour tester son alcoolémie.

Rappelons aussi ici que le seuil de l'infraction est de 0.5 g/l de sang ou 0.25 mg/l d'air expiré, le seuil du délit est de 0.8 g/l de sang ou 0.4 mg/l d'air expiré.

### L'éthylomètre :

L'éthylomètre donne une mesure précise de l'alcoolémie dans l'air expiré. En cas de dépassement du niveau autorisé cette mesure seule permet de valider l'infraction.



### L'éthylotest :

L'éthylotest est un moyen rapide de savoir si on a dépassé le seuil autorisé. Cette mesure étant approximative il faudra aux forces de l'ordre devront procéder à une mesure précise soit par une prise de sang, soit par l'éthylomètre.



**A noter:** A compter du 1er juillet 2013 un éthylotest non usagé sera obligatoire dans tout les véhicules. L'amende forfaitaire de 11 euros ne sera appliquée qu'à partir du 1er novembre 2013...

### Attention aux idées fausses :

Aucun « truc » ne peut faire éliminer l'alcool plus vite. Toutefois il faut prendre en compte que l'alcoolémie sera beaucoup plus rapide si l'on est à jeun alors que la digestion d'aliment va la retarder. (30 minutes si l'on est à jeun, 1 à 2 h si l'on a mangé)

L'élimination de l'alcool se fait principalement par le foie entre 0.10 et 0.15 g/l par heure.

## Les drogues :

Nouveau :

**Test salivaire** permettant de détecter toutes traces de drogues (cannabis, LSD, extasy...) Rappelons que si le test est positif cela constitue un **délit**.

Notons aussi que les drogues restent un long moment présentes dans l'organisme (environ 5 jours pour le cannabis).

**L'accumulation drogue alcool multiplie par 4** le risque d'accident mortel.

## Les médicaments :

La prise de médicament a un effet plus ou moins grand sur le conducteur. Il nous fait être vigilant sur la notice d'utilisation et sur les pictogrammes présent sur les emballages.



Attention certaines maladies sont **incompatibles** avec la conduite :

Vision altérée, l'hypertension, le diabète. Dans certains cas ou ces maladies sont graves il se peut que la conduite soit interdite ! C'est alors le rôle de la **commission médicale** d'autoriser ou non la conduite.

## **La fatigue :**

**Les causes de la fatigue** peuvent être diverses : Le manque de sommeil, la chaleur, la faim, la conduite dans des situations difficiles... Ci dessous un schéma qui nous indique les horaires ou le risque de somnolence est le plus important. (la nuit et après le repas du midi)

**La fatigue a plusieurs effets** : On détecte plus difficilement et plus tardivement les indices sur la chaussée, on analyse les situations et on se décide plus lentement, on agit plus brutalement (sous l'effet de la surprise) et plus lentement.

**Il est bien souvent difficile de prévenir la somnolence**, mais certains signes peuvent nous alerter... (Douleurs à la nuque et au dos, picotement des yeux, bâillements...)

Rappelons ici qu'il est conseillé sur de longs trajets de se reposer au moins un quart d'heure toutes les deux heures.

## **La vigilance :**

**La monotonie en conduite** :

Rouler sur des grands axes (autoroute) ou sur des trajets quotidiens provoque une somnolence qui peut être fatale. La plupart des accidents se situent proche de son domicile ou de son lieu de travail...

**Les distractions** :

Les distractions peuvent être diverses : Téléphone, GPS, enfants, poste radio... L'attention n'est plus portée sur la route et le risque d'être surpris par un danger augmente fortement.

**L'influence des passagers et des autres usagers** :

Les passagers du véhicule ne doivent pas être une gêne pour le conducteur (enfants qui se battent, amis qui incitent à aller plus vite...) Seul le conducteur sera responsable en cas d'accident...

---

## **Chaque jour en France 12 personnes en moyenne perdent la vie sur les routes !!**

L'alcool est le premier facteur d'accident, en second vient la vitesse.

### **Quelques chiffres clés:**

Lors d'un accident mortel chez les 18 24 ans l'alcool est présent dans 25% des cas !

Les week-end sont principalement meurtrier à cause des soirées arrosées.

Les tués sur la route le sont **principalement en rase campagne** (facteur de la vitesse)  
70 %.

En ville les tués sont surtout des piétons.

Les piétons représentent 12% des tués sur la route.

La plupart des piétons tués sont des personnes âgées.

Notons ici que le cannabis provoque environ 115 tués sur la route chaque année.

A noter aussi l'influence du port de la ceinture de sécurité dans la mortalité en cas d'accident de la route.

La baisse du nombre de tués sur les routes concerne avant tout les voitures. La courbe pour les motards est quant à elle stable, voir en évolution... En proportion les voitures représentent 50% des tués sur la route et les motards 21% des tués alors que les deux roues sont moins nombreux.

**A chacun de se responsabiliser pour que la baisse du nombre des tués sur les routes continue !**

**Cette responsabilisation passe par l'éducation et l'exemplarité des plus âgés.**

**Les jeunes représentent seulement 13% de la population mais 26% des tués !**

**Des efforts restent donc à faire !**

# la sécurité en voiture.

Pour exercer la sécurité automobile on doit prendre en compte non seulement le véhicule et le comportement du conducteur au volant mais également l'environnement routier (infrastructures, conditions météo, réseaux de communication, etc.).

## Les trois phases complémentaires de la sécurité :

- **Eviter l'accident**, c'est ce qu'on appelle la **sécurité** primaire ou **active**.
  - **Protéger** les occupants et autres usagers de la route pendant l'accident, **sécurité passive** ou sécurité secondaire.
  - Protéger, alerter, et secourir **après l'accident**, c'est-à-dire la **sécurité tertiaire**.
-

## La sécurité active:

### Eviter l'accident.

- **L'assistance au freinage d'urgence AFU :**

Ce système permet d'amplifier la force de freinage lors d'un freinage d'urgence en fonction de différents critères, notamment la vitesse d'appui sur la pédale de frein. Cela permet d'une part de gagner du temps (et donc de la distance d'arrêt) par une montée en pression rapide dans les freins et d'autre part d'assurer un freinage optimal, certains conducteurs ayant tendance à vouloir relâcher la pression trop tôt lors d'un freinage d'urgence.

L'AFU est couplé avec l'ABS pour éviter un blocage des roues et avec les feux de détresse pour avertir du freinage.

Aucun dispositif technique ne remplace le respect des distances de sécurité et de la vitesse !!

- **Le système d'antiblocage de roues ABS (ou ABR)**

Ce système évite les blocages de roues en cas de freinage d'urgence afin de conserver le meilleur contrôle possible du véhicule : Une roue bloquée n'offrant pratiquement plus de résistance au déplacement ni dans le sens de la marche, ni latéralement, le véhicule est donc difficilement manœuvrable et peut à tout moment partir en tête à queue.



- **ESP:**

contrôle dynamique de stabilité, permettant d'assurer la sécurité en courbe dans la limite des lois de la physique (contrôleur de trajectoire afin de ne pas sortir de la courbe)

- **Limiteur / régulateur de vitesse :**

Le **limiteur de vitesse** a pour fonction d'**éviter les excès de vitesse** ; c'est à dire que la vitesse est par exemple bloquée à 130 km/h sur l'autoroute. Avec ce système le conducteur n'a plus à se soucier d'un éventuel dépassement de la vitesse autorisée.

Le **régulateur** a pour fonction de **maintenir une allure constante**, par exemple 130 km/h sur autoroute. Il faut pour cela que la chaussée ne soit pas encombrée et que l'allure puisse être maintenue. Il suffit de freiner ou débrayer pour désactiver le régulateur de vitesse.

Dans les descentes assez raides, le système atteint ses limites, le conducteur doit soit rétrograder sur le rapport inférieur et, le cas échéant, freiner par les moyens classiques. Il n'est pas prudent de maintenir le système en fonction, dès que la circulation se densifie ou sur route sinueuse. Son utilisation est tout à fait exclue en ville.

Ce système permet d'**abaisser**, d'une façon sensible la **consommation de carburant**.

- **La direction assistée:**

Elle **permet de réduire le couple nécessaire à l'actionnement du volant**, donc l'effort pour tourner le volant. La direction assistés peut être soit une assistance électrique soit hydraulique.

- **Le GPS :**

Permet au conducteur de **faciliter sa tâche pour la direction**. Pour cela il suffit de programmer le GPS sur un trajet prédéfini et de suivre les instructions de direction données par le GPS. ! Il faut laisser le GPS sur le mode vocal pour éviter de le regarder pendant la conduite. De plus les GPS mobiles doivent être disposés dans les véhicules afin de **ne pas gêner la visibilité** du conducteur sur l'extérieur.

---

## **La sécurité passive.**

### **Protéger en cas d'accident.**

- **La ceinture de sécurité .**

La ceinture de sécurité est indispensable même en cas de petits chocs. Il faut savoir qu'un passager a bien moins de chance de rester en vie s'il est éjecté hors du véhicule. De plus en cas de choc les occupants resteront conscients en étant attachés, ce qui leur permettra de quitter le véhicule si nécessaire. Rappelons ici que la ceinture est obligatoire et que le conducteur est responsable de tous ses passagers mineurs !

- **La déformation de la structure du véhicule:**

La structure du véhicule est conçue pour absorber un maximum d'énergie lors de l'impact (pare-chocs, châssis, carrosserie, capot), tout en conservant intact l'habitacle. Lors d'un crash-test de voiture, ce phénomène est bien visible : alors que l'avant de la voiture se déforme complètement, l'habitacle reste relativement préservé pour mieux protéger ses occupants.

- **Les air-bags (ou coussins gonflables de sécurité)**

Leurs rôles est de minimiser les dommages dus au choc entre les passagers et l'intérieur du véhicule. Ils sont utilisés en combinaison avec les ceintures à prétensionneurs pyrotechniques. Celles-ci commencent par plaquer le passager à son siège, puis relâchent progressivement leur tension afin d'accompagner le ralentissement du buste et de la tête. Le but étant d'obtenir une décélération la moins brutale possible pour le corps.

- **Dispositif de retenue pour enfant (DRE) :**

Ces équipements, spécifiques aux enfants, sont conçu pour minimiser les conséquences en cas d'accident. Rappelons ici qu'un enfant doit être mis à l'arrière s'il a moins de 10 ans. Si un dispositif de retenue est mis à l'avant dos à la route il faut bien penser à désactiver l'air-bag avant côté passager !!

- **Le pare-brise avant et les vitres**

Ils participent à la sécurité durant un choc, en évitant les projections à l'intérieur ou l'éjection des passagers.

- **L'appuie-tête**

Il permet de préserver les passagers du « coup du lapin » en cas d'accident.

- **Les barres de protection latérales**

Elles évitent au véhicule de trop se déformer en cas de choc latéral.(Elles sont intégrées aux portières)

- **La direction**

Elle est constituée en essieu brisé afin d'éviter en cas de collision frontale que la colonne unique remonte dans l'habitacle et vienne blesser le conducteur. Elle se plie au niveau des transmissions de ses essieux.

---

## La sécurité tertiaire.

### Que faire en cas d'accident ?

- **Protéger**

La première des choses à faire est de **baliser les lieux** soit avec un triangle soit son propre véhicule avec les feux de détresse. Si l'accident a lieu la nuit essayer autant que possible d'éclairer le lieu avec ses propres feux ou à l'aide d'une lampe... **Le but est d'éviter le sur accident.**

- **Alerter**

La seconde chose à faire est d'**alerter les secours** : Donner des indications précises tels que votre nom, le lieu de l'accident, le nombre de véhicules et d'occupants, s'il a des blessés, s'ils sont encore incarcérés dans le véhicule...

- **Secourir** :

Ne pas trop en faire si l'on ne connaît pas les gestes de secours. Le minimum est de **mettre en lieu sûr les blessés**, de les mettre en position latérale de sécurité s'ils sont inconscients, de ne pas leur donner à boire avant que les secours n'arrivent, de les **préserver du froid** en les couvrant et de les **maintenir éveillés**. !! Si le blessé a un casque ne lui enlevé surtout pas !!

### Conseils :

Pour ce souvenir de ces ordres pensez à faire le premier

**PAS: Protéger, Alerter, Secourir**

En cas **d'incendie** n'utilisez pas de l'eau pour éteindre le feu. Essayez de le priver d'air... Si vous utilisez un extincteur il vous fait viser la base des flammes et non pas le haut.

# Les points et le permis:

## le principe du capital points et du retrait de points:

---

Le **permis à point** a été mis en place le 1er juillet 1992 pour lutter contre l'insécurité routière. Le permis est doté d'un **capital de 12 points**. Il constitue aujourd'hui un instrument privilégié du dispositif de prévention et de lutte contre l'insécurité routière et fait partie intégrante du système de formation et de suivi de l'évolution des attitudes au volant de nos concitoyens.

Le système de **retraits de points indexés sur la gravité des infractions** commises incite les conducteurs contrevenants à réfléchir sur les conséquences de leurs comportements et des conduites à risques. Il les incite à se montrer plus attentifs dans leur façon de se comporter sur les routes.

Le **retrait de points** répond à un objectif de prévention et de pédagogie en responsabilisant les conducteurs et en sanctionnant ceux qui ne respectent pas les règles du code de la sécurité routière.

Depuis son instauration, **le permis à points a permis de réduire de moitié le nombre de personnes tuées** sur les routes.

**90%** des conducteurs ont **10 points ou plus** sur leur permis (hors permis probatoire).

Le système du **permis à point** est indépendant des autres sanctions pouvant affecter le permis de conduire et notamment la suspension. Un conducteur peut donc se voir retirer son permis pour une durée de 3 mois et se voir retirer 6 points.

Plusieurs infractions commises simultanément ne peuvent conduire au **retrait de plus de 8 points**.

---

## **Le permis probatoire.**

De même à été instauré le **permis probatoire** au capital de 6 points pour les nouveaux conducteurs ayant moins de 3 ans de permis ou de 2 ans si le conducteur a suivi la conduite accompagnée.

Les conducteurs concernés par le permis probatoire :

- Celui qui vient d'obtenir pour la première fois un permis de conduire.
- Celui qui à la suite d'une invalidation administrative ou d'une annulation judiciaire recouvre le droit de conduire.

Au moment de l'obtention du permis de conduire le conducteur est crédité d'un **capital de départ de 6 points**. Pendant la période probatoire et en l'absence d'infraction constatée, **le capital passe progressivement à 12 points**.

Si un ou plusieurs retraits de points ont été prononcés **pendant** la période probatoire, sans atteindre le solde nul, le permis de conduire **garde le solde** qu'il détient à la fin de la période probatoire.

---

# La suspension, annulation, invalidation du permis de conduire:

## La suspension:

La suspension intervient en particulier en cas d'infraction donnant lieu à **un retrait de 6 points** pour grand excès de vitesse ou alcoolémie.

**La participation à un stage de récupération de points peut se faire pendant une période de suspension.**

Le permis peut être retenu par les forces de l'ordre sur-le-champ. C'est la **rétenction** administrative immédiate. Le conducteur ne peut repartir au volant de son véhicule, les forces de l'ordre lui donnent un avis de rétenction.

Le représentant du Préfet décide **sous 72 h** d'une période de **suspension administrative** du permis de conduire, le conducteur en est informé par courrier, sa durée est proportionnelle à la gravité de l'infraction et **ne peut excéder 6 mois** (12 mois en cas de récidive d'invalidation du permis)

Le jugement de l'infraction au **tribunal** pourra prolonger la suspension du permis de conduire, c'est la **suspension judiciaire**.

Le conducteur qui souhaite retrouver un permis de conduire à l'issue des 6 mois doit repasser **l'examen du code de la route et une visite médicale**. Il retrouve à la fin de la période des six mois un **permis probatoire** comme un jeune conducteur. Affecté donc de 6 points et soumis aux limitations de vitesses d'un jeune conducteur.

## L'invalidation:

L'invalidation du permis de conduire intervient si le solde de points devient nul.

Il est important de noter ici que les **jeunes conducteurs** dans la première année peuvent se voir invalider leur permis de conduire en cas de **délits** (excès de grande vitesse, conduite sous l'influence de stupéfiants ou de l'alcool). Ils doivent alors repasser entièrement leur permis (code et conduite).

## L'annulation:

L'**annulation du permis de conduire** est la sanction la plus **grave** qui peut être prise contre un conducteur. Le juge annule le permis pour une durée déterminée avec interdiction de repasser avant l'échéance.

L'annulation est une décision du **Juge**. Elle intervient en cas de récidive de délit routier dans un délai de 5 ans ou en cas d'infraction très grave. Le conducteur est dans l'impossibilité de repasser le permis pendant une durée déterminée. Le retour au permis est souvent assorti d'un contrôle médical.

## La récupération des points :

Le délai entre deux **stages de récupération** de points passe à **un an** au lieu de deux ans. Le stage de sensibilisation à la sécurité routière permet de **récupérer 4 points** sur votre permis de conduire.

Le stage a pour but de sensibiliser le conducteur sur son comportement et les risques de la conduite.

**Le délai de récupération de la totalité des points du permis est abaissé à deux ans** au lieu de trois sauf pour les délits routiers et les contraventions de 4ème classe et les contraventions de 5ème classe.

Le délai de récupération des infractions entraînant la perte d'**un seul point** réduit d'un an à **six mois**.

Il est souvent possible de sauver votre permis de conduire, même lorsque votre **solde est nul**, en effectuant un **stage de récupération de points**.

### Différents cas de stages :

- Stage **volontaire** : Si le conducteur veut remonter son solde de points. Il est possible de le faire pendant une suspension de permis.
- Stage **obligatoire** pour les jeunes conducteurs en infractions:

Au cours de la période probatoire, si vous avez été condamné pour une infraction entraînant une perte de 3 points ou plus, vous recevez une lettre recommandée 48 N, vous êtes alors dans l'obligation de suivre un stage.

- Stage en **sanction alternative** à la poursuite judiciaire et composition pénale

Peine complémentaire : C'est le stage sanction, prononcé par un juge en plus de l'amende, du retrait de points et de la suspension de permis de conduire.

## Les panneaux de dangers:

Ces panneaux sont implantés **avant une zone de danger** permettant au conducteur de ralentir.

Ils se situent à **50 mètres en agglomération et à 150 mètres hors agglomération.**

Dès que je vois un de ces panneaux sur la chaussée **je dois ralentir en contrôlant mon rétroviseur intérieur.**

---



**Virage à droite**

Ralentir afin de ne pas dérapier ou être déporté par la force centrifuge.



**Virage à gauche**

Ralentir afin de ne pas dérapier ou être déporté par la force centrifuge



**Succession de virages dont le premier est à droite**

!!! Le second virage peut être aussi bien à droite qu'à gauche...

Ralentir afin de ne pas dérapier ou être déporté par la force centrifuge



### **Succession de virages dont le premier est à gauche**

Le second virage peut être aussi bien à droite qu'à gauche...  
Ralentir afin de ne pas dérapier ou être déporté par la force centrifuge



### **Chaussée rétrécie**

J'évite de dépasser lors d'un rétrécissement de la chaussée.  
Des deux côtés **ou** uniquement par la droite ou la gauche.



### **Chaussée rétrécie par la droite**

J'évite de dépasser lors d'un rétrécissement de la chaussée.  
**Uniquement** par la droite.



### **Chaussée rétrécie par la gauche**

J'évite de dépasser lors d'un rétrécissement de la chaussée.  
**Uniquement** par la gauche



### **Chaussée particulièrement glissante**

Ce panneau est dit **permanent** sauf si il y a un panonceau type :

*Par temps de pluie*

Alors ce panneau est dit **temporaire**.



### **Cassis ou dos-d'âne**

!!! Ralentr pour ne pas abîmer le bas de caisse du véhicule.



### **Ralentisseur**

!!! Ralentir pour ne pas abîmer le bas de caisse du véhicule.



### **Passage à niveau muni de barrières à fonctionnement manuel ou à fonctionnement automatique.**

**Le panonceau "signal automatique" doit être présent sous ce panneau.**

Je ralentis afin de pouvoir m'arrêter si le feu clignote au rouge et pour éviter d'abîmer les suspensions sur le passage des rails.



### **Passage à niveau sans barrières ni demi - barrières**

Je ralentis pour m'arrêter à hauteur du **stop** présent au passage à niveau.



### **Traversée de voies de tramways**

Je ralentis afin de pouvoir m'arrêter à hauteur du feu rouge clignotant si un tramway arrive.

Attention : Un tramway est toujours prioritaire !



### **Endroit fréquenté par les enfants**

Ce panneau n'indique pas spécialement une école... Je ralentis et porte mon attention sur les bas côtés de la chaussée pour m'arrêter si un piéton veut traverser.



### **Passage pour piéton**

Je ralentis afin de m'informer de la présence éventuelle de piétons au niveau du passage protégé.



### **Passage de cavaliers venant de droite ou de gauche.**

Je m'informe latéralement pour m'informer de la présence éventuelle de cavalier.

Attention les chevaux peuvent prendre peur d'une voiture, laissez des espaces suffisant et arrêtez vous si nécessaire...

N'utilisez jamais l'avertisseur sonore en présence d'animaux car vous risqueriez de les effrayer.



### **Passage d'animaux domestiques**

Risque de traversée d'animaux ou de présence de troupeaux sur la route.



### **Passage d'animaux sauvages**

Etre prudent surtout le soir ou tôt le matin car c'est à ces moments là que les animaux sauvages sont plus fréquemment sur les routes.



### **Débouché de cyclistes venant de droite ou de gauche**

Je ralentis pour m'informe de la présence éventuelle de cyclistes.



### **Traversée d'une aire de danger aérien**

Le bruit d'un avion en basse altitude peut surprendre le conducteur.



### **Pont mobile**

Je ralentis pour m'informer de la fermeture ou non du pont mobile.



### **Débouché sur un quai ou une berge**

Je ralentis pour éviter de finir ma trajectoire dans l'eau...



### **Vent latéral**

Souvent présent sur les routes à grande vitesse. Attention aux écarts surtout au moment de dépasser ! La manche à air : Nous donne la direction et la force du vent.



### **Risque de chute de pierres ou de présence sur la chaussée de pierres**

Etre attentif à la présence possible de pierres sur la route et éviter de s'arrêter ou stationner à hauteur du danger.



### Autres dangers

#### La nature du danger pouvant ou non être précisée par un panneau

Je ralentis pour m'informer du danger éventuel.



### Descente dangereuse

Le pourcentage correspond à une descente de 10 mètres sur 100 mètres. Je ralentis et utilise mon frein moteur dans la descente.



### Annonce de feux tricolores

Je ralentis pour m'arrêter si nécessaire au rouge. Attention, même si le feu est vert je dois ralentir pour m'apprêter à m'arrêter au feu orange.



### Circulation dans les deux sens

*Ce panneau de danger est le **seul** à être de **position**, c'est à dire que la voie est à double sens à la hauteur de celui-ci.*

# Les priorités à droite:

## Le panneau de signalisation:

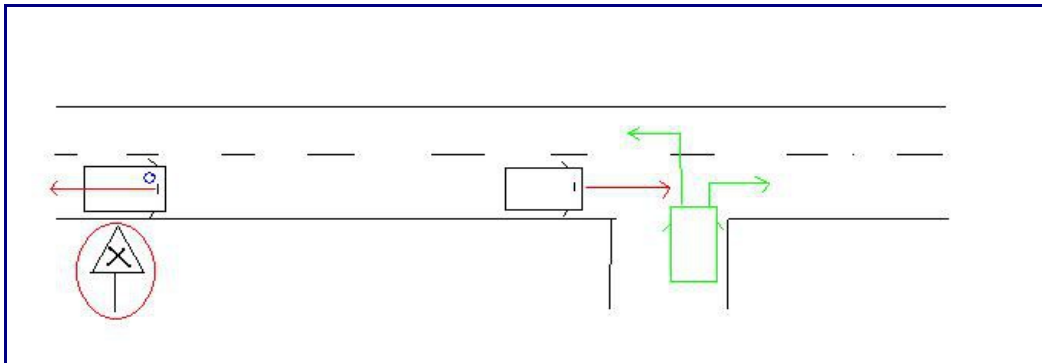


Ce panneau me signale une priorité à droite à 50 mètres en agglomération et à 150 mètres hors agglomération.

Si je rencontre ce panneau je dois contrôler mon rétroviseur intérieur et ralentir suffisamment pour laisser la priorité aux usagers arrivant à ma droite.

Il est préférable en ville d'aborder une priorité à droite en seconde vitesse...

## schéma franchissement priorité à droite



Bien souvent le panneau n'est pas implanté avant l'intersection.

Il vous faut alors céder le passage à droite dès que l'intersection abordée ne comporte pas de signalisation.

Je vous donne quelques conseils pour repérer une rue avec priorité à droite. (A ne pas confondre avec les sorties privées...)

### Remarques:

Si un feu tricolore ne fonctionne pas ou est clignotant et qu'il n'y a aucune autre signalisation alors je dois appliquer la règle de la priorité à droite.

### Ce sont des priorités à droite si:

Image 1 :

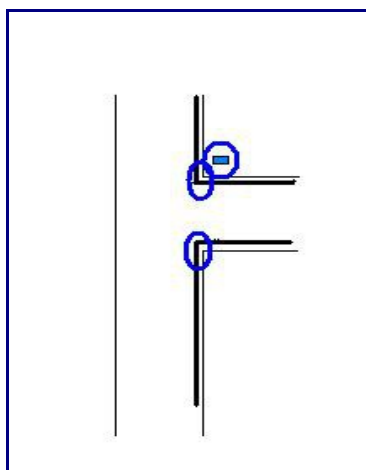


Image 2 :

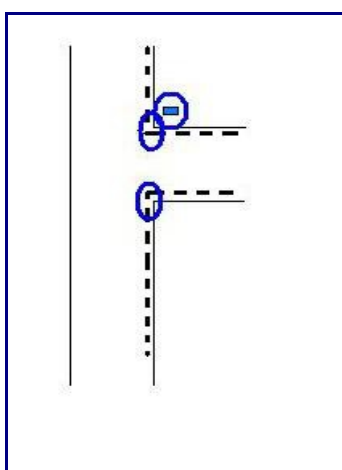
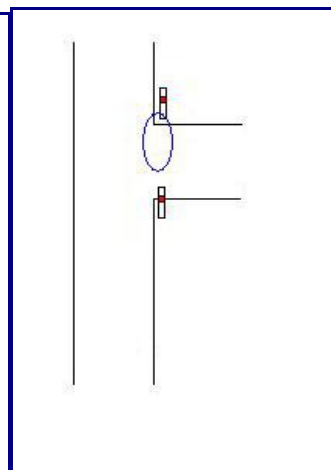


Image 3 :



**Image 1 :** Le trottoir se coupe et repart dans la rue de droite.

Il doit y avoir un panneau de rue (couleur bleu).

**Image 2 :** La ligne de rive, si elle est présente, repart dans la rue de droite.

**Image 3 :** La route abordée comporte des balises d'intersections et il n'y a pas de stop ou de cédez le passage.

## Ce ne sont pas des priorités à droite si:

Image 1 :

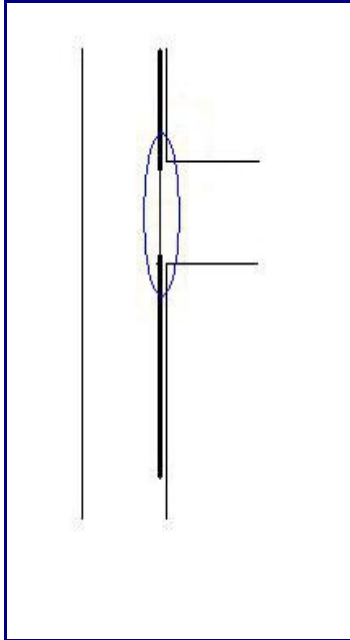


Image 2 :

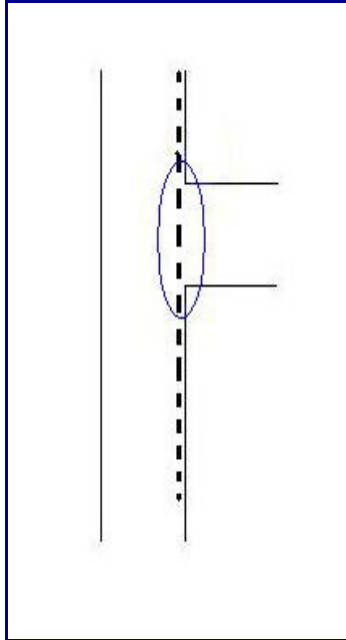
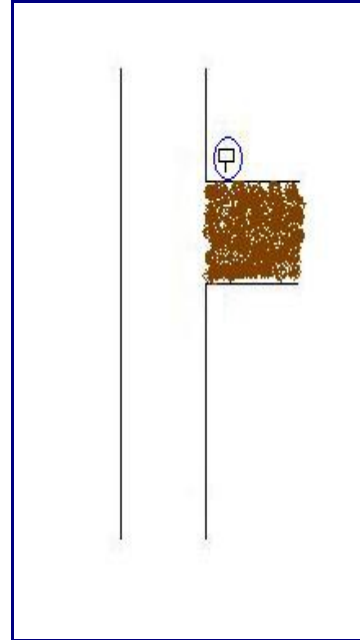


Image 3 :



**Image 1 :** Le trottoir ne se coupe pas à l'intersection (trottoir bateau)

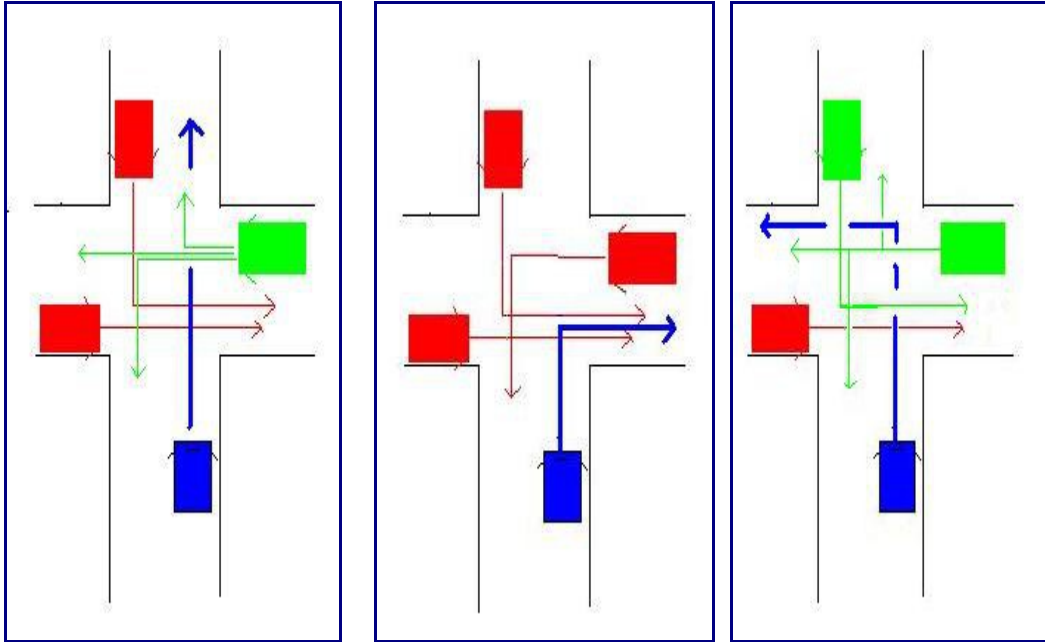
**Image 2 :** La ligne de rive ne se coupe pas à l'intersection.

**Image 3 :** La route venant de droite est un chemin (terre, gravier)

Les chemins privés ont souvent une boîte au lettre en abord de la route...

---

## Les règles de priorités sur une intersection avec priorités à droite:



Sur ces schémas je suis le véhicule bleu : Je dois laisser passer les véhicules verts et je suis prioritaire sur les véhicules rouges.

**Si je vais tout droit:**

Je dois la priorité à droite.

Les véhicules venant de la gauche ou d'en face doivent me laisser passer.

**Si je tourne à droite:**

Je suis prioritaire sur les véhicules arrivant de la gauche et d'en face.

Je ne coupe pas la direction du véhicule venant de ma droite.

**Si je tourne à gauche:**

Je dois la priorité aux véhicules venant de la droite et d'en face.

Je suis prioritaire sur le véhicule venant de la gauche.

# Les sens uniques:

Un sens unique est annoncé par ce panneau:

Je dois circuler le plus à droite dans une chaussée en sens unique.

Je peux me placer sur la gauche de la chaussée pour dépasser ou tourner à gauche.



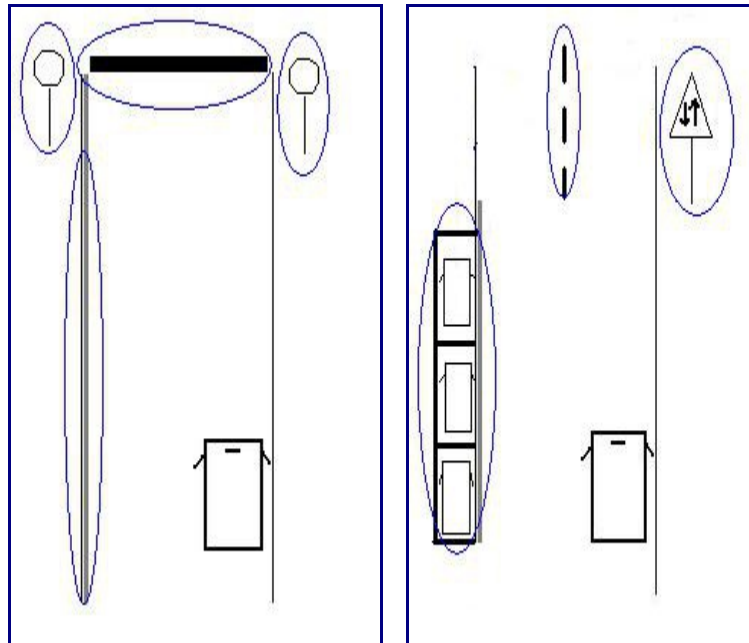
**Attention:** si je rencontre ce panneau alors la chaussée devient à double sens **immédiatement** !



Je dois me replacer le plus à droite pour ne pas faire un contresens.

---

**Je vous donne ici quelques repères pour savoir si vous êtes en sens uniques:**



**Comment reconnaître que l'on est en sens unique:**

**Si la ligne de rive sur la gauche de la chaussée est continue.**

**Si le marquage au sol en fin de voie fait toute la largeur de la chaussée.**

**Si la signalisation se trouve sur la droite et la gauche de la chaussée dans mon sens de circulation.**

**Comment reconnaître que je sors d'un sens unique:**

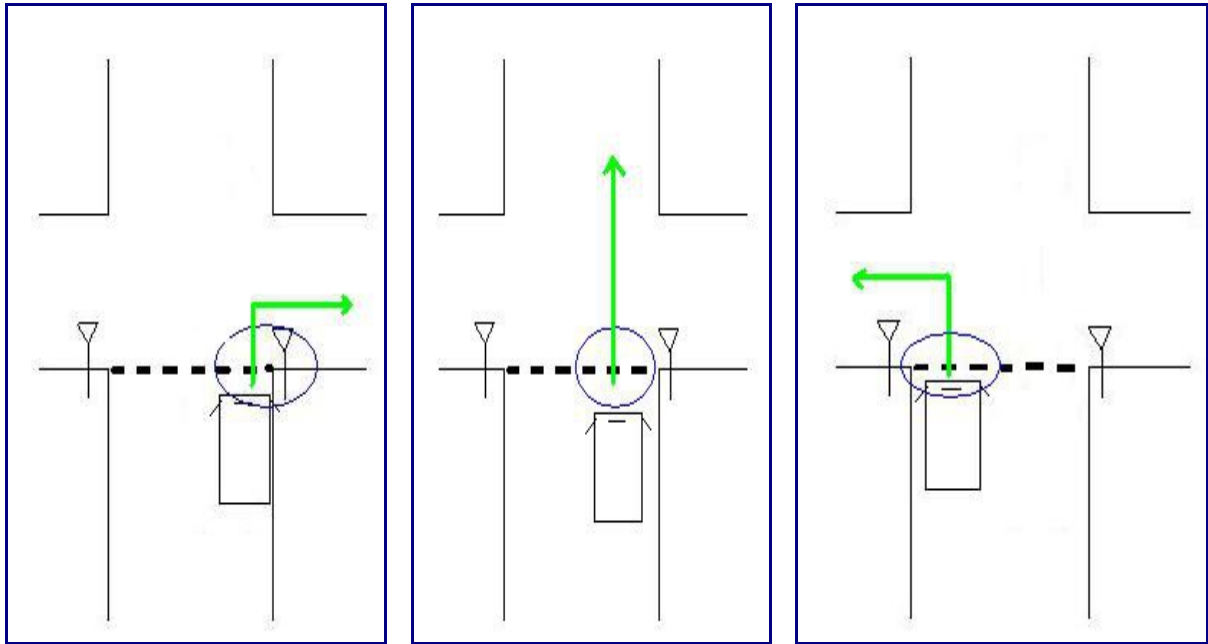
**Si les stationnements sont possibles sur la gauche de la chaussée.**

**Si je vois au loin le panneau m'annonçant un double sens de circulation.**

**Si il y a la présence d'une ligne axiale sans ligne de rive continue sur la gauche de la chaussée.**

---

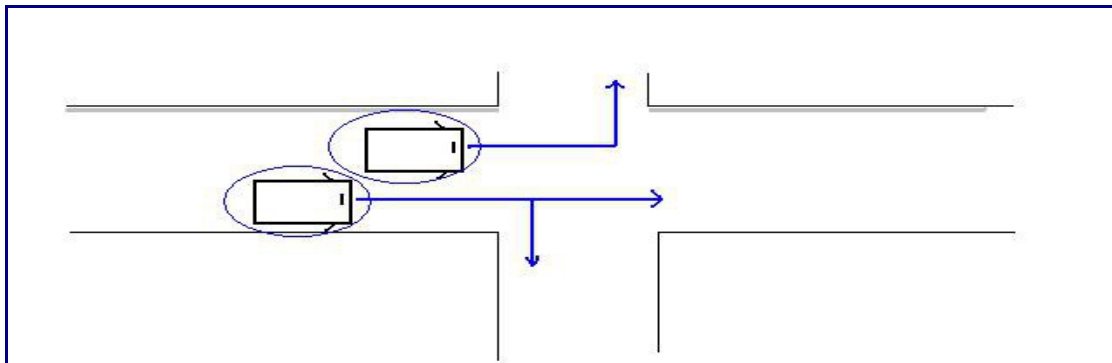
## Savoir se placer pour tourner dans un sens unique:



Si je tourne à droite je dois me placer le plus à droite de la chaussée.

Si je vais en face je me place dans l'axe que je veux aborder.

Si je tourne à gauche je dois me placer le plus à gauche de la chaussée.



Si je vais **tout droit ou à droite** en circulant dans un sens unique je dois être le plus à droite de la chaussée.

Si je **tourne à gauche** en circulant dans un sens unique je dois être placé sur la gauche de la chaussée.

Si **plusieurs voies** vont dans une même direction je dois être placé en circulation normale sur la voie la plus à droite.

# Tunnels et passages à niveau:

## Les tunnels :

### Entrer dans le tunnel :

Avant d'entrer dans le tunnel il faut être attentif à la **signalisation** et prendre des **précautions élémentaires**.

#### - Les précautions à prendre:

- S'assurer qu'aucun **témoins lumineux** sur son tableau de bord ne soient allumés.

Attention une panne d'essence, pression d'huile, surchauffe du moteur... ne sont pas couvertes par l'assureur si celles-ci avaient pu être évitées dans le tunnel.

#### Température liquide de refroidissement.



#### Pression huile moteur.



#### Réserve d'essence.



- Retirez vos lunettes de soleil, remontez le par-soleil et **ralentissez** afin que votre vue s'habitue à la pénombre du tunnel.
- Allumez les feux de **croisement** afin d'être bien vu et de bien voir dans le tunnel.

- La signalisation à respecter:



**Interdiction de dépasser** pour les véhicules de plus de 7 mètres de long et plus de 3.5 tonnes.



Interdiction de dépasser la **limitation de vitesse** prescrite.



Obligation d'allumer les **feux de croisement** dans le tunnel.



Obligation d'allumer les **feux de croisement** dans le tunnel.



La **signalisation lumineuse** affectant les voies.

**Rouge:** la voie est fermée.

**Vert:** La voie est ouverte.

**Jaune:** Je dois changer de voie.



**Distance minimale** à respecter dans le tunnel.

Attention une distance importante doit être tenue à l'arrêt.



**Vitesse minimale** de 30 km/h à respecter dans le tunnel.



**Fréquence radio** permettant de connaître les informations relatives à la circulation et aux éventuels problèmes.

### **Circuler dans le tunnel :**

- Circuler avec les bonnes **distances de sécurité** relatives à la signalisation et/ou aux **diodes bleues** présentes dans le tunnel : **2 diodes est une bonne distance.**

Attention cette distance doit être respectée à l'arrêt pour que les secours puissent accéder facilement au tunnel et éviter la propagation d'un incendie d'un véhicule à un autre...

- Circuler à la vitesse imposée ou limitée .
- Ne pas s'arrêter, stationner, manœuvrer (marche arrière ou demi-tour).
- Ne pas dépasser si le tunnel comporte une seule voie dans son sens de circulation.
- Se préparer à la sortie en abaissant le par soleil si nécessaire et éteindre ses feux au panneau



## En cas d'incident ou d'incendie dans le tunnel :

- Allumer les **feux de détresse** en cas de panne, malaise, accident...

S'arrêter de façon à gêner le moins possible, soit sur un emplacement d'arrêt d'urgence ou une bande d'arrêt d'urgence.

- Une fois arrêté **coupez le moteur** et rejoignez un **poste d'appel d'urgence** pour prévenir les secours (il est inutile d'utiliser son portable).
- En cas **d'incendie**:

Je dois **m'arrêter et couper le moteur** de mon véhicule en respectant de grandes distances de sécurité.

Je quitte mon véhicule en laissant les clés sur le contact et sans fermer les portières. Mon véhicule ne me protégera pas des fumées et de la chaleur...

Je peux essayer d'accéder à un **poste de secours** pour éteindre l'incendie (Si j'utilise l'extincteur je dois viser la base des flammes) et prévenir les secours.

Si l'incendie se propage je dois quitter le tunnel au plus vite par les **issues de secours**:



**Issue de secours sur la droite.**



**Issue de secours sur la gauche.**

---

## Les passages à niveaux:

### En approche du passage à niveau:

Le **panneau** nous annonçant les passages à niveaux sont placés à **50 mètres en agglomération** et à **150 mètres hors agglomération**. Ils nous permettent de connaître le **fonctionnement** .



Le fonctionnement des barrières est **automatique**.

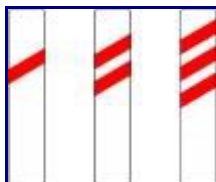


Le fonctionnement des barrières est **manuel**.



Le passage à niveau est **sans barrières**.

De plus nous avons des **balises** nous indiquant la distance:



**Chaque trait rouge** sur la balise équivaut à **50 mètres**.

## A hauteur du passage à niveau:

- **Portique** au niveau du passage avec barrière, **feu rouge** clignotant et **sonnerie**.

Attention l'arrêt est obligatoire dès que le feu rouge clignote. Je ne passe pas même si les barrières ne sont pas encore abaissées.

- Le passage à niveau si il est sans barrières peut être renforcé par des **signaux lumineux** et un **stop**.



**Le panneau indique que la voie ferrée  
comporte au moins deux voies.**



**Si le passage à niveau est sans barrières  
un stop peut être présent.  
Je m'arrête obligatoirement.**



**Le panneau indique que la voie ferrée  
comporte une seule voie.**



**Le panneau indique que la voie ferrée  
comporte au moins deux voies.**

### **En cas d'incident :**

- Attention de ne s'engager que si l'on est **sûr de pouvoir dégager la voie ferrée** (en cas d'embouteillage).
- Si l'on est bloqué entre les barrières il faut la **percuter** afin qu'elle se brise.
- Si l'on est en panne on peut essayer d'utiliser le **démarreur** en 1ere vitesse afin de dégager la voie.
- Sinon sortez du véhicule et prévenez au moyen du **poste d'appel d'urgence** les secours.

Il faut savoir que la majorité des accidents est due au **non-respect du code de la route** (98%). Les **habituels des lieux** sont les plus souvent impliqués dans ces accidents.

# Les autres usagers:

## Les usagers vulnérables :

En ville le mot circulation prend tout son sens avec la notion de **partage de la chaussée**.

Il s'agit pour le conducteur d'un véhicule de mettre en oeuvre la courtoisie au quotidien, la traduction **du principe de prudence du plus fort par rapport au plus faible**.

## Les piétons :

Une question se pose actuellement : le piéton qui manifeste son intention de traverser peut-il traverser ou et quand il veut ?

Le mot **régulièrement** est un élément incontournable déjà présent dans le code précédent. Il précise que **cette priorité n'est pas absolue** puisque pour s'exercer il faut que le piéton respecte les règles suivantes :

- Emprunter les passages piétons s'il en existe à moins de 50 mètres
- Respecter les feux pour les piétons, et ne traverser qu'au vert piéton
- Prendre en compte la distance, la vitesse des véhicules avant de s'engager
- Ne pas traverser une chaussée en diagonale
- Lorsqu'il n'existe pas de passage piétons, emprunter la chaussée dans le prolongement du trottoir
- Ne pas emprunter les voies dont l'accès est interdit aux piétons (autoroutes, rocade, périphériques...)
- Emprunter leurs voies réservées.

**le conducteur** voit le champ de ses obligations élargi :

En effet, si auparavant, le conducteur devait déjà céder le passage à un piéton engagé dans la traversée d'une chaussée, le conducteur doit **désormais prendre en compte la situation du piéton qui attend**, sur le trottoir, de s'engager (toujours après avoir respecté les règles qui lui incombent) et qui a manifesté l'intention de le faire (position du piéton indiquant cette volonté). Dans ce cas, le conducteur doit céder le passage au piéton et, si cela est nécessaire, s'arrêter.

Cette modification décline le « **principe de prudence** » introduit dans le Code de la route en juillet 2008, qui impose à tout usager un devoir de protection et d'attention particulier aux plus **vulnérables** que lui."

### **Rappel :**

La distance minimale à respecter avec les piétons est de 1 mètre en ville et 1 mètre 50 en dehors des villes. Cette distance est bien minimale, si nécessaire je m'écarte plus. Si la distance ne peut pas être respectée je dois m'arrêter

Répartition milieu urbain/ campagne. L'énorme majorité des accidents piétons se produisent en milieu urbain ( 94 % en 2009), ce qui correspond évidemment au fait que la marche à pied est une pratique essentiellement urbaine. Plus de 2 piétons tués sur 3 le sont en milieu urbain (72% en 2009).

**Age des impliqués.** Les populations les plus touchées sont les moins de 15 ans pour les blessés (23.5% des piétons blessés en 2009), et les **plus de 65 ans pour les tués** (53.2% des piétons tués, près de 65% des piétons tués en milieu urbain en 2009). Par ailleurs, on observe un sur-risque d'être accidenté chez les jeunes enfants (surtout les enfants de 5 à 9 ans). Mais le risque d'être tué est le plus élevé pour les personnes âgées.

## Les cyclistes :

Accidents vélo véhicules : 1/3 des accidents mortels de cyclistes en milieu urbain impliquent un **vélo et un poids lourds**. Le message "cyclistes restés éloignés des poids lourds" devrait être connu de tous, et une communication dans ce sens est nécessaire.

Le conducteur d'un véhicule doit prendre en compte l'âge du cycliste (enfant, personnes âgées) pour adapter son allure et si nécessaire avertir du danger.

**Attention aux doubles-sens cyclables** dans les rues à sens unique. Si leur mise en place n'est pas terminée partout, le décret a suscité un grand mouvement de mise en place de doubles sens cyclables.



**Attention au croisement avec les vélos !** La distance minimale à respecter avec les vélos est de **1 mètre en ville et 1 mètre 50 en dehors des villes**. Cette distance est bien minimale, si nécessaire je m'écarte plus. Si la distance ne peut pas être respectée je dois m'arrêter.

### Le tourne à droite des vélos aux feux.

À certains carrefours présentant des caractéristiques précises, signalés par un nouveau panneau, les cyclistes sont autorisés à franchir le feu rouge afin de leur permettre de poursuivre leur chemin vers la droite.

L'application de cette mesure n'a cependant rien d'automatique. C'est le maire qui décidera d'instaurer ou non le « tourne-à-droite » pour les cycles sur certains itinéraires, à des intersections choisies présentant toutes les conditions de sécurité. Cependant, lorsque la signalisation n'indique pas de « tourne-à droite », les cyclistes devront s'arrêter au feu rouge.

Dans tous les cas, les cyclistes ont l'obligation de céder le passage aux piétons qui traversent la chaussée.

### Les voies et sas de sécurité :

Strictement réservé aux vélos, ces aménagements leurs permettent de circuler ou s'arrêter en dehors de la chaussée. Attention quand je tourne à droite je dois céder le passage aux vélos engagés dans la bande cyclable !

## Les cyclomotoristes et motards:

le nombre d'usagers de 2 roues motorisées (2RM ou deux-roues moteur de + de 50cc) est en **forte augmentation**. De plus, les deux-roues (motos et scooters) voient la **fréquence et la durée de leur utilisation augmenter**. L'utilisation est passée du plaisir au pratique pour oublier les embouteillages avec de plus en plus de trajets quotidiens.

Cette nouvelle utilisation des deux roues fait qu'il y a de plus en plus de « **débutants** ». Ils conduisent donc avec un manque d'expérience qui les met en danger !

Attention aux deux roues qui remontent les files dans les bouchons, si possible il est préférable de les laisser passer entre les véhicules.

Notons que pour les cyclomotoristes le **BSR** (formation courte au deux roues) est **obligatoire**. De plus la conduite d'une 125 cm<sup>3</sup> n'est plus en équivalence avec le permis B, une **formation à la conduite des 125 cm<sup>3</sup>** est devenue aussi **obligatoire**.

Attention ! S'il y a moins de 10% de tués parmi les motards, c'est parce qu'il y a 30 fois moins de motards que d'automobilistes. Donc, **il y a 3 fois plus de motards tués que d'automobilistes** (en pourcentage).

Il y a **3 fois plus de tués en +125 cm<sup>3</sup>, par rapport au-125cm<sup>3</sup>** au cause de la différence de vitesse lors des accidents. La capacité d'accélération est souvent la cause de l'accident en moto car il est difficile d'évaluer pour les autres usagers la distance qui les sépare d'eux.

**Il faut donc adopter un principe de prudence dès qu'un deux roues est visible !!**

---

## Autres usagers :

### Les véhicules d'entretien de la ville :

Il faut faire attention au **personnel** travaillant autour de ces véhicules. A leur approche il convient de ralentir et de les dépasser en laissant un écart le plus grand possible.

### Les poids lourds :

Les véhicules encombrants sont **difficiles à croiser et dépasser**. Leur trajectoire peut parfois être imprévisible (à cause du vent ou d'obstacles)

Il ne faut pas les suivre de trop près afin qu'ils ne nous masquent pas la visibilité sur l'avant. Leur capacité d'accélération est faible, si possible il faut leur faciliter leur insertion en changeant de voie.

**Attention** à la trajectoire en cas de dépassement et en présence de vent ! Leur gabarit peut nous mettre à l'abri du vent et nous faire déporter sur la chaussée.

### Les bus et tramway :

Les transports en commun circulent partout et peuvent aussi avoir des voies affectées.

Les bus et les tramway sont **prioritaires** en ville.

Attention quand on les suit, leurs **arrêts sont fréquents** ! De plus la présence de **piétons** à leur abord rend le **dépassement dangereux** ! De ce fait il ne faut pas le dépasser au dernier moment et préférer attendre qu'il reparte après avoir pris les passagers.

# les changements de direction:

Avant chaque changement de direction le conducteur doit :

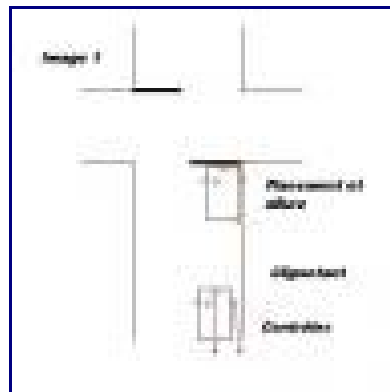
- **Contrôler** ses rétroviseurs.
- **Indiquer** son intention de changer de direction.
- **Placer** son véhicule sur le bord droit ou le bord gauche.
- **Adapter** son **allure** afin de tourner en sécurité et respecter les règles de priorité.

---

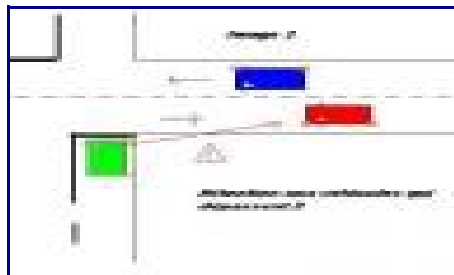
## Tourner à droite:

Si je ne suis **pas prioritaire** à l'intersection je dois **contrôler** mon rétroviseur intérieur puis extérieur droit (à hauteur du panneau m'annonçant l'intersection) .

J'actionne le **clignotant droit** et me **place le plus à droite** de la chaussée. **J'adapte mon allure** et **cède le passage** à gauche et à droite.



Attention, si je tourne à droite je dois prendre en compte le manque de visibilité à droite et non pas seulement à gauche ! **Des véhicules peuvent dépasser** dans l'autre sens...



Si il y a la présence d'une **voie réservée** sur la droite de ma voie je ne dois pas l'emprunter pour tourner à droite. (Bande cyclable ou voie de bus).

Je dois effectuer un **angle mort à droite** avant de tourner et **céder le passage** aux usagers empruntant la voie réservée.



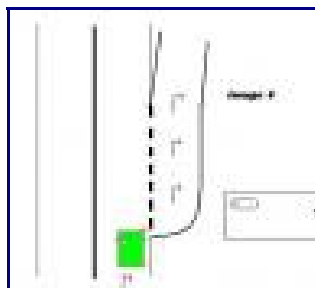
---

Si **plusieurs voies** sont affectées à ma direction je dois circuler **en marche normale sur la voie la plus à droite**. Je peux me placer sur la voie de gauche pour effectuer un dépassement...

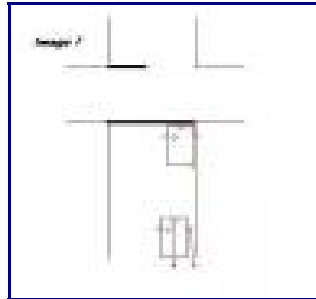


---

Si il y a une **voie de stockage** sur la droite je dois contrôler et indiquer mon changement de direction avant de la prendre. Je dois me placer dans cette voie **dès le début**. Je peux ralentir progressivement avant de la prendre mais si possible sans freiner pour **ne pas gêner la circulation** sur la voie que je quitte.

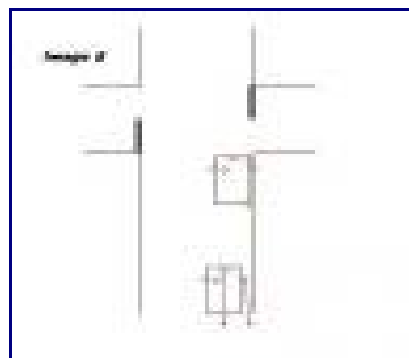


Dans un **sens unique** je dois me placer **le plus à droite** de la chaussée pour **ne pas gêner** la circulation pour ceux qui veulent tourner sur la gauche.



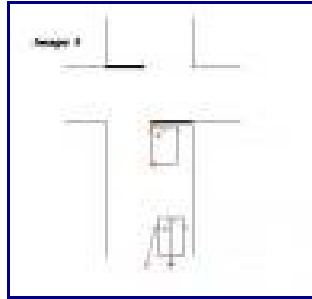
---

Si **je suis prioritaire** sur l'intersection je dois contrôler et indiquer mon changement de direction à droite. Je dois ensuite me placer **le plus à droite** de la chaussée en adaptant mon allure. **Je suis prioritaire sur tout les autres usagers.**

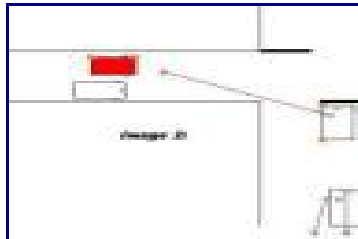


## Tourner à gauche:

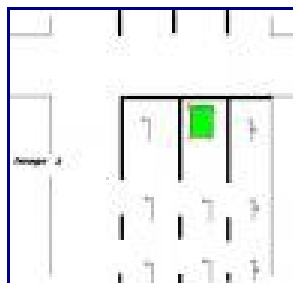
Si je ne suis **pas prioritaire** à l'intersection je dois **contrôler** mon rétroviseur intérieur puis extérieur gauche (à hauteur du panneau m'annonçant l'intersection) . J'actionne le **clignotant gauche** et me **place le plus à gauche** au marquage au sol. J'adapte mon allure et cède le **passage** à gauche et à droite.



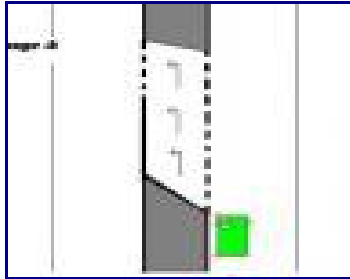
**Attention**, si je tourne à gauche je dois prendre en compte les **véhicules qui peuvent dépasser** sur la gauche.



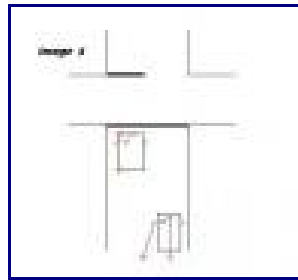
Si **plusieurs voies** sont affectées à ma direction je dois circuler **en marche normale sur la voie la plus à droite**. Je peux me placer sur la voie de gauche pour effectuer un dépassement...



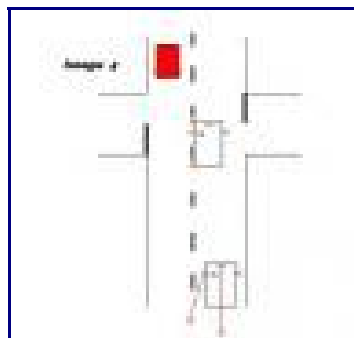
Si il y a une **voie de stockage** sur la gauche je dois contrôler et indiquer mon changement de direction avant de la prendre. Je dois me placer dans cette voie **dès le début**. Je peux ralentir progressivement avant de la prendre mais si possible sans freiner pour **ne pas gêner la circulation** sur la voie que je quitte.



Dans **un sens unique** je dois me placer **le plus à gauche** de la chaussée pour **ne pas gêner** la circulation pour ceux qui veulent tourner sur la droite . (**Attention** au double sens cyclable...)



Si **je suis prioritaire** sur l'intersection je dois contrôler et indiquer mon changement de direction à gauche. Je dois ensuite me placer le long de la ligne médiane en adaptant mon allure. **Je dois la priorité aux usagers arrivant en face.** (**Attention:** Si je dois m'arrêter je le fais en face de la voie que je veux aborder et les roues droite afin de ne pas être projeté sur les véhicules arrivant en face en cas de choc par l'arrière...)



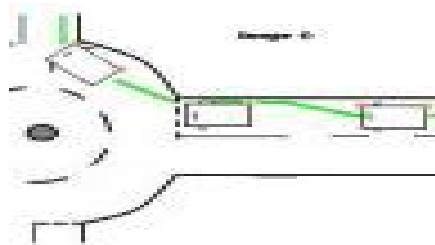
## Les giratoires :

En entrant dans un giratoire je dois toujours **céder le passage à gauche**. Dès que je suis inséré je suis prioritaire sur les usagers arrivant de la droite.

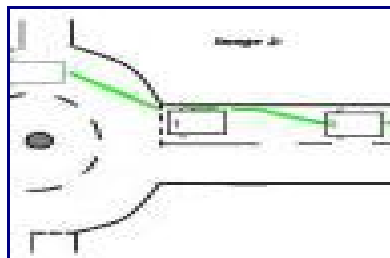
Je dois toujours me placer sur **la voie la plus à droite**. Je **peux** me placer sur la voie de gauche si ma sortie est sur la gauche ou si je fais demi-tour.

Si **je ne connais pas ma direction** je dois me placer **le plus à droite** sans mettre de clignotant et indiquer dès que je vois ma sortie.

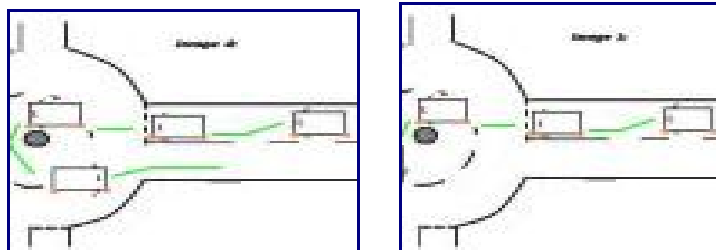
Si je prend la **première sortie** je dois contrôler et indiquer sur la droite en approche du giratoire. Je me place le plus à droite dans le giratoire.



Si je prend la **seconde sortie** ou si je vais **tout droit** je ne dois pas mettre de clignotant en approche mais je dois indiquer sur la droite juste avant ma sortie. Je me place le plus à droite dans le giratoire.



je vais sur **la gauche** dans le giratoire ou si je fais **demi-tour** je dois indiquer à gauche en approche du giratoire et mettre mon clignotant droit avant de me rabattre pour sortir. Je **peux** me placer le plus à gauche dans le giratoire. **Attention:** En sortie je ne suis pas prioritaire si un usager est dans la voie de droite, je dois faire un tour du giratoire pour reprendre la sortie en sécurité...



## Les règles de circulation sur les différents types de routes

### Les vitesses à adapter en fonction des types de routes:

- Par beau temps et en dehors du permis probatoire:



- Par mauvais temps et/ou en permis probatoire:



#### A savoir:

- Si mon véhicule est équipé de **neus à crampons** je ne peux pas dépasser les **90 km/h**.
- Si je circule sur l'**autoroute sur la voie la plus à gauche** en situation normale (beau temps et trafic fluide) alors je ne peux pas rouler à **moins de 80 km/h**.
- Si la visibilité est inférieure à 50 mètres alors je ne dois pas circuler à **plus de 50 km/h** sur tout les types de route.

## Les différents types de routes:

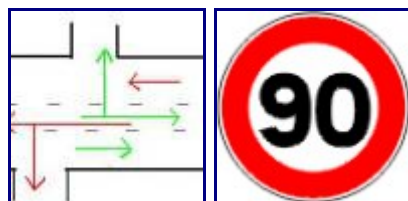
### Les routes à double sens:

- Je circule sur ce type de route à double sens de circulation dès que je sors d'une agglomération.
- Sauf indication contraire la limitation de vitesse est de 90 km/h.
- Je dois respecter le marquage au sol pour effectuer mes dépassements.
- Les arrêts et les stationnements doivent se faire sur ces types de route en dehors de la chaussée et si possible à droite (il est autorisé de s'arrêter ou stationner à gauche si l'accotement droit est impraticable...)

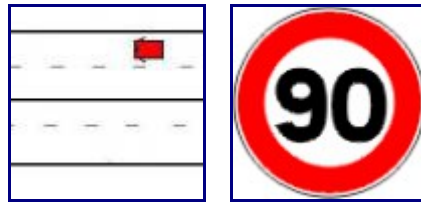
- A deux voies



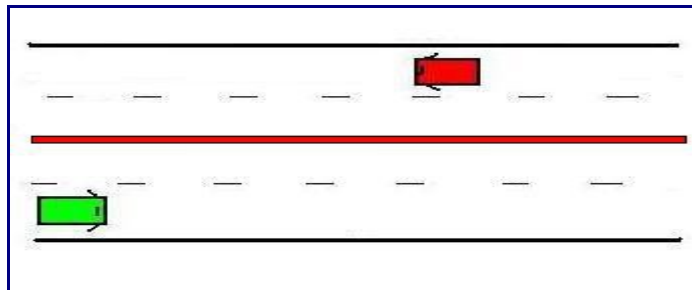
- A trois voies avec la voie du milieu affectée à un seul sens de direction (un créneau de dépassement) soit au deux sens de circulation (dans ce cas la voie du milieu peut servir pour dépasser ou changer de direction dans les deux sens de circulation).



- A quatre voies où les deux voies en sens inverse de circulation sont séparées par une ligne continue.



### Les routes à sens uniques ou à accès réglementé:



- Ce type de route comporte deux chaussées séparées par un terre plein central et une rambarde de sécurité.
- Sauf indication contraire la limitation de vitesse est de **110 km/h** sur ces routes à sens unique.
- Comme sur l'autoroute il est interdit de manœuvrer et de s'arrêter sur l'accotement (sauf sur les emplacements d'arrêts d'urgences et seulement en cas d'urgence...)
- Les véhicules lents n'ont pas le droit de circuler sur ces types de routes (piétons, cyclistes, cyclomoteurs, véhicules agricoles...)

### La ville:



- Le panneau d'entrée d'agglomération limite la vitesse à 50 km/h.
- Il est interdit en ville de s'arrêter et de se stationner sur la gauche de la chaussée (sauf en sens unique).
- Il est interdit d'utiliser l'avertisseur sonore (sauf en cas de danger immédiat).
- Il peut exister des zones dans une agglomération (zone 30, zone de rencontre, zone piétonne...)

## **Les délits routier:**

Pour les délits, **le retrait de points est égal à la moitié du nombre maximal de points.** (art. L.223-2). Soit **6 points**.

Après une suspension le conducteur se voit donc attribué un permis de 6 points.

### **Conduite en état d'ivresse manifeste ou sous l'emprise d'un état alcoolique ( $\geq 0.8$ g/l de sang ou 0.4 mg/l d'air expiré)**

- Amende maxi en euros 4 500
- Retrait de permis Suspension 3 ans Annulation 3 ans
- Perte de points 6
- Divers 2 ans de prison maxi

### **Refus de se soumettre au contrôle d'alcoolémie ou de produits stupéfiants.**

- *Amende maxi en euros 4 500*
- *Retrait de permis* Suspension 3 ans pas de sursis Annulation 3 ans
- *Perte de points 6*
- *Divers 2 ans de prison maxi*

### **Conduite sous l'influence de substances ou plantes classées comme stupéfiants.**

- Amende maxi en euros 4 500 si alcoolémie positive : 9 000 voir détails
- Retrait de permis Suspension 3 ans Annulation 3 ans
- Perte de points 6
- Divers 2 ans de prison Alcoolémie positive = 3 ans de prison

### **Délit de fuite.**

- Amende maxi en euros 30 000 à 60 000
- Retrait de permis Suspension 5 ans Annulation 3 ans
- Perte de points 6
- Divers 2 ans de prison. Amende et prison doublées en cas de blessure ou homicide

### **Homicide involontaire.**

- Amende maxi en euros 75 000
- Retrait de permis Suspension 10 ans Annulation 10 ans
- Perte de points 6
- Divers Jusqu'à 5 ans de prison

### **Défaut d'assurance.**

- Amende maxi en euros 3 750
- Retrait de permis Suspension 3 ans Annulation 3 ans
- Perte de points 0

### **Défaut de permis (même la 1ere fois)**

- Amende maxi en euros 15 000
- Retrait de permis Interdiction de conduire certains véhicules terrestres à moteur, y compris ceux sans permis, pour une durée de cinq ans au plus
- Perte de points 0
- Divers 1 an de prison 2 ans si récidive confiscation du véhicule

### **Conduite pendant suspension ou pendant rétention.**

- Amende maxi en euros 4 500
- Retrait de permis Suspension 3 ans Annulation 3 ans
- Perte de points 6
- Divers 2 ans de prison et peines complémentaires d'interdiction de conduire certains véhicules terrestres à moteur, y compris ceux sans permis de conduire, pour une durée de cinq ans au plus, outre...

### **Excès de vitesse supérieur ou égal à 50 km/h.**

#### **(en cas de récidive dans les 3 ans)**

- Amende maxi en euros 3 750
- Retrait de permis Suspension 3 ans
- Perte de points 6
- Divers jusqu'à 3 mois de prison avec interdiction de conduire certains véhicules terrestres à moteur, pour une durée de cinq ans au plus

# les distances en conduite:

## L'énergie cinétique.

Plus le véhicule avance vite plus il accumule de l'énergie appelée énergie cinétique. Cette énergie est éliminée en freinant ou lors d'un choc (ce qui faut bien sur éviter...)

**L'énergie cinétique est proportionnelle au carré de la vitesse.** Quand la vitesse double l'énergie cinétique est donc multipliée par quatre, si la vitesse triple on multiplie par neuf...

Il est aussi important de savoir que cette énergie **dépend du poids du véhicule** (plus le véhicule est chargé plus le freinage est long).

Donc plus on avance vite plus le freinage sera long, les changements de trajectoires sont plus difficiles et en cas de choc les dégâts seront plus importants.

## La distance d'arrêt:

La distance pour arrêter un véhicule se compose de **deux temps** :

### 1. La distance parcourue pendant le temps de réaction:

Nous avons vu dans une précédente leçon que le temps de réaction est composé de la détection, de l'analyse, de la prise de décision et enfin de l'action. Dans des conditions normales (bonne santé, bonne visibilité...) ce temps est d'environ **1 seconde**. Il est important de savoir que une seconde est le minimum sous laquelle il est impossible de descendre, au contraire beaucoup de facteurs peuvent faire augmenter de temps de réaction.

Pendant cette seconde le véhicule continue à rouler à la même allure et la distance que nous parcourons est fonction de la vitesse. Apprenons un **calcul simple** qui nous permet de connaître approximativement la distance parcourue :

- Si je vais à 20 km/h :  $2 \times 3 =$  environ 9 mètres.
- Si je vais à 50 km/h :  $5 \times 3 =$  environ 15 mètres.
- Si je vais à 100 km/h :  $10 \times 3 =$  environ 30 mètres.

Prenons le cas d'un conducteur alcoolisé qui a un temps de réaction de 2 secondes :

- Si je vais à 20 km/h :  $2 \times 3 =$  environ 6 mètres  $\times 2 =$  12 mètres
- Si je vais à 50 km/h :  $5 \times 3 =$  environ 15 mètres.  $\times 2 =$  30 mètres
- Si je vais à 100 km/h :  $10 \times 3 =$  environ 30 mètres.  $\times 2 =$  60 mètres

D'où l'importance d'être en bonne condition pour conduire !

## 2 : La distance parcourue pendant le freinage:

Pour trouver la distance de freinage il nous suffit de connaître la distance d'arrêt et enlever la distance parcourue pendant le temps de réaction. (Voir schéma au-dessus)

Pour connaître la **distance d'arrêt** on peut apprendre ce **calcul** rapide :

- Si je vais à 50 km/h  $5*5= 25$  mètres. Donc  $25-15=10$  mètres.
- Si je vais à 100 km/h  $10*10=100$  mètres. Donc  $100-30= 70$  mètres.

**Attention** les distances de **freinages peuvent être allongées** en fonction de l'état de la chaussée et aussi de l'usure des pneumatiques et freins !

### Dans le cas 1:

Le temps de réaction est de 1 seconde.

Mon freinage est sur route sèche.

### Dans le cas 2:

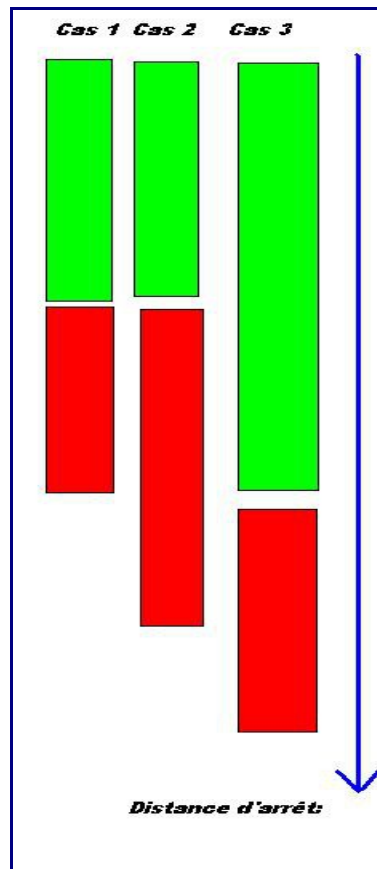
Le temps de réaction est de 1 seconde.

Mon freinage est sur route mouillée.

### Dans le cas 3:

Le temps de réaction est de 2 secondes.

Mon freinage est sur route sèche.



## Les distances de sécurités :

Nous avons vu que le temps de réaction est d'environ 1 seconde. Il est recommandé de se laisser **2 secondes** en distance de sécurité pour parer à un allongement de notre temps de réaction.

Le **calcul** pour savoir la distance de sécurité est alors simple. Il suffit de savoir la distance parcourue pendant le temps de réaction (1 seconde) et multiplier par deux :

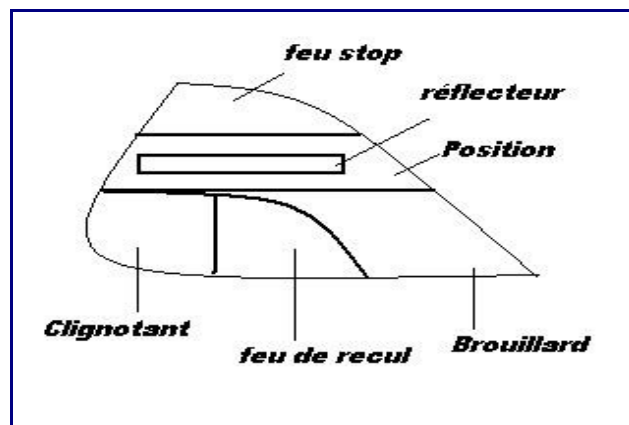
- Si je vais à 20 km/h :  $2 \times 3 =$  environ 6 mètres  $\times 2 = 12$  mètres
- Si je vais à 50 km/h :  $5 \times 3 =$  environ 15 mètres.  $\times 2 = 30$  mètres
- Si je vais à 100 km/h :  $10 \times 3 =$  environ 30 mètres.  $\times 2 = 60$  mètres

**A savoir** : Sur **l'autoroute** je peux repérer les distances de sécurité grâce au marquage de la bande d'arrêt d'urgence. 1 Trait = Danger, **2 traits = sécurité !**

# Les feux du véhicules et leurs usages :

Le conducteur doit s'assurer avant de prendre la route que ses feux sont propres et fonctionnent bien afin d'être bien vu et de bien voir les autres usagers de la route.

## Les feux du véhicule à l'arrière:



### Les feux obligatoires:

- **Feux de position arrière.**

Tout véhicule à moteur ou toute remorque **doit** être muni à l'arrière de deux feux de position émettant vers l'arrière une **lumière rouge** non éblouissante, **visible** la nuit, par temps clair, à une **distance de 150 mètres**.

Les feux de position **doivent** être allumés dès la tombée de la **nuit** et de jour par temps de **pluie**, avec les feux de croisement.

Lorsque la chaussée est **suffisamment éclairée** en **agglomération** je **peux** rouler en feux de **position seulement** .

- **Feux indicateurs de direction :**

Tout véhicule **doit** être pourvu de feux indicateurs de direction à **position fixe** et à **lumière clignotante**. Ces dispositifs doivent émettre une lumière non éblouissante **orangée** vers l'avant et vers l'arrière.

Ces feux peuvent également s'activer dans les conditions du **signal de détresse** ou du **freinage d'urgence**

- **Signal de détresse :**

Tout véhicule ou toute remorque **doit** être muni d'un signal de détresse constitué par le **fonctionnement simultané des indicateurs de direction**.

Tout conducteur contraint de circuler momentanément à **allure fortement réduite** est tenu d'avertir, en faisant usage de ses feux de détresse, les autres usagers qu'il risque de surprendre. Lorsque la circulation est établie en file ininterrompue, **l'obligation prévue ne s'applique qu'au conducteur du dernier véhicule de la file**.

De plus les feux de détresse doivent être actionnés **en cas d'arrêt gênant suite à une panne**. Ils peuvent aussi servir pour **baliser un lieu d'accident**.

- **Feux stop:**

Tout véhicule ou toute remorque dont le poids total autorisé en charge est supérieur à 0,5 tonne **doit** être muni à l'**arrière** de **deux** stop émettant vers l'arrière une **lumière rouge non éblouissante**. Les feux stop doivent s'allumer lors de l'entrée en **action du dispositif de freinage principal**. (frein à pédale)

Leur **intensité** lumineuse doit être notablement supérieure à celle des feux de position arrière tout en demeurant non éblouissante.

Les feux de stop servent à **prévenir** les autres usagers de l'usage du frein, donc du **ralentissement** de notre véhicule.

- **Feux de brouillard arrière:**

Tout véhicule ou toute remorque **doit** être muni **d'un** ou de deux feux de brouillard arrière émettant de la **lumière rouge**.

Ils ne peuvent être utilisés qu'en cas de **brouillard ou de chute de neige**. Ils ne peuvent être allumés que lorsque les feux de croisement sont en service. Il est **interdit de les utiliser par temps de pluie**, sous peine d'amende.

- **Catadioptrés ou réflecteur arrière:**

Tout véhicule **doit** être muni de **deux catadioptrés arrière rouges**, de forme non triangulaire pour les véhicules à moteur et de forme triangulaire pour les remorques.

Les catadioptrés ou réflecteurs servent à **rendre visible la nuit le véhicule tout feu éteint** en renvoyant la lumière des autres véhicules.

- **Dispositif d'éclairage de la plaque d'immatriculation arrière ou de la plaque d'exploitation:**

Tout véhicule **doit** être muni d'un dispositif lumineux capable de rendre lisible, à une **distance minimale de 20 mètres**, la nuit, par temps clair, le numéro inscrit sur sa plaque d'immatriculation arrière ou sur sa plaque d'exploitation.

Ces feux s'allument dès que les feux de positions ou croisement sont également allumés.

## Les feux facultatifs:

- **Feux de marche arrière ou de recul:**

Tout véhicule, à l'exception des motocyclettes et des cyclomoteurs à deux roues, peut être muni d'un ou de deux feux de marche arrière, émettant une lumière blanche.

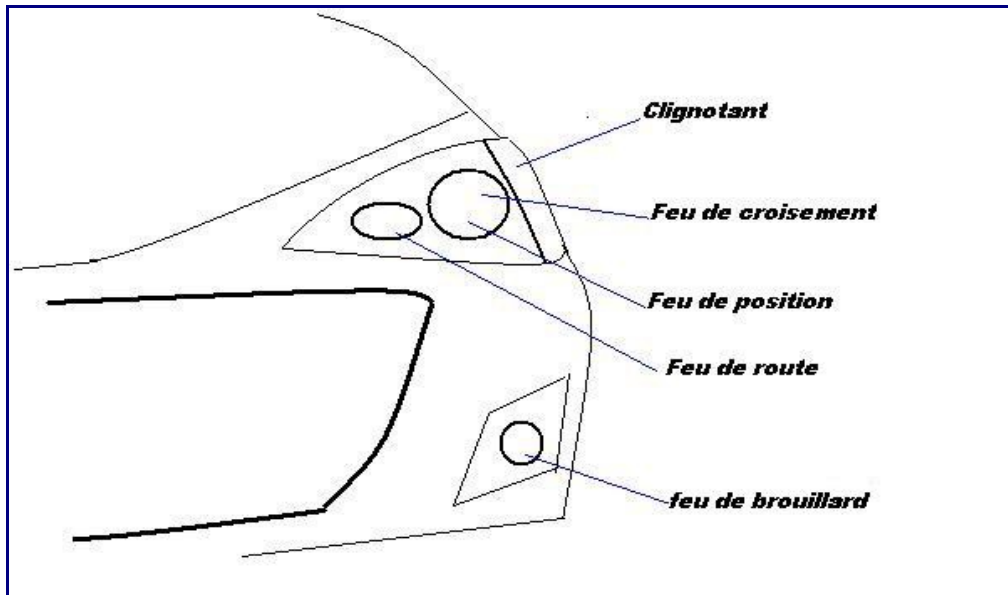
Le feu de recul a comme principal utilité d'**avertir les autres usagers de la manœuvre**. Il s'allume dès que la marche arrière est enclenchée.

- **Troisième feu stop:**

Le véhicule peut être muni **d'un troisième feu stop** sous forme de barre en haut de la lunette arrière.



## Les feux du véhicule à l'avant:



### Les feux obligatoires:

- **Feux de position avant.**

Tout véhicule **doit** être muni à l'avant de deux feux de position émettant vers l'avant une **lumière blanche ou jaune**, **visible** la nuit, par temps clair, à une **distance de 150 mètres**, sans être éblouissante pour les autres conducteurs.

- **Feux de croisement:**

Tout véhicule **doit** être muni à l'avant de deux feux de croisement, émettant vers l'avant une **lumière jaune ou blanche** permettant d'éclairer efficacement la route la nuit, par temps clair, sur une **distance minimale de 30 mètres** sans éblouir les autres conducteurs.

Vous devez utiliser vos feux de croisement **dès la tombée de la nuit** en règle générale, lorsque la chaussée n'est pas suffisamment éclairée, quand il y a **risque d'éblouir** les autres usagers (à la place des feux de route) quand la **visibilité est réduite ou inférieure à 150 m**, de jour comme de nuit (brouillard, pluie, neige) .

- **Feux de route:**

Tout véhicule **doit** être muni à l'avant de deux ou de quatre feux de route émettant vers l'avant une **lumière jaune ou blanche** permettant d'éclairer efficacement la route la nuit, par temps clair, sur une **distance minimale de 100 mètres**.

Deux conditions sont nécessaires pour pouvoir les utiliser: Avoir une visibilité nocturne supérieure à 100 m et être la seule voiture sur la route (risque d'éblouissement des autres usagers) . Il ne faut pas non plus les allumer si la chaussée est suffisamment éclairée : Ils peuvent donc servir en agglomération non pourvue d'éclairage...

- **Feux indicateurs de direction :**

Tout véhicule **doit** être pourvu de feux indicateurs de direction à **position fixe et à lumière clignotante**. Ces dispositifs doivent émettre une lumière non éblouissante **orangée vers l'avant et vers l'arrière**.

Ces feux peuvent également s'activer dans les conditions du **signal de détresse ou du freinage d'urgence**

- **Signal de détresse :**

Tout véhicule ou toute remorque **doit** être muni d'un signal de détresse constitué par le **fonctionnement simultané des indicateurs de direction**.

Tout conducteur contraint de circuler momentanément à allure fortement réduite est tenu d'avertir, en faisant usage de ses feux de détresse, les autres usagers qu'il risque de surprendre. Lorsque la circulation est établie en file ininterrompue, l'obligation prévue ne s'applique qu'au conducteur du dernier véhicule de la file.

De plus les feux de détresse doivent être actionnés en cas d'arrêt gênant suite à une panne. Ils peuvent aussi servir pour baliser un lieu d'accident.

### **Les feux facultatifs:**

- **Feux de brouillard avant:**

Tout véhicule à moteur **peut** être muni à l'avant de deux feux de brouillard émettant de la **lumière jaune ou blanche**.

Ils ne sont **pas obligatoires**. Si la voiture en est équipée, ils ne peuvent être utilisés qu'en cas de **brouillard, de chute de neige, de forte pluie et sur les routes étroites et sinueuses (type route de montagne)**.

Si vous croisez, dépassez ou suivez un autre véhicule, vous ne devez garder que les feux de croisement.

---

## Autres feux :

### Ces feux sont facultatifs sur les véhicules !

- **Feux d'angle:**

Tout véhicule **peut** être muni à l'avant de deux feux d'angle émettant latéralement une lumière blanche afin de compléter l'éclairage de la route située du côté vers lequel le véhicule va tourner.

- **Feux de circulation diurne:**

Tout véhicule **peut** être muni à l'avant de deux feux de circulation diurne émettant vers l'avant une lumière blanche permettant de rendre le véhicule **plus visible de jour**.

- **Feux de stationnement:**

Tout véhicule **peut** être muni de feux de stationnement. Ces feux, situés sur les côtés du véhicule, doivent émettre soit vers l'avant et vers l'arrière une lumière orangée, soit vers l'avant la même lumière que les feux de position et vers l'arrière une lumière rouge.

- **Signalisation de freinage d'urgence:**

Tout véhicule **peut** être muni d'une signalisation de freinage d'urgence destinée à indiquer aux usagers de la route qui se trouvent en arrière du véhicule que celui-ci subit une puissante force de ralentissement.

La signalisation de freinage d'urgence est obtenue, sans intervention du conducteur du véhicule, par le fonctionnement synchrone de **tous les feux stop ou de tous les feux indicateurs de direction**

---

## Feux spéciaux des véhicules d'intérêt général:

- Tout véhicule d'intérêt général prioritaire peut être muni de feux spéciaux tournants ou d'une rampe spéciale de signalisation.

Les véhicules à caractère urgent prioritaire que sont les pompiers, la police, le SAMU sont munis d'un gyrophare bleu et d'un deux tons

- Tout véhicule d'intérêt général bénéficiant de facilités de passage peut être muni de feux spéciaux à éclats.

Ces véhicules font partis des véhicules à caractère urgent non prioritaire comme les ambulances privés, EDF / GDF urgence, services des eaux, la DDE, l'armée etc ... muni d'un tri flasch et d'un trois tons !

## Les panneaux d'obligations:

Les panneaux d'obligations sont des panneaux de positions.  
Ils sont placés à l'endroit même où ils obligent à effectuer une action.  
Ils peuvent aussi indiquer des voies réservées à certains usagers.

---



Obligation de **tourner** à droite **avant** le panneau.



Obligation de **tourner** à gauche **avant** le panneau.



Obligation de **contourner** l'obstacle par la droite.



Obligation de **contourner** l'obstacle par la gauche.



Obligation de tourner à gauche à la **prochaine** intersection.



Obligation de tourner à droite à la **prochaine** intersection.



Obligation de continuer tout droit ou à droite à la **prochaine** intersection.



Obligation de continuer tout droit ou à gauche à la **prochaine** intersection.



Obligation d'aller à droite ou à gauche à la **prochaine** intersection.



Début d'une **voie réservée** au tramway.

**Attention:** Un tramway est toujours prioritaire.

Je ne dois pas circuler, m'arrêter ou stationner sur cette voie.



Obligation de circuler **au moins** à 30 Km/H.

**et**

**Fin** d'obligation de circuler au moins à 30 Km/H



Obligation pour les cyclistes d'emprunter la **voie réservée** (bande ou piste cyclable)

**Attention:** Je peux toujours rencontrer des cyclistes sur la chaussée.

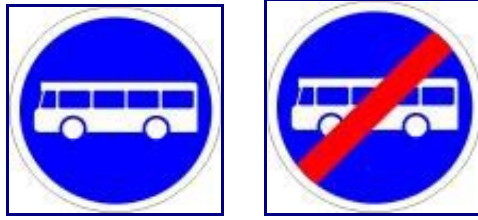
Je ne peux pas circuler, m'arrêter ou stationner sur cette voie.

**et**

Fin d'obligation pour les cyclistes d'emprunter la **voie réservée**.

Ce panneau est à la fin d'une bande ou piste cyclable.

**Attention:** Je dois céder le passage aux cyclistes sauf indication contraire.



Début de **voie réservée** pour les transports en commun.

**Attention:** Je ne dois pas circuler, m'arrêter ou stationner sur cette voie.

et

**Fin** d'une voie réservée au transport en commun.

**Attention:** Je dois céder le passage au transport en commun si il revient sur ma voie.



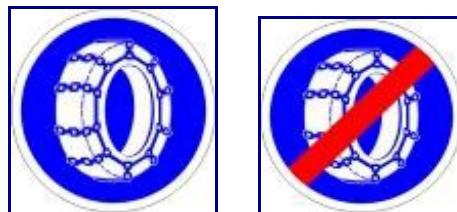
Début de **voie réservée** pour les cavaliers.

**Attention:** En présence de chevaux je ralentis et n'utilise pas l'avertisseur sonore afin de ne pas les effrayer.

et

**Fin** de voie réservée pour les cavaliers.

**Attention:** Si il y a la présence de chevaux traversant la chaussée je dois m'arrêter.



**Obligation** de circuler avec des chaînes à neige.

**Attention:** Je ne met que les chaînes à neige si il y a de la neige sur la chaussée...

Je dois circuler avec des pneus à crampons au maximum à 60 KM/H maximum sur tout type de route.

et

**Fin d'obligation** de circuler avec des chaînes à neige.

**Attention:** Je conserve les chaînes si la chaussée est enneigée...



Obligation pour les piétons d'emprunter la **voie réservée**.

**Attention:** je peux rencontrer quand même des piétons sur la chaussée.

et

**Fin d'obligation** pour les piétons  
d'emprunter une voie réservée.

# **Risques de la conduite et comportement:**

## **La nuit :**

Conduire la nuit est plus **dangereux** que la conduite en journée.

Malgré le trafic moins dense il y a **autant** d'accidents mortels que la journée...

### **Les risques en conduite de nuit :**

- Moins bonne perception des contrastes. (surtout au couché du soleil...)
- Relâchement de l'attention.
- Vitesse souvent excessive du fait du peu de trafic.
- Usagers peu ou pas éclairé (vélo, cyclomoteur...)
- La présence d'animaux sauvages.
- Le risque de somnolence et d'endormissement (surtout entre 2h et 5h du matin...)
- Les usagers alcoolisés (surtout les nuits de week-end...)

**Il faut savoir que la moitié des accidents mortels se produisent de nuit !**

### **Les bons comportements en conduite de nuit :**

- Eviter de conduire la nuit, surtout en fin de nuit, et si cela n'est pas possible il est recommandé de partir reposé.
- Etre aussi attentif de nuit comme de jour.
- Respecter les limitations de vitesse et le code de la route en général de nuit comme de jour.
- Etre vigilant sur la présence d'animaux sauvages (surtout en abord des forêts et à l'aube...)
- S'assurer que son éclairage fonctionne bien. (Penser à régler la hauteur des feux si on part chargé)...

## La pluie :

Le risque sous la pluie vient du manque de **visibilité** et du manque d'**adhérence** sur la chaussée. Les distances de freinages sont alors augmentées ( on dit que la distance de freinage est multiplié par deux) et le véhicule, si les pneumatiques sont usés, peut perdre toute adhérence avec la route (**aquaplaning**).

### Il convient en cas de conduite sous la pluie de :

- Veiller à avoir une bonne visibilité sur la route. (Actionner les commandes d'antibuée et les essuies glaces avant de partir)
  - S'assurer du bon fonctionnement de ses feux pour être visible.
  - Réduire sa vitesse en respectant les limitations sous temps de pluie.
  - Être attentif aux piétons et deux roues afin de ne pas les éclabousser.
  - Augmenter ses distances de sécurité en sachant que la distance de freinage double sous chaussée humide.
-

## Le vent :

La chaussée peut traverser par certains endroits des courants de vent violents. Ces endroits sont le plus souvent indiqués par le **panneau danger** suivant :



Les risques de la conduite en présence de vent peuvent être la présence sur la route de **divers obstacles** (branches, objets divers...) mais aussi les **écarts éventuels** que peuvent provoquer les rafales de vent. A noter que ces écarts sont à prévoir en cas de **dépassement ou croisement avec des véhicules de gros gabarit**.

## Il convient en cas de vent :

- De tenir compte du panneau danger (ci dessus) et de l'intensité et la direction du vent donné par une manche à air.
  - De maintenir plus fermement le volant pour éviter tout défaut de trajectoire.
  - De prévoir les écarts dus au dépassement de véhicule nous protégeant du vent.
-

## **Le brouillard :**

Le risque principal en cas de brouillard est le **manque de visibilité** qui peut être soudain. Les usagers ralentissent alors fortement pouvant provoquer de violent carambolages...

### **Il convient en cas de conduite sous le brouillard de :**

- Se rendre le plus visible possible en allumant les feux de croisement ainsi que les feux de brouillard arrière et avant. Attention à ne pas laisser les feux de brouillard allumés quand la visibilité redevient correcte.
- Se guider grâce au ligne de rive (marquage au sol côté droit) tout en évitant de dépasser les usagers devant moi.
- Respecter les distances de sécurités, voir les augmenter... (2 secondes minimum) ainsi que les limitations de vitesse. Attention les limitations sont en cas de brouillard abaissées en fonction de la visibilité :

50 km/h si la visibilité est inférieure à 50 mètres.

70 km/h si la visibilité est inférieure à 70 mètres.

90 km/h si la visibilité est inférieure à 90 mètres.

---

## La neige :

Les risques de la conduite sous un temps de neige sont en tout premier la **perte d'adhérence** avec la route. La neige rend aussi la **visibilité quasiment nulle** quand elle tombe fortement. On peut se faire surprendre par une route non déneigée et bloquer son véhicule.

### Il convient en cas de conduite sous la neige de :

- Eviter tout dépassement inutile (les ornières formées par la neige rendent la manœuvre dangereuse). Attention, il est interdit de dépasser un véhicule de déneigement en action !
  - S'assurer d'avoir des pneus neiges et/ou des chaînes à neige. Attention au panneau qui nous oblige à mettre des chaînes à neige.
  - Adoptez une conduite souple en anticipant tout ralentissement pour éviter de dérapier.
  - S'assurer que notre véhicule est visible, si nécessaire allumer les feux de brouillard arrière et avant. Attention il arrive qu'une neige collante obstrue les feux et rend notre véhicule très peu visible des autres.
  - S'assurer de ne pas avoir de neige trop importante sur le toit du véhicule pour qu'elle ne tombe pas sur la chaussée et gêne un autre usager.
-

## **Le verglas :**

Le verglas se forme sur les **routes ombragées**, les ponts, à proximité des rivières et des endroits où il y a du **vent**.

Le risque principal sur le verglas est **la perte d'adhérence**, surtout dans les virages et les descentes...

## **Il convient en cas de verglas :**

- Ne pas freiner (risque de dérapage) ou accélérer (risque de patinage) trop fortement.
- Anticiper le plus possible sur les dangers éventuels pour éviter de ralentir trop tard.
- Agir avec le plus de douceur possible avec le volant pour éviter de sortir de la chaussée.
- Dégivrer toutes les surfaces vitrées du véhicule afin de s'assurer la meilleure visibilité possible.

Attention par temps de grand froid pensez bien à mettre du liquide anti gel dans le lave glace et le ballon du liquide de refroidissement.

---

## **En général :**

En cas d'intempéries il faut abaisser son allure en fonction de la visibilité et du **risque de perte d'adhérence**. N'oubliez pas d'allumer les feux de croisements et si nécessaire de brouillard avant et arrière afin de vous rendre visible des autres usagers.

Il nous faut **anticiper le plus possible**  
et être encore plus vigilant qu'à l'habitude.

# Je ne suis pas prioritaire:

## Une intersection avec un stop:

### Le panneau de pré-signalisation:

A hauteur de ce panneau je relâche l'accélérateur.



Mon regard se porte au loin pour **évaluer la distance** qui me reste à parcourir.

(Attention, si l'intersection n'est pas visible je n'hésite pas à anticiper sur mon freinage et la rétrogradation afin d'arriver à petite allure au marquage)

Je **contrôle mes rétroviseurs** avant de freiner.

Pendant le temps de freinage je rétrograde mes vitesses pour arriver en seconde à l'intersection.

### Le panneau à l'intersection:



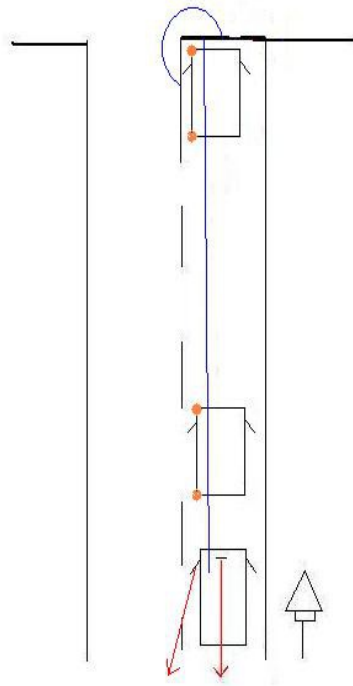
**L'arrêt est obligatoire.** Je regarde seulement le marquage au sol sur l'intersection pour **trouver mon placement.**

Je m'arrête en seconde et prend le temps de regarder à gauche et à droite.

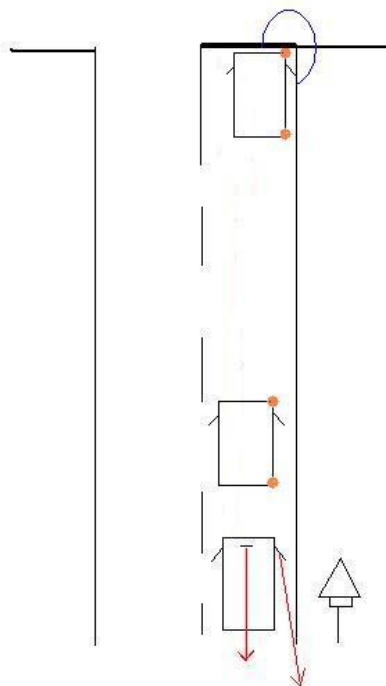
Attention **l'arrêt doit être absolu** ! (2 secondes au moins)

Je repasse la première et m'engage si il n'y a aucun véhicule.

***Tourner à gauche à un stop***



***Tourner à droite à un stop***



## Les règles de priorités sur un stop:

Image 1

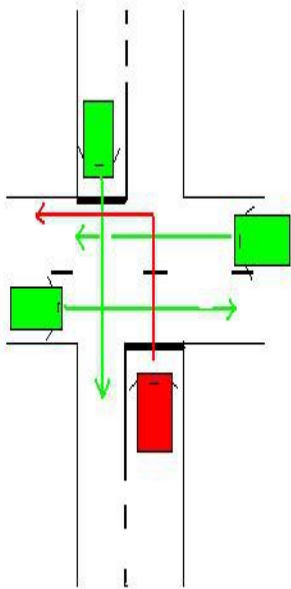


Image 2

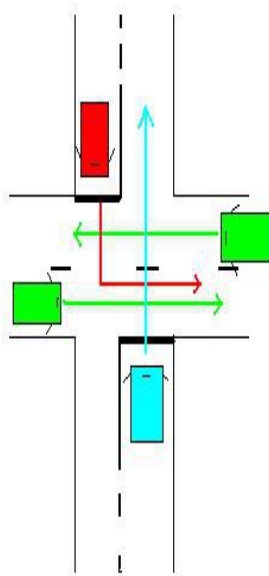
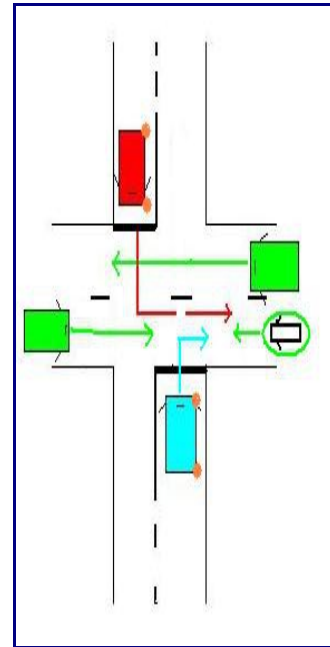


Image 3



### Image 1 : Je suis le véhicule rouge:

Je dois la priorité à droite et à gauche.

Je dois aussi la priorité au véhicule arrivant en face.

### Image 2 : Je suis le véhicule bleu:

Je dois la priorité à gauche et à droite.

Je suis prioritaire sur le véhicule rouge.

### Image 3 : Je suis le véhicule bleu:

Je dois la priorité à gauche et à droite (les véhicules qui dépassent)

Je suis prioritaire sur le véhicule rouge.

## Une intersection avec un cédez le passage:

### Le panneau de pré-signalisation:

A hauteur de ce panneau je relâche l'accélérateur.



Mon regard se porte au loin pour **évaluer la distance** qui me reste à parcourir.

(Attention, si l'intersection n'est pas visible je n'hésite pas à anticiper sur mon freinage et la rétrogradation afin d'arriver à petite allure au marquage)

Je **contrôle mes rétroviseurs** avant de freiner.

Pendant le temps de freinage je rétrograde mes vitesses pour arriver en seconde à l'intersection.

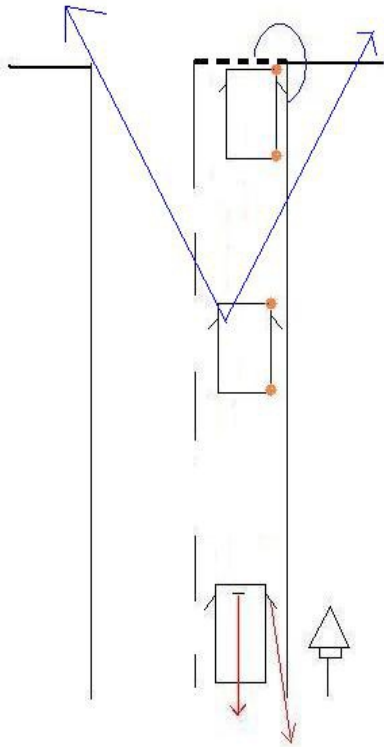
### Le panneau à l'intersection:



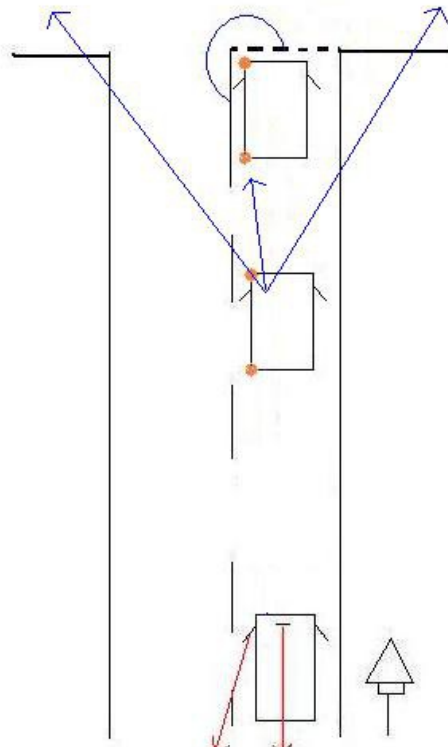
Je ne suis pas obligé de m'arrêter si aucun usagers n'arrive de droite ou de gauche.

**Attention au manque de visibilité!** Je n'hésite pas à m'arrêter si je suis pas certains de refuser la priorité à un véhicule...

**Tourner à droite à un  
cédez le passage.**



**Tourner à gauche à un  
cédez le passage.**



## Les règles de priorités sur un cédez le passage:

Image 1

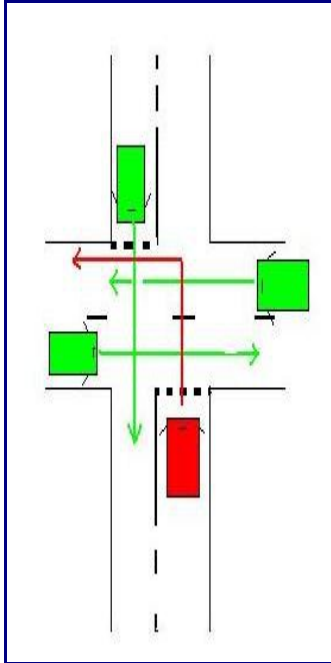


Image 2

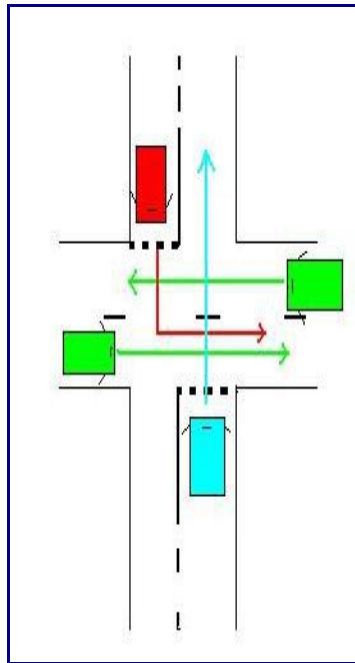
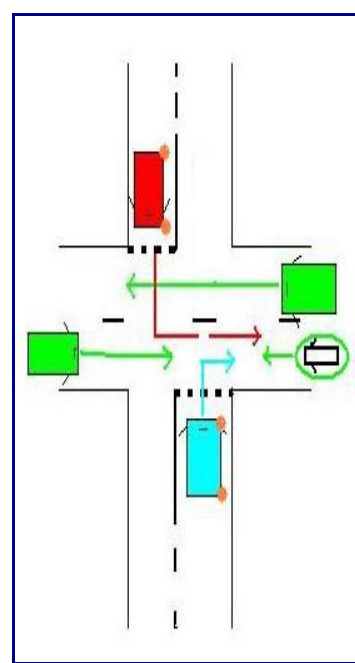


Image 3



### Image 1 : Je suis le véhicule rouge:

Je dois la priorité à droite et à gauche.

Je dois aussi la priorité au véhicule arrivant en face.

### Image 2 : Je suis le véhicule bleu:

Je dois la priorité à gauche et à droite.

Je suis prioritaire sur le véhicule rouge.

### Image 3 : Je suis le véhicule bleu:

Je dois la priorité à gauche et à droite (les véhicules qui dépassent)

Je suis prioritaire sur le véhicule rouge.

# Savoir démarrer et s'arrêter:

## Savoir démarrer :

### Démarrage en première vitesse et passage de la seconde.

**I :** Je me suis bien installé au poste de conduite et suis prêt à démarrer.

**II :** Je vérifie que mon levier de vitesse est au **point mort** et met le **moteur en marche** en finissant de tourner la clef. Dès que le moteur tourne je relâche la clef pour ne pas abîmer le démarreur.

**III :** Je **débraye à fond pied gauche** et enclenche la **première vitesse**, mon pied droit est sur le frein.

**IV :** J'enlève le frein à main et place mon **pied droit sur l'accélérateur**. Je commence à **relever en douceur la pédale d'embrayage** pied gauche.

**V :** Je fais attention de laisser mon **talon au sol en remontant l'embrayage**. Au point de patinage (dès que le véhicule commence à avancer) je retiens l'embrayage et peut **accélérer progressivement**. Je fini de remonter en douceur l'embrayage toujours en gardant le talon au sol.

**VI :** Je prend de l'élan en **accélérant un court moment** sur la première vitesse.

**VII :** Je **relâche l'accélérateur et débraye à fond** pied gauche pour enclencher la **seconde vitesse**.

**VIII :** Dès que j'ai mis la seconde j'**accompagne l'embrayage talon au sol**. A la fin de la remontée de l'embrayage **je reprend l'accélérateur** pied droit.

## **Savoir s'arrêter: Je suis en seconde et m'arrête.**

**I:** Pour m'arrêter je relâche l'accélérateur et positionne mon pied droit au dessus du frein et le pied gauche au dessus de la pédale d'embrayage. Mes talons doivent être au sol, la point des pieds au dessus du pédalier.

**II :** Je freine tout doucement au début pied droit et complète en douceur le freinage.

**III :** Je débraye à fond pied gauche juste avant de finir mon freinage.

**IV :** Je garde le pied gauche à fond sur la pédale d'embrayage et le pied droit sur le frein.

J'enclenche le point mort sur la boîte de vitesse.

**V:** Je peux remonter l'embrayage et enclenche mon frein à main. Je relâche la pédale de frein.

# les feux tricolore:

Un feu tricolore est annoncé par ce panneau:



Je dois **contrôler mes rétroviseurs et indiquer** si nécessaire mon changement de direction à hauteur de ce panneau.

J'essaie de voir au plus loin la couleur du feu:

- Si il est au rouge je commence à ralentir.
- Si il est au vert je ralentis aussi et m'apprête à m'arrêter au feu orange. (Je franchis le feu le pied droit au dessus du frein et passe à l'orange si cela provoque un freinage trop brutal)

## Attention:

- SI le feu ne marche pas ou si il est orange clignotant je dois prendre en compte le panneau accolé au feu.
- Si il n'y a pas de panneau accolé au feu alors je dois la priorité à droite.

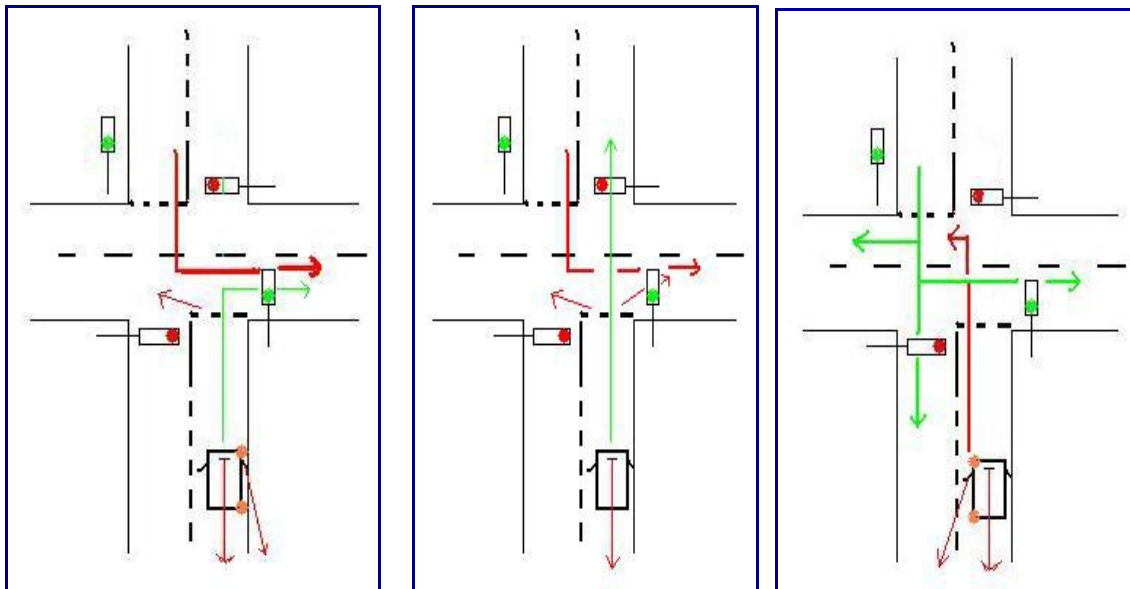
**Remarque:** Je suis toujours prioritaire sur un feu au vert si je vais tout droit, autant sur les **véhicules** que les **piétons** en attentes au feu.

---

## Les feux synchronisés: Un carrefour simple.

Les véhicules venant de la **gauche** et de la **droite** rencontrent un **feu rouge**.

Les véhicules arrivant **en face** de moi rencontrent un **feu vert**.



**Pour tourner à droite à un feu synchronisé:**

Je suis prioritaire sur les véhicules d'en face.

Je suis prioritaire sur la gauche car ils ont un feu rouge.

**Pour aller tout droit à un feu synchronisé:**

Je suis prioritaire sur les véhicules d'en face.

Je suis prioritaire sur la gauche et la droite car ils ont un feu rouge.

**Pour tourner à gauche à un feu synchronisé:**

Je ne suis pas prioritaire sur les véhicules d'en face !

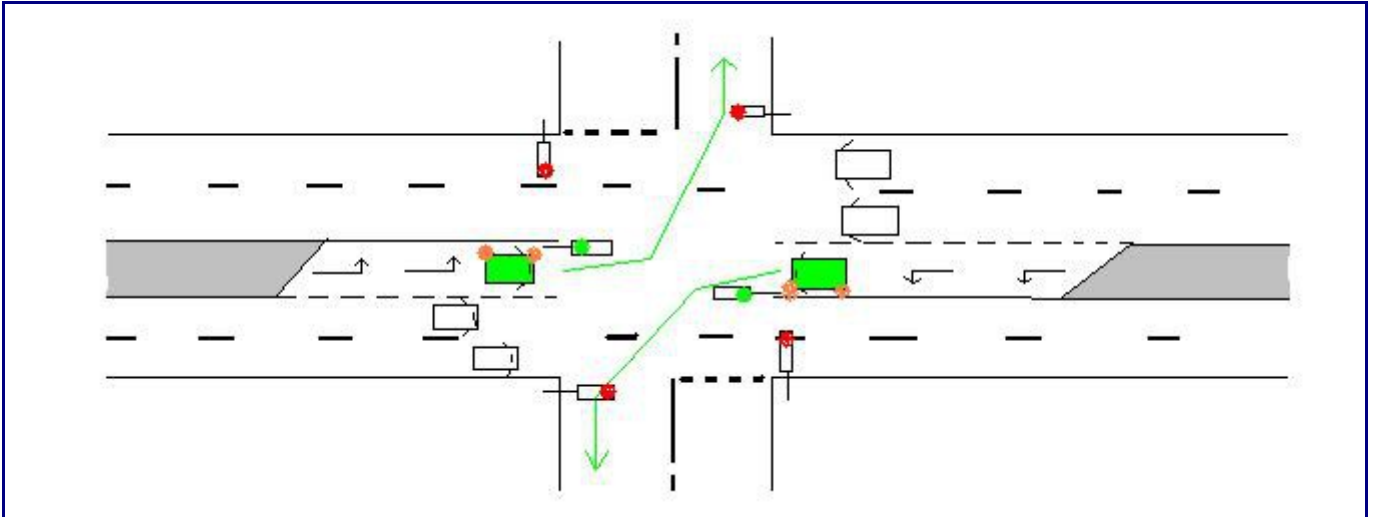
Je dois m'arrêter le long de la ligne axiale de la chaussée les roues droites en face de la voie que je veux abordée.

Je suis prioritaire sur la droite et la gauche car ils ont un feu rouge.

---

## Les feux désynchronisés:

Un carrefour comportant une voie de stockage.



**Si je suis dans une voie de stockage comportant un feu vert je peux m'engager sans avoir à laisser la priorité à gauche, à droite et en face.**

**Si une voie de stockage se trouve en face de la mienne je dois croiser à l'indonésienne dans le carrefour.**

**(Par devant...)**

# **Les infractions :**

## **Les contraventions de classe 4:**

**Non-respect du feu rouge Non-respect du stop**

**Non respect de la priorité**

**Circulation en sens interdit**

**Marche arrière ou demi-tour sur autoroute**

**Circulation de nuit ou par visibilité insuffisante sans éclairage**

- Amende forfaitaire en euros 135
- Retrait de permis Suspension 3 ans
- Perte de points 4

**Non respect des distances de sécurité**

**Dépassements dangereux**

**Franchissement d'une ligne continue**

**Circulation, en marche normale, sur la partie gauche d'une chaussée à double sens**

**Non respect des distances de sécurité dans un tunnel**

- Amende forfaitaire en euros 135
- Retrait de permis Suspension 3 ans
- Perte de points 3

**Accélération par conducteur sur le point d'être dépassé**

**Refus de serrer à droite par conducteur sur le point d'être dépassé**

**Circulation, arrêt ou stationnement sur bande centrale séparative sur autoroute**

- Amende forfaitaire en euros 135
- Retrait de permis Suspension 3 ans
- Perte de points 2

**Chevauchement d'une ligne continue**

- Amende forfaitaire en euros 135
- Retrait de permis Suspension 3 ans
- Perte de points 1

**Maintien des feux de route avec véhicule en face**

- Amende forfaitaire en euros 135
- Perte de points 1

**Transport interdit d'un enfant de moins de 10 ans en place avant.**

**Transport d'un enfant de moins de dix ans non retenu par un système homologué adapté à sa morphologie et à son poids ou une ceinture de sécurité**

**Usage intempestif des feux de brouillard.**

**Circulation avec un pneumatique détérioré**

**Mise en circulation d'un véhicule sans carte grise**

- Amende forfaitaire en euros 135
-

## **Les contraventions de classe 3:**

### **Plaque d'immatriculation non réglementaire ou illisible**

- Amende forfaitaire en euros 68 Maintenant 135
  - Divers Immobilisation possible du véhicule
- 

## **Les contaventions de classe 2:**

### **Usage d'un téléphone tenu en main par le conducteur d'un véhicule en circulation**

- Amende forfaitaire en euros 135
- Retrait de permis Non
- Perte de points 3
- 

### **Changement de direction sans avertir, sans clignotant**

#### **Circulation sur la bande d'arrêt d'urgence (BAU)**

- Amende forfaitaire en euros 35
- Retrait de permis Suspension 3 ans
- Perte de points 3

### **Non apposition du A pour les conducteurs titulaires depuis moins de trois ans du permis de conduire**

### **Défaut d'allumage du feu de croisement de jour pour les motos et les cyclomoteurs**

### **Arrêt ou stationnement gênant ou abusif**

### **Arrêt ou stationnement sans nécessité absolue sur BAU d'une autoroute**

### **Non présentation de l'attestation d'assurance ou non apposition du certificat d'assurance**

- Amende forfaitaire en euros 35
-

## Les contraventions de classe 1:

### Arrêt ou stationnement au-delà du temps réglementaire

- Amende forfaitaire en euros 11 (maintenant 17 euros)

### Non présentation des papiers obligatoires (permis de conduire, carte grise, assurance)

- Amende forfaitaire en euros 11
- Divers Les papiers doivent être présentés dans les 5 jours sinon amende de 4e classe (135 euros)

---

### Remarque :

Pour les contraventions, le retrait de points est, au plus, égal à la moitié du nombre maximal de points (grand excès de vitesse sans récidive). Dans le cas où **plusieurs infractions entraînant retrait** de points sont commises simultanément, les retraits de points se cumulent dans la limite des deux tiers du nombre maximal de points.

Soit **8 points maximum**. (art. L.223-2)

---

## **Les contraventions liées à la vitesse:**

### **Défaut de maîtrise de la vitesse**

- Amende forfaitaire en euros **135**
- 

### **Excès de vitesse de 1 à 19 km/h lorsque la vitesse maximale autorisée est supérieure à 50 km/h**

- Amende forfaitaire en euros **68**
- Perte de points **1**
- 

### **Excès de vitesse de 1 à 19 km/h lorsque la vitesse maximale autorisée est inférieure ou égale à 50 km/h**

- Amende forfaitaire en euros **135**
- Perte de points **1**
- 

### **Excès de vitesse de 20 à 29 km/h**

- Amende forfaitaire en euros **135**
- Perte de points **2**
- 

### **Excès de vitesse de 30 à 39 km/h**

- Amende forfaitaire en euros **135**
- Retrait de permis **Suspension 3 ans**
- Perte de points **3**
- 

### **Excès de vitesse de 40 à 49 km/h**

- Amende forfaitaire en euros **135**
- Retrait de permis **Suspension 3 ans**
- Perte de points **4**
- 

### **Excès de vitesse supérieur ou égal à 50 km/h**

- Amende forfaitaire en euros **1 500**
- Retrait de permis **Suspension 3 ans**
- Perte de points **6**

# Le code de la rue:

Le code de la rue s'applique en **agglomération**. Il permet un **partage de l'espace public** afin que les différents usagers puissent circuler avec fluidité et en sécurité.

Le principe premier du code de la rue est le fait que les **usagers les plus protégés** (camions, voitures...) fassent **attention** aux **usagers les plus vulnérables** (piétons, vélos...)

---

## La zone piétonne :

Zone où les **piétons** sont **prioritaires** sur tous les autres véhicules. (sauf les tramways)  
. Les véhicules doivent rouler au pas (**6 à 10 km/h**)



## La zone de rencontre :

La zone de rencontre est **ouverte** à tous les véhicules. Les piétons sont toujours **prioritaires** sur tous les autres véhicules. La limitation de vitesse est de **20 km/h**

On peut stationner seulement sur des aires de stationnement.



### **La zone 30 :**

Zone ou les **piétons ne sont pas prioritaires** s'il existe des passages piétons. Ils doivent aussi emprunter les trottoirs. Pour les vélos toute les zones 30 sont à double sens ; même en sens unique.

Le plus souvent la priorité à droite s'applique dans les zones 30.

### **Voie réservée aux piétons :**

Ce panneau indique le début d'une **voie réservée aux piétons**. Ces derniers sont tenus de les emprunter. Ces voies sont faites pour éviter aux piétons d'être sur ou proche de la chaussée.

Il est interdit de circuler, s'arrêter, stationner sur ces voies.



### Voie réservée aux vélos :

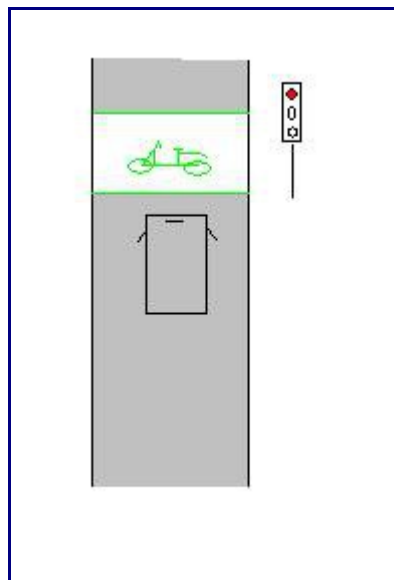
Les voies réservées aux vélos peuvent être des **bandes cyclables** (en bord de la chaussée) ou des **pistes cyclables** (en dehors de la chaussée). Les vélos sont tenus de les emprunter pour éviter de gêner la circulation. Attention on doit leur céder le passage si on tourne à droite et qu'ils sont engagés dans leur voie, sauf si à la fin de la voie ils ont un cédez le passage :

Il est interdit de circuler, s'arrêter, stationner sur ces voies.



### Le sas vélo :

Si un sas de sécurité pour vélos existe avant un feu je dois m'arrêter à hauteur de la première ligne. **Le sas vélo est réservé aux cyclistes** afin qu'ils puissent s'engager en sécurité au feu vert.



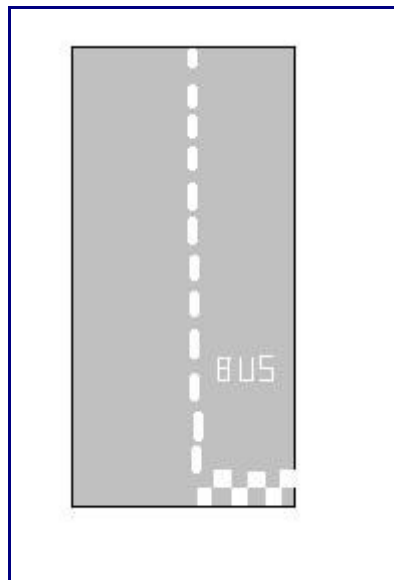
## Voie réservée aux bus :



Les bus ont des **voies réservées** en ville qui interdit aux autres usagers de les emprunter (sauf: )

Il est interdit de circuler, s'arrêter, stationner sur ces voies.

Les bus peuvent circuler à **contresens** dans un sens unique sur leur voie réservée.



### **Voie réservée au tramway :**

La voie réservée au tramway est annoncée par ce panneau, elle est exclusivement réservée !

Il est interdit de circuler, s'arrêter, stationner sur ces voies.

Un tramway a la priorité sur tous (piéton inclut). On peut le dépasser par la droite si la voie est sur la chaussée. Attention il est interdit de dépasser un tramway à l'arrêt si les piétons descendent de celui ci.



# Les panneaux d'interdictions:

Les panneaux d'interdictions sans panonceaux de distance sont de position.

Ils prennent effet immédiatement.

Ils interdisent aux usagers de la route de faire une action.

---

Ces panneaux interdisent l'accès :



vélos.



Cyclomoteurs.



motocyclettes



Voiture et motocyclettes.



Voitures, cyclomoteurs et motocyclette.



Aux **transport en commun.**



Aux **piétons.**



Aux véhicules de transport de **matières dangereuses.**



Aux véhicules de transport de matières **inflammables et/ou explosives.**



Aux véhicules de transport de matières pouvant **polluer les eaux.**



A **tout** les véhicules de **transport de marchandise**.  
(Camions, camionnettes, fourgonnettes...)



Aux véhicules de **plus de 2.5 mètres** de large.



Aux véhicules de **plus de 3.5 mètres** de haut.



Aux véhicules **de plus de 10 mètres** de long.



Aux véhicules tractant une **caravane** ou une **remorque** dont le poids total en charge ne dépasse pas 3.5 T



Aux véhicules **agricoles.**



Aux véhicules à **traction animale.**



Aux véhicules de **plus de 2.5 T sur un seul essieu.**



Aux véhicules de **plus de 5.5T**

---

## Autres interdictions :



Sens interdit dans les **deux sens** de circulation.  
Je ne dois pas m'engager sur cette route sauf si je suis à pied...



**Sens interdit** dans ce sens de circulation.  
je ne dois pas m'engager sur cette route.



Interdiction de réduire la **distance de sécurité** à moins de 70 mètres.  
**Attention**: Je dois laisser des distances importantes même à l'arrêt.



Interdiction d'utiliser **l'avertisseur sonore**.



Interdiction de tourner à **gauche** à la prochaine intersection.



Interdiction de tourner à **droite** à la prochaine intersection.



Interdiction de faire **demi tour** à la prochaine intersection.



Interdiction pour **tout les véhicules** d'effectuer un dépassement.

**Attention:** Je peux dépasser un deux roues.

(Un side car n'est pas considéré comme un deux roues...)



Interdiction pour tout les véhicules de **plus de 3.5 T** d'effectuer un dépassement.

**Attention:** Le dépassement des deux roues est autorisé.

(Un side car n'est pas considéré comme un deux roues...)



Je ne suis **pas prioritaire** sur les véhicules venant en sens inverse.

**Attention:** L'arrêt n'est pas obligatoire, je passe si personne n'arrive en face.

---

### **Panneaux de limitation de vitesse.**

**je dois être à la vitesse indiquée à hauteur du panneau.**

**Anticipez et regardez dans votre rétroviseur intérieur avant de ralentir...**



**Ces panneaux interdisent le stationnement et/ou l'arrêt:**



Interdiction de se **stationner** jusqu'à la prochaine intersection.



Interdiction de s'**arrêter** et **stationner** jusqu'à la prochaine intersection.



Interdiction de se **stationner du 1 au 15 du mois** du côté où est implanté le panneau.



Interdiction de se **stationner du 16 au 31 du mois** du côté où est implanté le panneau.

---

**Je dois m'apprêter à m'arrêter si je rencontre ces panneaux.**



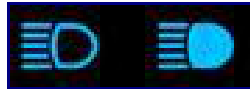
# L'usage des feux:

Les feux du véhicule nous servent à **voir** la chaussée et à **être vu** par les autres usagers.

Regardons les différentes utilisations des feux selon leurs utilités et la situation de conduite :

---

## Utilisation des feux la nuit sur route non éclairée :



### Feu de route.

L'usage des feux de route est **obligatoire** si la chaussée n'est pas éclairée (en ville ou en dehors des villes) et qu'**aucun autre usager n'est devant nous** (véhicules, vélos, piétons...)

Les feux de route nous permettent de voir sur une longue distance (100 mètres), leur intensité peut éblouir un usager venant de face.



### Feu de croisement.

Pour ne pas éblouir un usager que l'on suit ou que l'on croise il faut passer en feu de croisement :(distance 30 mètres)

- Si vous êtes vous-mêmes éblouis par un usager vous suivant il vous faut utiliser la position nuit du rétroviseur intérieur. Vous pouvez aussi faire un signe de la main pour l'avertir ou ralentir afin qu'il vous dépasse...
- Si un véhicule arrivant de face vous ébloui vous pouvez faire un bref appel de feu de route afin de l'avertir. Pour croiser un véhicule roulant en feu de route il vous fait ralentir tout en regardant le bord droit de la chaussée.
- Si je dépasse un véhicule la nuit sur route non éclairée je dois attendre que mon véhicule soit devant le véhicule dépasser pour allumer les feux de route. Le véhicule dépassé doit lui allumer dans le même temps ses feux de croisement.

## Utilisation des feux la nuit sur route éclairée :

- Si je circule en **agglomération** et que la route est **suffisamment éclairée** (éclairage continu qui me permet de voir distinctement la chaussée) je peux circuler en **feu de croisement ou de position seul**.



- Si je circule **hors agglomération** et que la route est **suffisamment éclairée** (éclairage continu qui me permet de voir distinctement la chaussée) je dois circuler en **feu de croisement uniquement** (les feux de position sont toujours interdits en circulation en dehors des villes).



---

## Utilisation des feux dans les tunnels :

- Si le tunnel est **éclairé et en agglomération** je peux circuler en feu de **position seul** ou en feu de **croisement**.
- Si le tunnel est hors agglomération je dois circuler en feu de **croisement**.
- Si je rencontre ces **panneaux** à l'entrée du tunnel alors je dois circuler en feu de **croisement**.



## Utilisation des feux en cas d'intempéries :

- **feu de croisement**

Si je circule sous la **pluie, la neige, le brouillard, à la tombée de la nuit** je dois allumer les **feux de croisement** afin de me rendre visible par les autres usagers.



- **feu de brouillard avant**

Si je circule sous la **neige, le brouillard ou la pluie** je dois allumer les **feux de croisement** je peux utiliser les feux de **brouillard avant**.



- **feu de brouillard arrière**

Si je circule dans le **brouillard ou sous la neige** je dois allumer les **feux de croisement**. Je peux aussi utiliser les **feux de brouillard arrière** pour être visible de plus loin.



---

## Utilisation des feux de jour par temps clair :

Si je circule de jours hors agglomération je peux utiliser les feux de **croisement** pour me rendre plus visible (surtout en début ou fin de journée).

Certains véhicules sont équipés de **feux de circulation diurne** qui s'allument dès que le véhicule est mis en marche (ils s'éteignent tout seul à l'allumage des feux de position ou croisement). Attention les **feux diurnes n'éclairent qu'à l'avant et ne sont pas suffisants en cas d'intempérie !**

---

## Utilisation des feux en stationnement :

- Si je stationne en ville dans un **emplacement prévu** à cet effet **je peux éteindre tous les feux**.
- Si je stationne en ville en dehors d'un emplacement délimité et que l'éclairage n'est pas suffisant je dois garder allumé les feux de **position ou les feux de stationnement**.
- Si je stationne en ville en dehors d'un emplacement délimité et que l'éclairage est suffisant **je peux éteindre tous les feux**.
- Si je stationne hors agglomération mon véhicule doit être sur l'accotement. Je peux éteindre tous les feux.

**Attention** en cas **d'arrêt** sur le bas côté je peux utiliser tous les feux (croisement, position) sauf les feux de routes !

---

## Les appels lumineux :

Les appels lumineux peuvent s'effectuer :

- Pour **prévenir de son approche** à un virage ou une intersection dangereuse la nuit. ( Allumage feu croisement/feu route).
  - Pour **prévenir d'un danger** sur la chaussée (appel de feu de route).
  - Pour **communiquer avec les autres usagers** (laisser passer lors d'un croisement difficile, remercier...)
-

# Vitesses et distances

## La vitesse :

### Maîtrise de la vitesse :

Le véhicule met une certaine distance pour s'arrêter. Cette distance doit être prise en compte pour adapter mon allure en fonction de la situation. Le calcul de la **distance d'arrêt** est assez simple :

Une vitesse excessive peut engendrer des conséquences graves !

30 Km/h	3 fois 3	soit 9 mètres.
50 km/h	5 fois 5	soit 25 mètres.
90 km/h	9 fois 9	soit 81 mètres.

### La vitesse doit donc être réduite :

- Lors du **croisement ou dépassement de piétons ou de cyclistes** isolés ou en groupe. Lors du croisement ou dépassement d'animaux.
- Lors du **dépassement de convois à l'arrêt**.
- Lors du **croisement du dépassement de véhicules de transport en commun** ou de véhicules affectés au transport d'enfants et faisant l'objet d'une signalisation spéciale, au moment de la descente et de la montée des voyageurs.
- Dans tous les cas où la route ne lui apparaît **pas entièrement dégagée, ou risque d'être glissante**.
- Lorsque les conditions de **visibilité sont insuffisantes** (temps de pluie et autres précipitations, brouillard...) ; **Pas plus de 50 km/h sur toutes les routes si la visibilité est inférieure à 50 m.**
- Dans les **virages**, les **descentes**.
- Dans les sections de **routes étroites** ou encombrées ou bordées d'habitations ; **(les hameaux)**
- A l'approche des **sommets de côtes** et des **intersections** où la visibilité n'est pas assurée.
- Lorsqu'il fait **usage de dispositifs d'éclairage** et en particulier de ses feux de croisement.

Toutefois Aucun conducteur ne doit gêner la marche normale des autres véhicules en circulant sans raison valable à une **vitesse anormalement réduite**.

**Autres :**

- **visibilité inférieure à 50 mètres**, les vitesses maximales sont abaissées à 50 km/h sur l'ensemble des réseaux routier et autoroutier.

- La vitesse des véhicules équipés **de pneumatiques comportant des crampons antidérapants** faisant saillie, est limitée à **90 km/h** sur toute les routes.
-

## Les distances:

### La distance d'arrêt:

La distance d'arrêt se compose en deux temps:

- La distance parcourue pendant le temps de réaction.
- La distance parcourue pendant le freinage.

Le calcul d'une distance d'arrêt est le suivant:

A 50 km/h: 5 fois 5 soit environ 25 mètres.

A 90 km/h: 9 fois 9 soit environ 80 mètres.

### La distance parcourue pendant le temps de réaction:

Il nous faut comprendre que le conducteur a un temps de réaction qui est d'environ 1 seconde. Par exemple si je vois les feux stop du véhicule devant moi s'allumer il me faudra 1 seconde pour que moi même je commence à freiner.

Pendant cette seconde mon véhicule continue à la même allure, d'où la nécessité d'être le plus attentif possible afin de réagir au plus vite!

Je peux par un calcul simple savoir quelle distance je parcours pendant cette seconde :

30 km/h	3 fois 3	soit 9 mètres.
50 km/h	5 fois 3	soit 15 mètres.
90 km/h	9 fois 3	soit 27 mètres.
130 km/h	13 fois 3	soit 39 mètres.

---

## Les distances de sécurité :

La distance de sécurité avec les autres véhicules doit nous permettre d'agir en sécurité.

Pour la distance de sécurité je dois me laisser le temps d'agir c'est pour cela que je dois respecter un intervalle d'au moins 2 secondes, soit :

30 Km/h	3 fois 3	soit 9 mètres.	Fois 2 = 18 mètres.
50 Km/h	5 fois 3	soit 15 mètres.	Fois 2 = 30 mètres.
90 Km/h	9 fois 3	soit 27 mètres.	Fois 2 = 54 mètres.
130 Km/h	13 fois 3	soit 39 mètres.	Fois 2 = 78 mètres.

Attention, si je suis fatigué, distrait, alcoolisé, drogué... le temps de réaction est augmenté !

Je dois donc tenir compte de mon état physique pour adapter mes distances de sécurité.

# les voies de stockage et d'insertion:

---

## Les voies de stockages:

Une voie de stockage a pour fonction de changer de direction **sans gêner la circulation** de l'axe routier que l'on quitte.

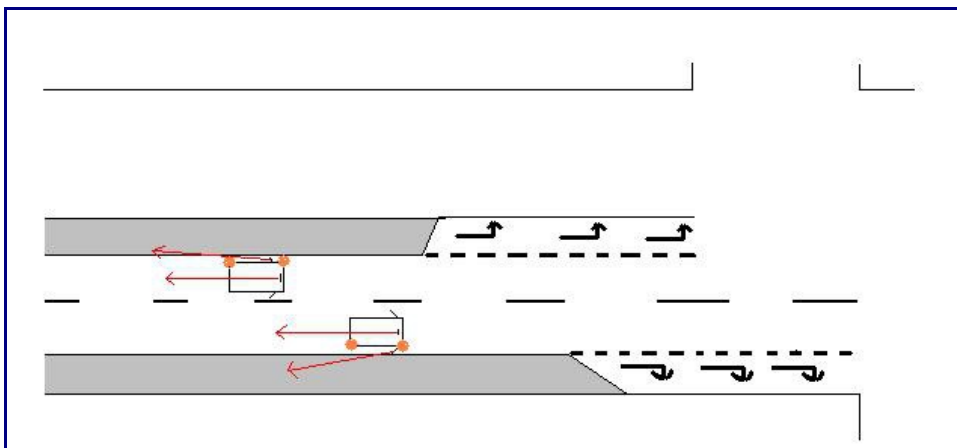
Elles peuvent se situer **à droite ou à gauche** de la voie de circulation.

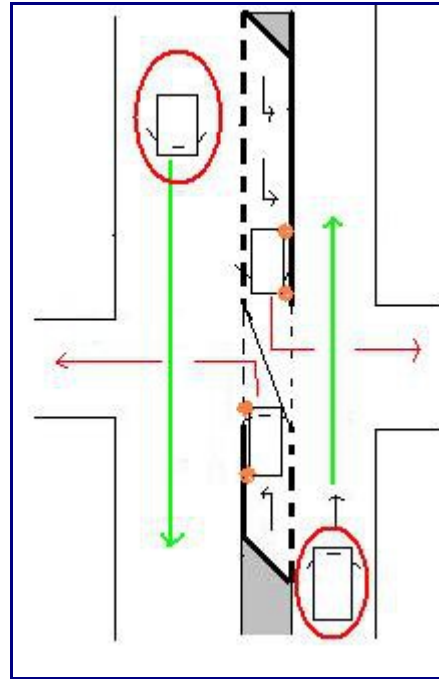
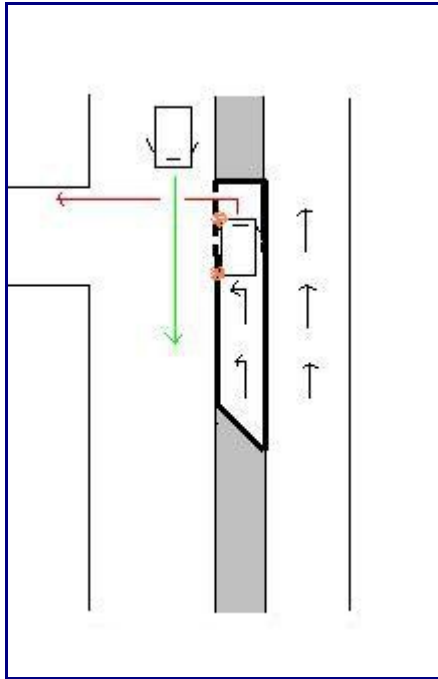
Les voies de stockages ne sont affectées qu'au **changement de direction** ! Je ne peux pas m'en servir pour dépasser un autre véhicule, même lent.

Je **dois contrôler mes rétroviseurs et indiquer mon changement de direction** avant de rentrer dans la voie de stockage.

Je **dois ralentir et éviter de freiner avant** d'être dans la voie de stockage.

Si je ne me suis pas **placé au début** de la voie de stockage je dois prendre la décision de continuer tout droit !





### Schéma de gauche:

Si je tourne à gauche dans une voie de stockage je dois laisser la priorité aux véhicules arrivant en face.

### Schéma de droite:

Si il y a une voie de sotckage en face de la mienne je dois croiser le véhicule à l'indonésienne (par devant)

Attention au manque de visibilité sur les véhicules arrivant sur la voie principale. Vous n'êtes pas prioritaire sur ces véhicules.

## Les voies d'insertions:

Une voie d'insertion a pour fonction de s'insérer dans la circulation de la voie principale sans gêner la circulation.

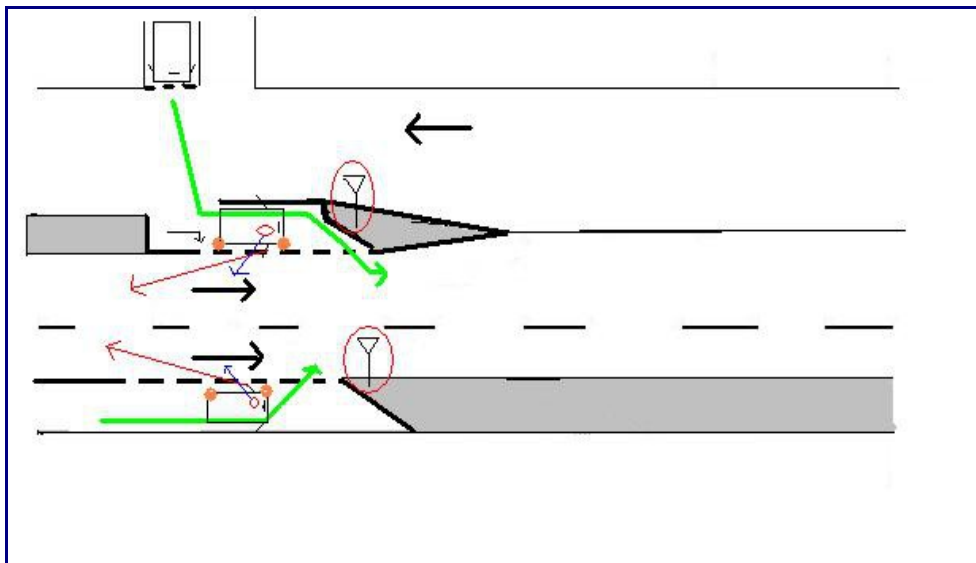
Elles peuvent se situer à **droite** ou à **gauche** de la voie de circulation.

Je dois **accélérer suffisamment** et en fonction du trafic pour m'insérer en toute sécurité.

Je dois **contrôler mes rétroviseurs et indiquer** sur la gauche ou la droite (en fonction de l'insertion).

**Attention:** J'effectue un **angle mort** afin de m'assurer qu'aucun usager ne se trouve à côté de mon véhicule.

**Je ne suis pas prioritaire:** Je dois m'arrêter à la fin de la voie d'insertion si je ne peux pas m'insérer en sécurité.



# Je suis prioritaire:

**Avoir la priorité à une intersection n'est pas un droit absolu !**

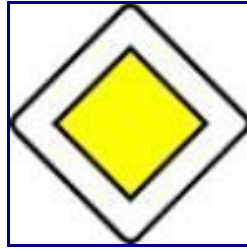
Je dois ralentir si la visibilité est insuffisante et si un véhicule attend de s'engager sur l'intersection.

Une intersection même en étant prioritaire est une zone de danger car les véhicules se croisent à des allures différentes.

Je dois aussi contrôler mon rétroviseur intérieur si je ralentis pour anticiper la force du freinage si quelqu'un me refuse la priorité.

---

## Panneau de route à caractère prioritaire:



Si je rencontre ce panneau je serai prioritaire à toutes les intersections que je vais aborder.

Ce panneau est normalement implanté tout les 5 kilomètres environ.

Je peux maintenir mon allure.

Si je ralentis en abord d'une intersection je dois ralentir et contrôler mon rétroviseur intérieur.

### Attention:

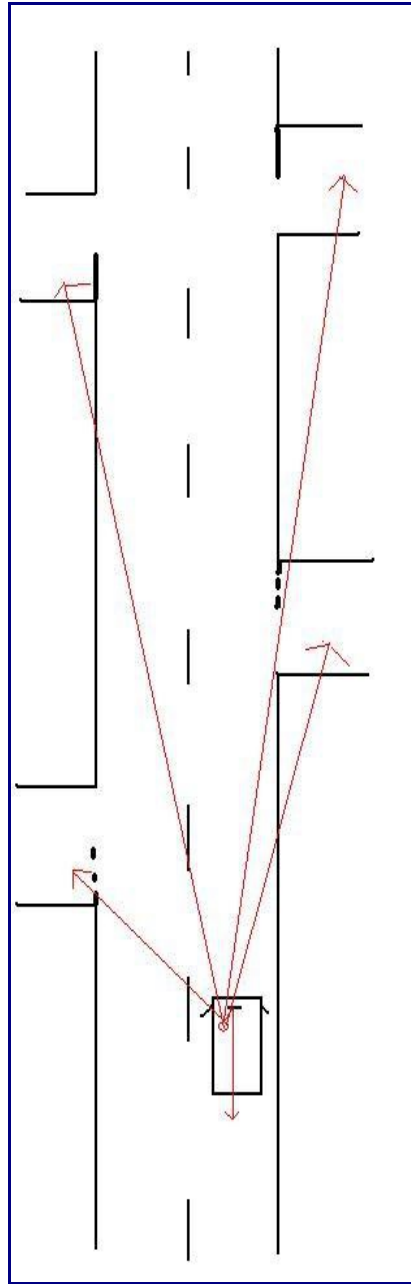
Si ce panneau est implanté sur le panneau d'entrée d'agglomération alors la route **ne devient pas prioritaire mais conserve son caractère prioritaire.**

Aux **intersections abordées** les autres usagers ont les panneaux suivants:



**Si je rencontre ce panneau ma route n'est plus prioritaire.**





Si je suis prioritaire je dois m'informer latéralement sur les intersections abordées pour m'assurer que l'on me laisse bien la priorité...

---

## Panneau de priorité ponctuelle:



Je serai prioritaire à la prochaine intersection.

A 50 mètres en agglomération.

A 150 mètres en agglomération.

Je dois ralentir et m'informer sur l'intersection pour m'assurer que l'on me laisse bien la priorité

(surtout si l'intersection n'est pas visible !)

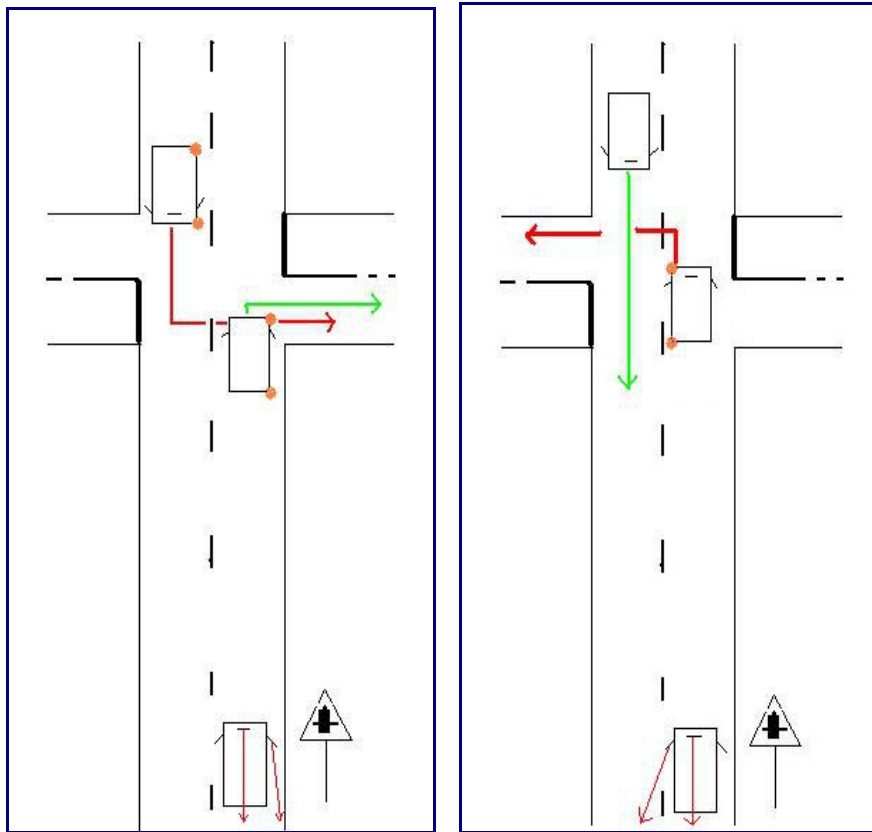
Je dois aussi contrôler mon rétroviseur intérieur pour anticiper sur la force de mon freinage si un usager me refuse la priorité.

Les autres usagers arrivant sur l'intersection abordées rencontreront ces **panneaux**:



## Savoir changer de direction sur les carrefours où l'on est prioritaire:

Les règles de priorités à respecter si l'on change de direction.



Si je tourne à droite je serais toujours prioritaire sur les véhicules arrivant de la gauche, de la droite et d'en face.

Je dois contrôler mon rétroviseur intérieur puis extérieur droit à hauteur du panneau.

J'actionne le clignotant à droite.

Je rétrograde mes vitesses en freinant et me place sur le bord droit de la voie.

Je ralentis et arrive à petite allure pour tourner. (En seconde)

Si je tourne à gauche je serais prioritaire sur les véhicules arrivant de la gauche et de la droite.

Je ne serais pas prioritaire sur les véhicules arrivant en face !

Je dois contrôler mon rétroviseur intérieur puis extérieur gauche à hauteur du panneau.

J'actionne le clignotant à gauche.

Je rétrograde mes vitesses en freinant et me place sur le long de la ligne axiale. (Si il n'y a pas de marquage au sol je me place au mieux pour ne pas gêner la circulation et n'être pas en contresens)

Je ralentis et arrive à petite allure pour tourner. (En seconde)

**Attention:** Si je dois m'arrêter pour laisser des véhicules arrivant en face je m'arrête le volant droit, les roues gauche le long de la ligne axiale.

# Savoir utiliser sa boîte de vitesse:

## Important:

- Le pied droit agit toujours en premier !!

Vous devez comprendre que votre pied droit agit soit sur l'accélérateur pour prendre de la vitesse, soit sur le frein pour perdre de la vitesse. Gardez **toujours votre talon droit au sol en face de la pédale de frein** et faites pivoter votre pied sur la pédale d'accélérateur. Vous pourrez ainsi toujours être prêts à agir sur l'accélérateur ou le frein !

J'agis ensuite avec le pied gauche pour adapter mes rapports de boîte de vitesse à l'allure de mon véhicule.

- La **manipulation de la boîte de vitesse** est essentielle pour bien passer ses rapports. Le placement de votre main sur le pommeau du levier comme indiqué sur les schémas suivants vous aidera à ne pas vous tromper.
- **Vos talons doivent toujours être au sol pour avoir une plus grande précision quand vous vous servez de vos pédales.**

Quand je **débraye** pied gauche je le fais rapidement et "à fond". Quand **j'embraye** pied gauche je dois accompagner l'embrayage en douceur (surtout à la fin).

- **Vos gestes doivent être souples, précis et automatisés !** La main gauche doit garder sa place sur le volant et assurer une bonne trajectoire. Pour cela exercez une pression avec votre paume de main sur le volant. Ne serrez pas le volant avec vos doigts ce qui vous crisperez et pourrait provoquer un geste brusque...

**Conseils:** Vous pouvez **vous entraîner chez vous**, moteur éteint, à manipuler le levier et les pédales pour bien automatiser vos gestes, cela vous permettra de gagner un temps précieux dans votre apprentissage !

## **Les étapes pour passer ses vitesses :**

### **Monter ses vitesses :**

#### **Point mort/ Arrêt:**

Le levier de vitesse est au milieu. Je me suis bien installé au poste de conduite et suis prêt à partir. Je met le moteur en marche en vérifiant que je suis bien au point mort.

Je place mon pied droit sur le frein et enlève le frein à main.

#### **Première vitesse:**

Je débraye à fond pied gauche toujours le pied droit sur le frein.

Je place ma main sur la droite du levier de vitesse et le pousse vers la gauche. Je le remonte ensuite vers le haut pour enclencher la première vitesse.

Je place mon pied droit sur l'accélérateur et appuie légèrement au début.

Je remonte l'embrayage jusqu'au point de patinage pied gauche en gardant le talon au sol.

Quand mon véhicule commence à avancer je complète l'accélération progressivement pied droit et fini d'accompagner la pédale d'embrayage tout doucement.

Je finis de remonter complètement l'embrayage et continue d'accélérer pour prendre un peu d'allure.

#### **Seconde vitesse:**

Dès que j'ai pris de l'allure je relâche l'accélérateur. Mon pied droit reste au dessus de la pédale prêt à agir pour de nouveau accélérer après le passage de la seconde vitesse.

Je débraye à fond pied gauche. Je place ma main sur la droite du levier de vitesse et exerce une pression sur la gauche. Je descend le levier vers le bas.

Dès que mon rapport est passé j'accompagne l'embrayage en douceur pied gauche talon au sol. A la fin de la remontée de la pédale le pied droit vient accélérer progressivement.

#### **Troisième vitesse:**

Dès que j'ai pris assez d'allure (au moins 30-40 km/h) je relâche l'accélérateur. Je laisse mon pied droit au dessus de la pédale prêt à agir quand mon rapport de vitesse sera passé.

Je débraye à fond pied gauche et place ma main en face du levier de vitesse.

Je pousse le levier vers le haut jusqu'au point mort et fini de le pousser en haut sur la troisième.

Dès que mon rapport est passé j'accompagne l'embrayage pied gauche en douceur talon au sol. A la fin de la remontée de l'embrayage mon pied droit vient accélérer progressivement.

### **Quatrième vitesse:**

Dès que j'ai pris suffisamment d'allure (au moins au dessus des 50 km/h- 70 km/h) je relâche l'accélérateur pied droit en le laissant au dessus de la pédale prêt à agir.

Je débraye à fond pied gauche et place ma main en face du levier. Je le tire vers le bas en point mort et fini de le tirer en quatrième.

Dès que le rapport est passé je remonte en douceur l'embrayage pied gauche en douceur avec le talon au sol. Quand l'embrayage est relevé je peux de nouveaux prendre l'accélération progressivement.

### **Cinquième vitesse:**

Je relâche l'accélérateur quand j'ai atteint les 80 km/h- 100 km/h.

Je débraye à fond pied gauche et place ma main sur la gauche du levier.

Je pousse le levier vers le haut en point mort. Je le pousse vers la droite et fini de le pousser vers le haut en continuant à exercer une pression sur la droite.

Dès que le rapport est passé je remonte l'embrayage en douceur pied droit talon au sol. A la fin de la remontée de la pédale d'embrayage je peux reprendre l'accélération en fonction de la vitesse prescrite (80- 110 ou 130 km/h)

---

## **Rétrograder ses vitesses :**

### **Quatrième vitesse:**

Je reprend le frein pied droit assez fortement au début (sans tout piler pour autant....)

Je débraye pied gauche à fond peu de temps après. Je place ma main en face du levier. Je le tire vers le bas en point mort et continue à le tirer en quatrième.

Tout en montant l'embrayage en douceur pied gauche talon au sol quand le rapport de vitesse est passé j'accompagne aussi la pédale de frein pour le soulager. Je peux maintenir le frein pour perdre encore de l'allure ou laisser mon pied droit au dessus pour continuer à ralentir.

### **Troisième vitesse:**

Je reprend le frein pied droit assez fortement au début.

Peu de temps après je débraye à fond pied gauche (en continuant à freiner).

Je place ma main en face du levier de vitesse et le pousse vers le haut en point mort. Je continue de le pousser en troisième vitesse.

Quand le rapport est passé j'accompagne en douceur l'embrayage pied gauche talon au sol. Je soulage en même temps le frein.

## **Seconde vitesse:**

Je reprend de nouveau le frein pied droit assez fortement au début. Je débraye à fond pied gauche et place ma main à droite du levier de vitesse.

Je le tire vers le bas en point mort. Je le pousse sur la gauche et fini de le pousser vers le bas.

Dès que mon rapport est passé j'accompagne l'embrayage pied gauche talon au sol. Je soulage en même temps la pression sur la pédale de frein pied droit.

Je me laisse avancer le pied droit toujours au dessus du frein et le pied gauche au dessus de l'embrayage.

Je freine en douceur en approche du point d'arrêt. Je complète progressivement le frein et débraye à fond pied gauche sur les 2-3 derniers mètres pour ne pas faire caler le moteur.

## **Point mort/ Arrêt:**

Je garde le pied droit sur le frein et le pied gauche à fond sur l'embrayage

Je place ma main en face du levier de vitesse et le pousse vers le haut en point mort.

Je relâche la pédale d'embrayage et tire le frein à main. Je peux aller relâcher la pédale de frein.

Je peux enlever ma ceinture !

# Les indications utiles.

---

Les panneaux d'indications utiles à la conduite sont de **positions**.

Ils sont implantés à l'endroit même de ce qu'ils indiquent.

Attention, ces panneaux sont plus important que ceux à fond blanc car ils nous permettent d'avoir des informations nécessaires à une bonne conduite.

---

## Panneaux d'indications relatifs aux arrêts et stationnements:



Parking **payant** à durée limitée.



Parking **gratuit à disque** et à durée limitée.



Parking **gratuit**.



Emplacement d'**arrêt de bus**.

**Attention:** L'arrêt et le stationnement sont interdits sur cet arrêt.

Je dois céder le passage en ville à un transport en commun sortant de son arrêt.



Arrêt **réservé aux taxis**.

**Attention:** Je ne peux pas m'arrêter ou stationner sur cet emplacement.



Stationnement **réglementé** dans l'agglomération pour les caravanes et auto-caravanes.

**Attention:** Je dois m'adresser à la mairie de la ville pour savoir où stationner.



L'arrêt est exceptionnellement **autorisé** sur le trottoir.

**Attention:** Sans ce panneau l'arrêt et le stationnement sont toujours interdits sur les trottoirs.

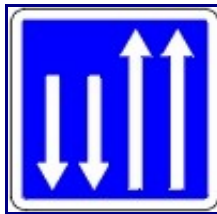
---

## Conditions particulières de circulation par voie sur la route suivie.

Les panneaux indiquent les conditions particulières de circulation telles que nombre de voies, sens de circulation par voie, indications concernant une ou plusieurs voies de la chaussée.



Fin de **créneau de dépassement**.



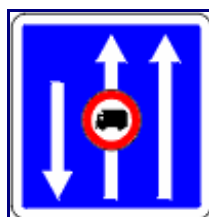
**Créneau de dépassement** dans les deux sens de circulation.



Double sens **cyclable**.



Voie en contresens réservée aux **bus**.



Créneau de dépassement ou la voie la plus à gauche est interdite aux **véhicules de plus de 3.5 T**.



Limitation de **vitesse**.



Voie de droite affectée à une **direction**.



Traversée d'un **passage à niveau**.

---

### **Panneaux d'indications que je rencontre au péage:**



**Télépéage.**

Si j'ai le boîtier dans mon véhicule je peux m'engager sur cette entrée. Le télépéage permet de ne pas prendre de ticket afin de gagner du temps (la barrière s'ouvre automatiquement)



Entrée du péage réservée aux **abonnés**.



Païement automatique par **monnaie**.



Païement auprès d'un **péagiste**.



Païement par **carte bancaire**.



Borne de retrait d'un **ticket de péage**.

---

## Autres panneaux d'indications utiles à la conduite:



### Entrée de l'autoroute:

**Attention:** Toute manoeuvre est interdite.

La limitation de vitesse est de 130 Km/h par beau temps.

110 Km/h sous la pluie et en permis probatoire.



### Fin de l'autoroute.

**Attention:** La chaussée devient à double sens de circulation.

La limitation de vitesse est de 90 Km/h

80 Km/h sous la pluie et en permis probatoire.



### Début d'une voie à accès réglementé.

**Attention:** Toute manoeuvre est interdite.

La limitation de vitesse est de 110 Km/h par beau temps

100 Km/h sous la pluie et en permis probatoire



**Fin d'une voie à accès réglementé.**

**Attention:** La chaussée devient à double sens de circulation.

La limitation de vitesse est de 90 Km/h  
80 Km/h sous la pluie et en permis probatoire.



**Voie verte.**

**Attention:** Il est interdit pour tout véhicule à moteur de s'engager sur cette voie.



**Fin de voie verte.**



**Voie conseillée pour les vélos.**

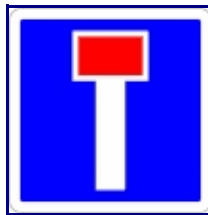


**Fin de voie conseillée pour les vélos.**



**Voie de détresse sur la droite.**

**Attention:** Une voie de détresse permet aux véhicules dont les freins sont défectueux de s'arrêter.  
Je ne dois pas m'arrêter ou stationner sur cette voie !



**Impasse:**

**Attention:** J'ai le droit de m'engager dans une impasse.



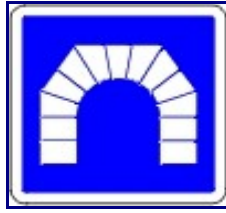
**Priorité** sur les véhicules venant en sens inverse.

**Attention:** La priorité n'est pas un droit absolu. Je dois ralentir et m'arrêter si un usager est déjà engagé sur le passage étroit.



**Sens unique.**

**Attention:** Ce panneau ne m'oblige pas à aller tout droit.  
Il est interdit de faire demi tour ou une marche arrière dans un sens unique.



**Entrée d'un tunnel.**

Je dois allumer mes feux de croisement avant de rentrer dans le tunnel.



**Fin du tunnel.**

Si les conditions le permettent je dois éteindre mes feux de croisement.



**Emplacement d'arrêt d'urgence.**

**Attention:** Je ne dois m'arrêter sur cet emplacement qu'en cas d'urgence.



**Passage protégé pour les piétons.**

**Attention:** Je dois ralentir à hauteur du panneau danger et m'informer à gauche et à droite qu'aucun piéton n'ait l'intention de s'engager sur la chaussée.



Signalisation de **tête d'îlot**.

**Attention:** Je dois contourner par la droite.



**Ralentisseur.**

**Attention:** Je dois ralentir à hauteur du panneau danger pour franchir le ralentisseur à petite allure.



**Traversée de tramway.**

**Attention:** Un tramway est toujours prioritaire. Je dois m'arrêter si le feu rouge clignotant est allumé.



**Début de zone piétonne:**

**Attention:** Les piétons sont prioritaires dans cette zone.  
je dois rouler au pas (10 Km/h maximum)



**Fin de zone piétonne.**

Je peux de nouveau circuler à 50 Km/ maximum.



**Début d'une zone de rencontre.**

**Attention:** Les piétons sont prioritaires dans cette zone.  
je dois rouler à 20 Km/h maximum.



**Fin d'une zone de rencontre.**

Je peux de nouveau circuler à 50 Km/ maximum.

# Savoir utiliser ses rétroviseurs:

## L'utilisation du rétroviseur intérieur:

Si je franchis une intersection je dois regarder mon rétroviseur intérieur avant de ralentir afin de doser mon freinage si quelqu'un me suit de trop près.

Si je dois ralentir ou freiner pour un obstacle sur la chaussée je dois regarder mon rétroviseur intérieur afin de doser mon freinage.



Si je rencontre un panneau de danger



Si je rencontre une limitation de vitesse.



Si je rencontre une intersection et que je vais tout droit.

Si je reprend l'accélérateur en abordant une nouvelle voie, en sortie d'agglomération, après un virage... je dois aussi regarder mon rétroviseur intérieur.

Je dois accélérer fortement si je vois un autre usager arriver à forte allure sur l'arrière sans qu'il ait l'intention de me dépasser afin de ne pas le gêner.

Je ne dois pas accélérer et maintenir mon allure si un autre usager arrivant à l'arrière a l'intention de me dépasser.

---

## **L'utilisation des rétroviseurs en cas de changements de directions:**

### **Le CIPA (Contrôle, Indication, Placement, Allure)**

Je dois contrôler mes rétroviseurs intérieur puis extérieur avant chaque **changement de direction**.

Je dois si possible respecter cet ordre:

- Je contrôle.
- J'indique.
- Je me place.
- J'adapte mon allure.
- 

### **Tourner à droite:**

A hauteur du panneau m'annonçant l'intersection je relâche l'accélérateur et effectue mes contrôles. Toujours le rétroviseur intérieur en premier et le rétroviseur extérieur droit par la suite.

Dès que j'ai contrôlé je met le **clignotant droit** et commence à prendre le frein.

Mon regard se porte sur le placement à droite.

Je ralentis progressivement en arrivant en seconde sur l'intersection et en me rapprochant du bord droit de la chaussée.

### **Tourner à gauche:**

A hauteur du panneau m'annonçant l'intersection je relâche l'accélérateur et effectue mes contrôles. Toujours le rétroviseur intérieur en premier et le rétroviseur extérieur gauche par la suite.

Dès que j'ai contrôlé je met le clignotant gauche et commence à prendre le frein.

Mon regard se porte sur le placement à gauche.

Je ralentis progressivement et arrive en seconde sur l'intersection en me rapprochant de la ligne médiane de la chaussée.

# Les indications diverses

---

**les panneaux d'indications diverses sont de positions.**

Ils sont placés à l'endroit même de ce qu'ils indiquent.

**Ces panneaux sont à fond blanc.**

A ne pas confondre avec les *panneaux à fond bleu* qui sont utiles à la conduite.

---



Aire de **jeux pour enfants**.



**Restaurant** (ouvert 7/7)



Débit de **boisson** (ouvert 7/7)

Je peux y trouver aussi de quoi manger.



Aire de **pique-nique**.



Station de **carburant**.

Je peux me ravitailler en **GPL**.



Station de **carburant**.

Je ne peux pas me ravitailler en GPL.

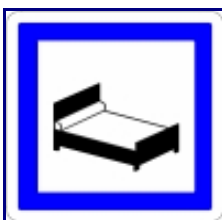


Station de **gonflage** de pneumatiques.

Gratuit et ouvert 7/7



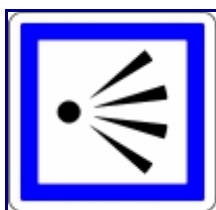
Poste de distributeur de **billets**.



**Hôtel.**



**Chambre d'hôte ou gîte.**



**Point de vue.**

Je peux admirer le paysage !



**Téléphone publique.**



Point d'**information** touristique.



**Auberge de jeunesse.**



Accessible aux **personnes à mobilité réduite.**



**Toilette publique.**



**Poste d'appel d'urgence.**

Je peux appeler les secours.



**Extincteur.**

Souvent présent dans les postes de secours.

Si je m'en sers je dois viser la base des flammes.



**Issue de secours** sur la droite.

Présent dans les tunnels.

Ces issues permettent d'échapper aux incendies en me préservant de la fumée et de la chaleur.



**Issue de secours** sur la gauche.

Présent dans les tunnels.

Ces issues permettent d'échapper aux incendies en me préservant de la fumée et de la chaleur.



**Fréquence de la radio trafic.**

Souvent présent sur les autoroutes ou les entrées de tunnels.

Si il y a un incident sur la route je me tiens informer de la situation grâce à cette radio.



**Poste de secours.**

Souvent présent dans les tunnels.

Je peux trouver une borne d'appel d'urgence et de quoi faire les premiers soins à des blessés éventuels.



Terrain de camping  
pour **caravanes et tentes.**



Terrain de camping  
pour **tentes.**



Terrain de camping  
pour **caravanes.**

---

## Panneaux d'indications diverses relatifs aux points de départ:



Téléphériques.



Randonnées pédestres.



Skis de fond.



Embarcadère pour voiture.



Embarcadère sur voie ferrée pour voiture.

---

## Autres panneaux:



Peut remplacer le panneau de poste de **carburant** en indiquant la marque.



**Station de vidange** pour caravanes et auto caravanes.



**Garage** ouvert 7/7



Tableau du **point d'information touristique**.

# Les panneaux directionnels:

Les panneaux nous indiquant une **direction**:

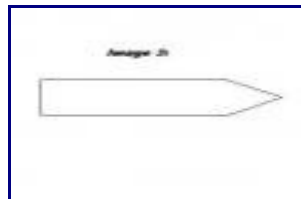
itinéraire **autoroutier**.



Itinéraire sur des **grands axes routiers** reliant des villes.



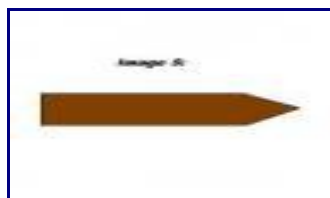
Itinéraire **secondaire** sur des petites routes.



Itinéraire **temporaire**, de **substitution** (S) permettant d'éviter une autoroute encombrée, **Bis** permettant d'emprunter des petites routes ou itinéraire dit touristique...



Itinéraire **touristique**.



**Cartouches** au dessus des panneaux de directions nous indiquant sur quel type de route nous circulons:

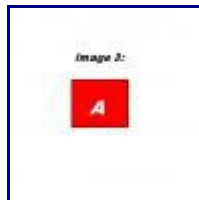
Réseau **Européen**.



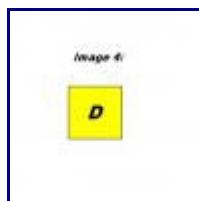
Route **nationale**.



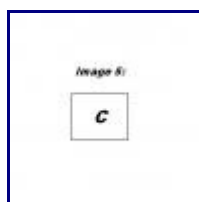
**Autoroute**.



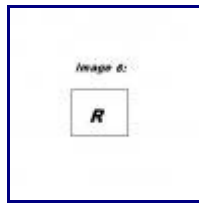
Route **départementale**.



Route **communale**.



### Route rurale.

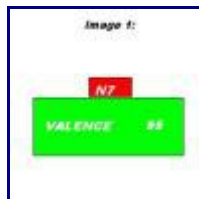


### Route forestière.

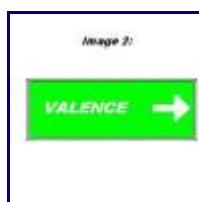


## Les directions routières:

Valence se trouve à une distance de **55 km**. Je dois suivre la **nationale 7**.



je dois tourner à droite à la **prochaine intersection** pour suivre Valence.



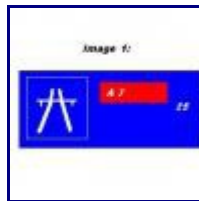
Je dois tourner à droite à l'intersection **avant** le panneau pour suivre Valence.



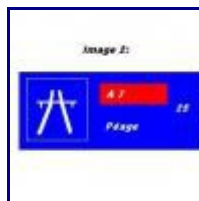
## Les directions sur autoroute:

### Les panneaux nous signalant l'entrée de l'autoroute

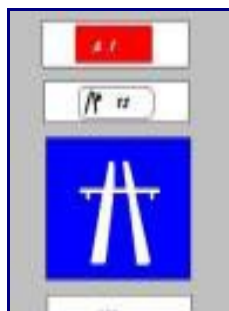
Panneau de pré signalisation d'entrée d'autoroute. L'entrée de l'A7 se trouve à 25 km. Si il n'y a pas d'indication de péage alors l'autoroute est gratuite.



Panneau de pré signalisation d'entrée d'autoroute. L'entrée de l'A7 se trouve à 25 km. Si il y a une indication de péage alors l'autoroute est payante.



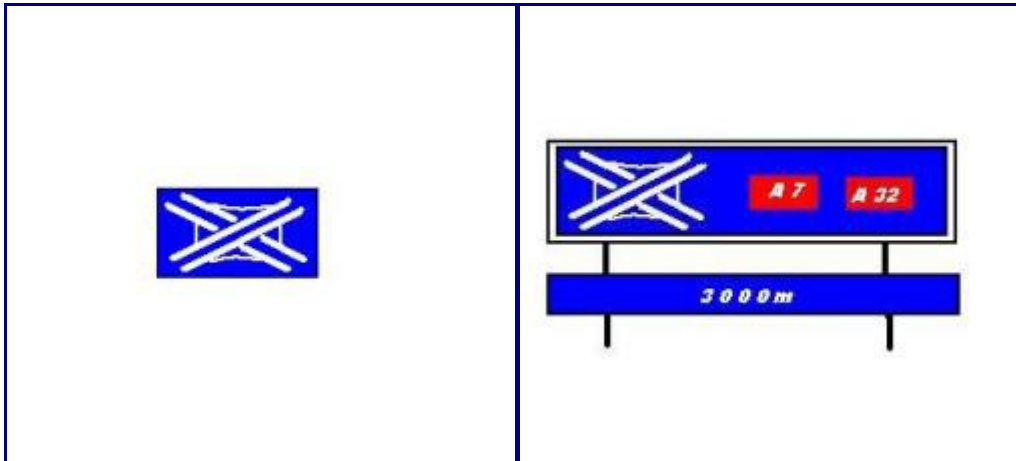
**Image3: Nouveau panneau de signalisation** d'entrée d'autoroute. Je dois prendre l'échangeur numéro 12 à 200 mètres pour accéder à l'autoroute A7.



Panneau d'entrée de l'autoroute. Je dois appliquer la réglementation concernant les vitesses et les interdictions propres à l'autoroute.



## Les panneaux de bifurcations d'autoroutes:

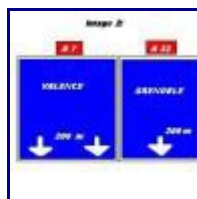


### Bifurcation par une voie affectée:

Je pourrai suivre la direction de Grenoble par l'autoroute à 2000 mètres.



Je dois me placer sur la voie la plus à droite pour suivre la direction de Grenoble. Si je veux continuer sur la direction de Valence je dois me placer sur la voie de gauche.



A ce panneau je dois être placé dans la voie affectée pour suivre la direction voulue.

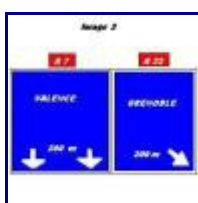


### Bifurcation par voie de décélération:

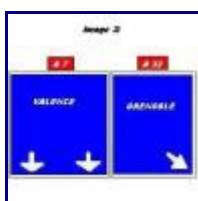
A 2000 mètres je pourrai suivre la direction de Valence ou Grenoble par l'autoroute.



Je dois être placé sur la voie la plus à droite pour emprunter la voie de décélération. Je pourrai en étant dans cette voie continuer sur la direction de Valence.



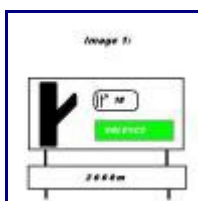
Si je prend la direction de Grenoble j'emprunte la voie de décélération dès son début en respectant les limitations de vitesses prescrites.



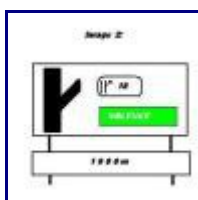
## Les panneaux de sortie d'autoroute:

### Sortie d'autoroute par une voie de décélération:

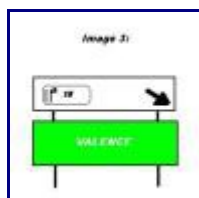
A 2000 mètres je pourrai suivre la direction de Valence en empruntant une voie de décélération.



La voie de droite me permet de suivre la direction de Valence ou continuer sur l'axe principal de circulation. Si je veux emprunter la voie de décélération je dois renoncer au dépassement.

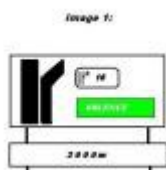


Si j'emprunte la voie de décélération je dois indiquer mon changement de direction le plus tôt possible et emprunter la voie de décélération dès son début.

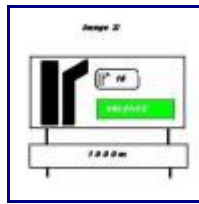


### Sortie d'autoroute par une voie affectée:

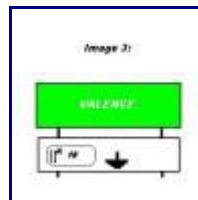
A 2000 mètres je pourrai suivre la direction de Valence en empruntant une voie réservée pour la sortie.



**La voie la plus à droite me permet de suivre la direction de Valence à 1000 mètres. Je dois me placer dans la voie de gauche si je ne veux pas prendre la sortie.**



**Ce panneau se trouve au dessus de la voie affectée à la sortie.  
Je dois respecter les limitations de vitesse**

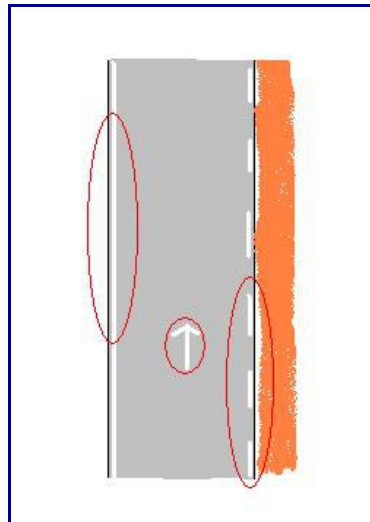


# Le marquage au sol.

Le marquage au sol permet au conducteur de se placer sur la chaussée.  
Il permet aussi de donner des indications, des interdictions et/ ou des obligations.

---

## Le marquage au sol axial:

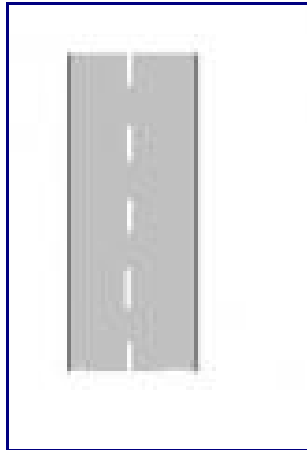


La ligne délimitant le **bord droit** de la chaussée est une **ligne de rive**.

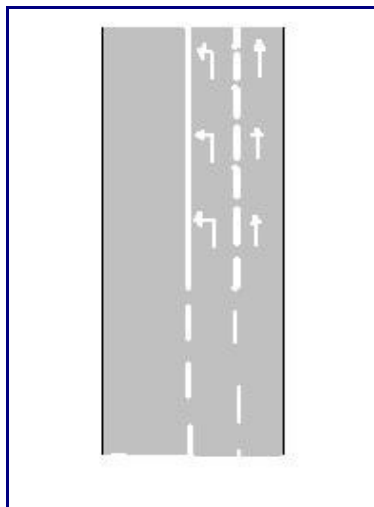
La ligne a une distance de **3 mètres** et un **intervalle de 3.5 mètres**.

**Je peux** franchir cette ligne de rive pour me **stationner** ou **m'arrêter** sur le bas côté.

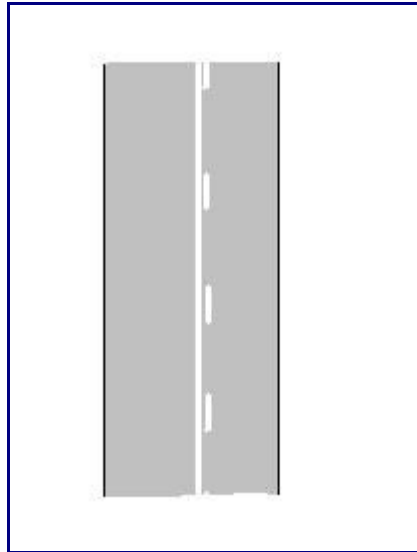
La **ligne de rive continue** sur la gauche de la voie confirme que nous circulons en **sens unique**.



La **ligne axiale discontinue** autorise le dépassement de tout les véhicules.  
Longueur de la ligne de 3 mètres et intervalle de 10 mètres.



**Flèches directionnelles** nous indiquant la **direction** dans laquelle nous pouvons aller.  
**Attention:** Je dois être placé avant la première flèche au sol. Je ne peux plus changer de direction si je ne suis pas bien placé à hauteur de la ligne continue...

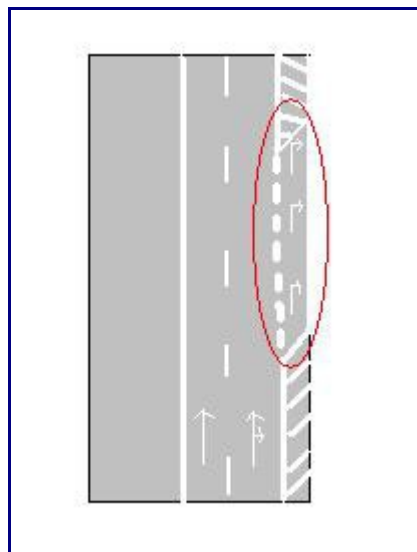


**Ligne mixte:**

**Double marquage continue et discontinue.**

**Je dois prendre en compte le marquage le plus proche de mon véhicule.**

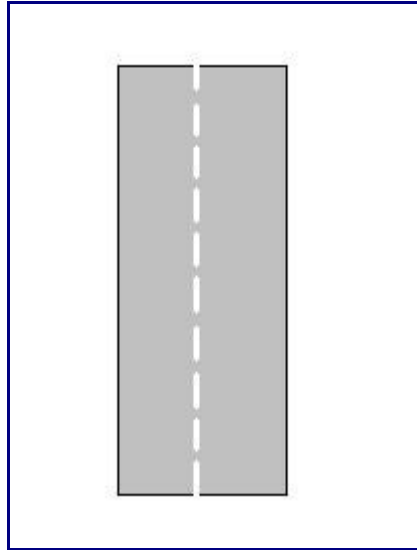
**Autorise le dépassement dans un sens de circulation en l'interdisant dans l'autre sens.**



**Voie de stockage:**

**Marquage large.**

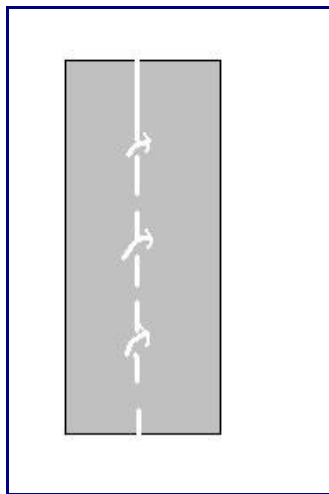
**Je dois prendre la voie de stockage dès son début.**



**Ligne de dissuasion:**

Marquage de longueur de 3 mètres et intervalle de 1.33 mètre.

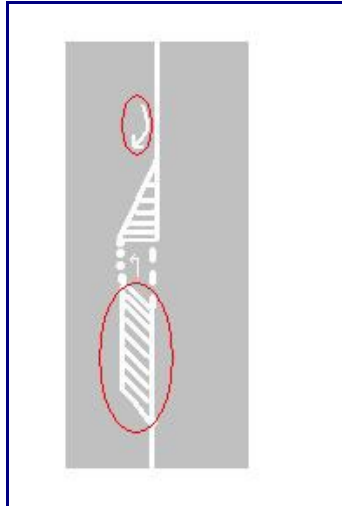
Remplace la ligne continue pour permettre le dépassement des véhicules lents.



**Ligne axiale d'avertissement.**

Ces flèches **annoncent une ligne continue** et interdisent le dépassement.





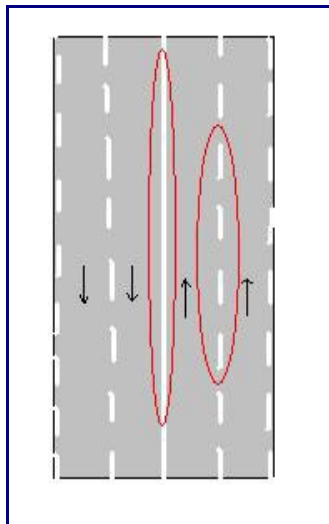
**Zébra blanc** sur la chaussée.

Il est **interdit** de circuler, s'arrêter ou stationner.

et

**Flèches de rabattements.**

Je dois renoncer au dépassement et me rabattre à sur la voie de droite avant la première flèche au sol.



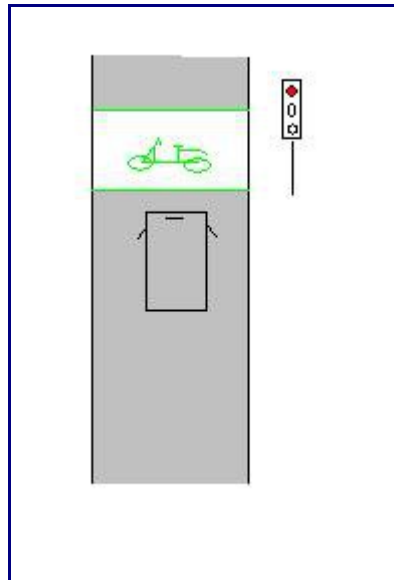
Une **double voie** dans notre sens de circulation séparée par

une **ligne continue** de la circulation inverse. Soit un **créneau de dépassement**.

Il est interdit de franchir une ligne continue pour dépasser ou changer de direction !

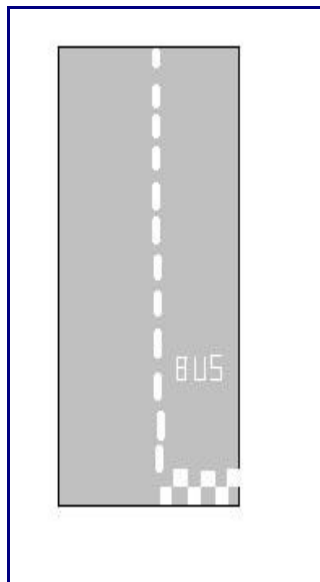


**le marquage au sol concernant  
les autres usagers:**



**Un sas vélo ou sas de sécurité avant un feu tricolore: Le marquage transversal de couleur vert.**

**Je dois m'arrêter si le feu est rouge à la première ligne du sas vélo afin de permettre aux cyclistes de l'emprunter.**



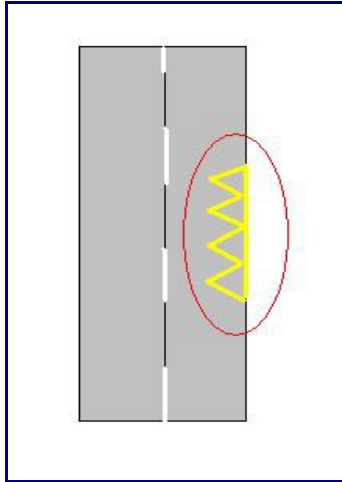
**Voie réservée aux bus.**

**Marquage au sol du mot BUS.**

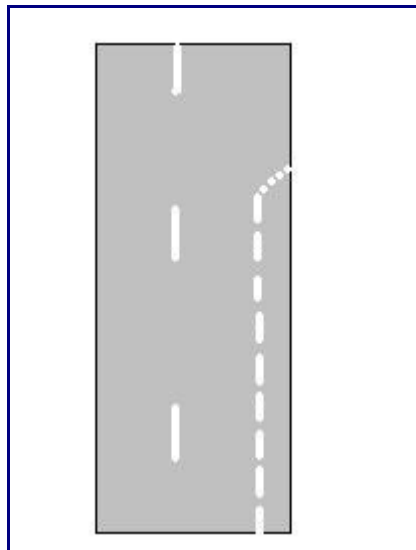
**Lignes blanches très larges. Il est interdit de circuler, s'arrêter ou stationner sur ces voies.**

**Damier couleur blanche en début de voie réservée.**





**Zébra de couleur jaune indiquant un arrêt réservé aux bus. Je ne dois pas m'arrêter ou stationner sur cet emplacement.**

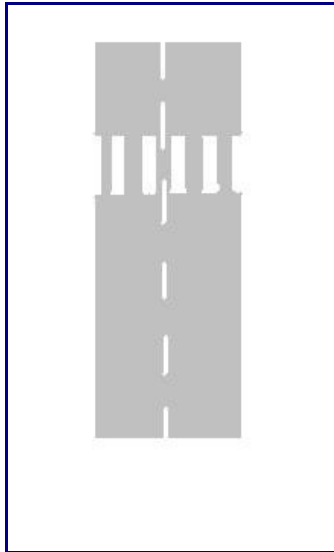


**Voie réservée aux vélos:**

**Marquage blanc très large.**

**Je ne peux pas m'arrêter, stationner ou circuler sur ces voies !**



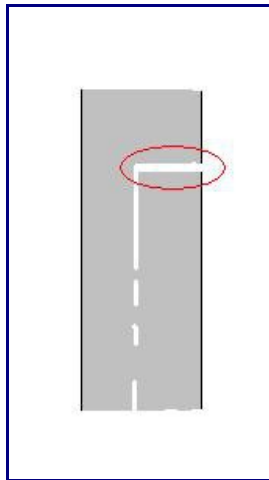


**Passage protégé pour piétons:** Marquage transversal épais et large. je dois céder le passage aux piétons désirant s'engager.

**Attention:** je suis prioritaire sur les piétons si je franchis un feu au vert.



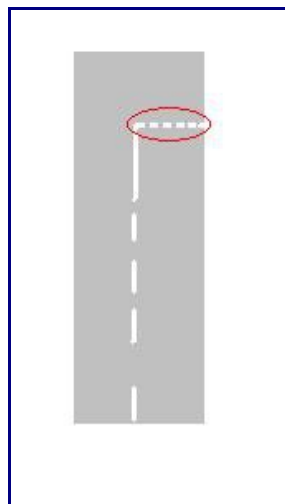
## Le marquage au sol transversal:



**Stop:**

**Marquage transversal continue et large délimitant un stop.**

Je dois **obligatoirement** marqué l'arrêt au marquage.

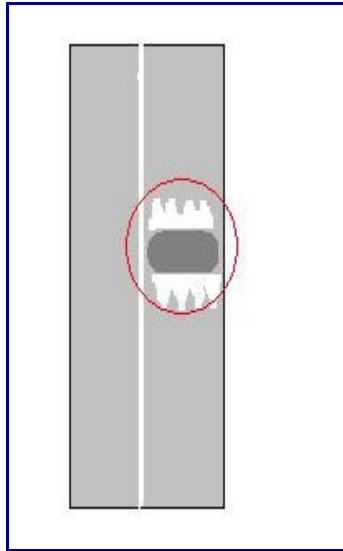


**Cédez le passage:**

**Marquage transversal en pointillé large**

je dois céder le passage aux usagers engagés sur la chaussée à droite et à gauche.



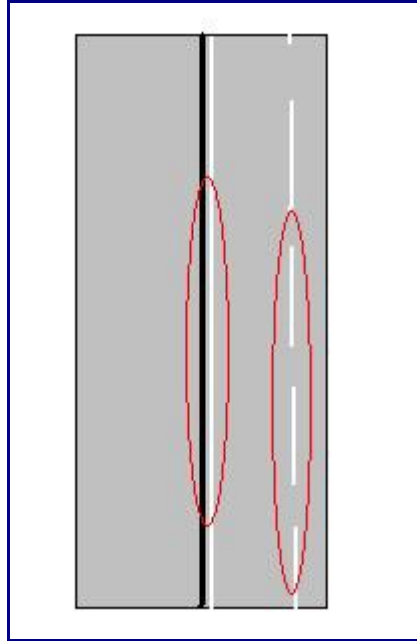


**Ralentisseur:**

**Marquage blanc triangulaire avant le ralentisseur.**

---

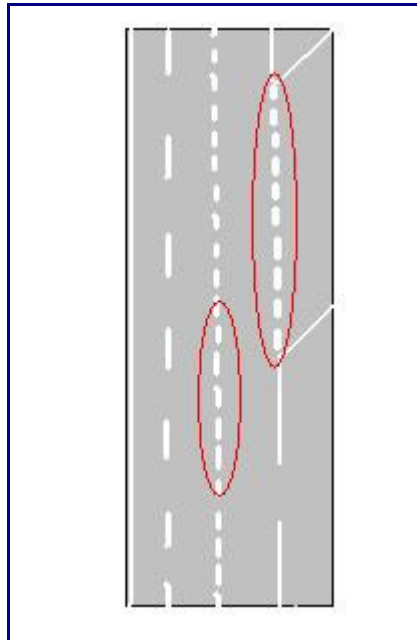
## Le marquage au sol sur autoroute:



Ligne de rive délimitant la **bande d'arrêt d'urgence**.

Je ne peux pas m'arrêter, stationner, circuler dans cette voie sauf en cas d'urgence.

**Ligne de rive sur la gauche continue** confirmant que nous sommes en sens unique.

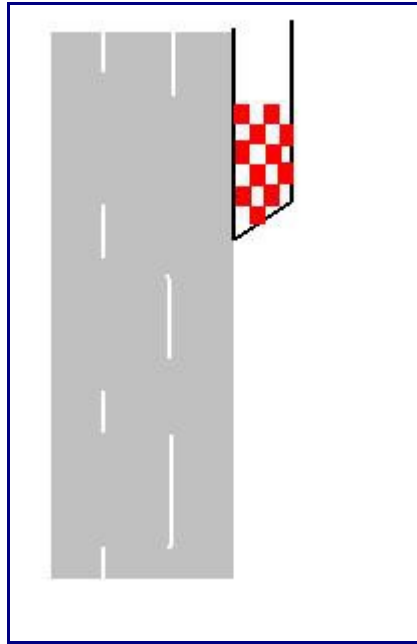


**Voie de décélération:**

Ligne discontinue large. Je dois ralentir dans cette voie.

**Ligne de dissuasion**

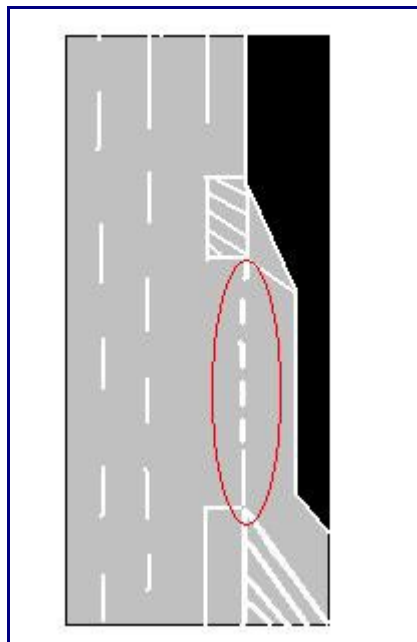
au niveau de la sortie qui interdit de se rabattre pour aller la prendre.



**Voie de détresse:**

**Damier couleur blanc et rouge.**

**Je dois emprunter cette voie en cas de défaillance du frein principal de mon véhicule.**

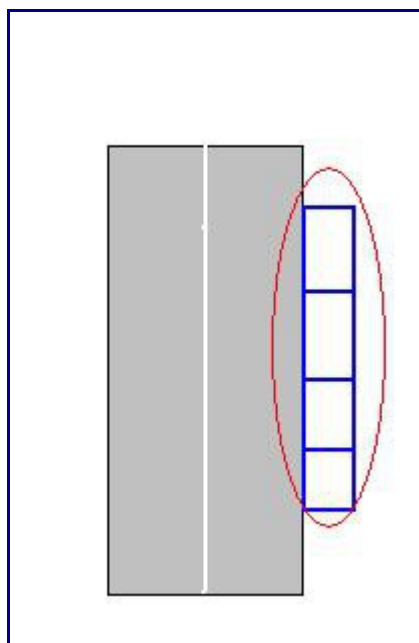


**Voie d'accélération:**

**Ligne discontinue large.**

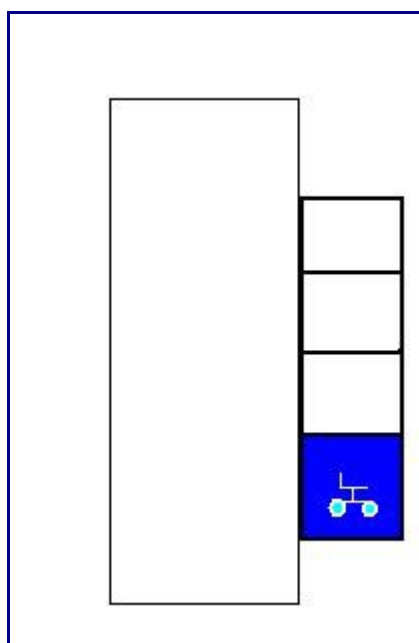
**Je dois céder le passage à la fin de cette voie.**

## Le marquage au sol concernant les stationnements:



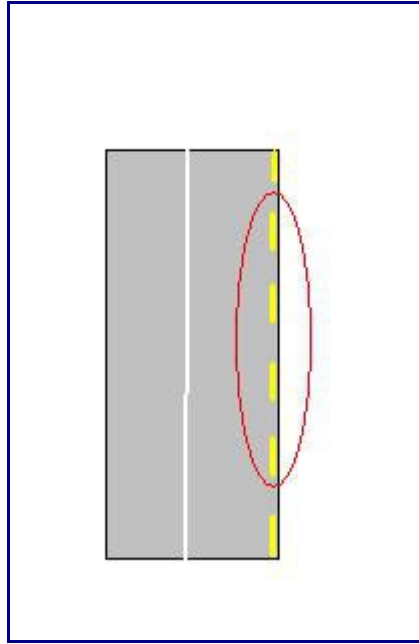
Place de stationnement **gratuit à durée limitée à disque.**

**Marquage de couleur bleu.**

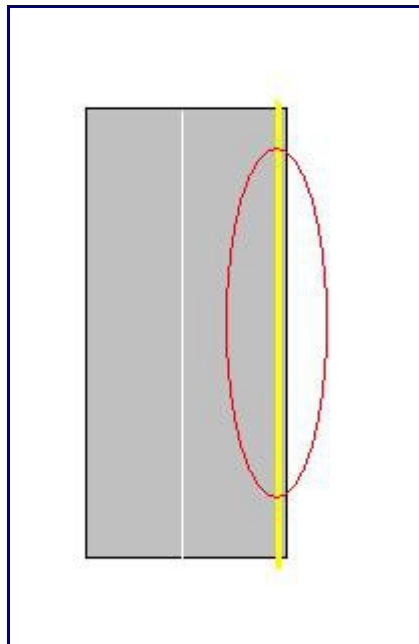


Place réservée au stationnement des **personnes à mobilité réduite.**

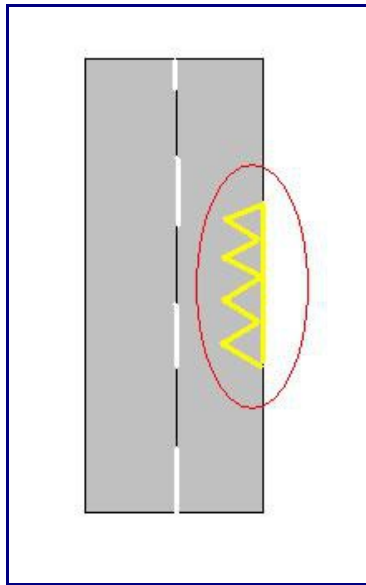
**Place de couleur bleu.**



**Ligne discontinue jaune le long du trottoir qui interdit le stationnement.**



**Ligne continue jaune le long du trottoir qui interdit l'arrêt et le stationnement.**



**Zébra de couleur jaune qui délimité un arrêt de bus.**

# La signalisation temporaire:

## La signalisation verticale temporaire:

La signalisation temporaire est à respecter avant la signalisation permanente !  
Les panneaux de dangers temporaire sont situés à 50 mètres en agglomération et à 150 mètres hors agglomération.



Accident sur la chaussée.



Risque de projection de gravillons.  
Je dois ralentir pour ne pas dérapier.



Risque de bouchons.

Je dois ralentir et m'informer dans mon rétroviseur intérieur.

Si nécessaire je dois actionner les feux de détresse.



Rétrécissement temporaire de la chaussée soit par la droite ou la gauche uniquement, soit des deux côtés.



Annonce d'un feu temporaire.



Annonce d'un cassis temporaire.



Présence d'un danger temporaire.



Annonce de travaux sur la chaussée.



La chaussée risque d'être **glissante** temporairement.



**Route barrée:**

Je peux m'engager dans la rue si il y a une indication de distance.

**Attention:** La route est barrée immédiatement si aucune indication de distance.



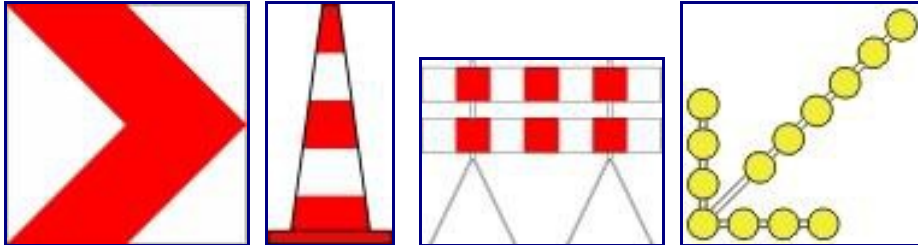
**Réduction** temporaire du nombre de voies.



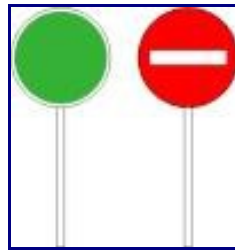
**Déviaton** temporaire concernant les véhicules de plus de 12T.

---

**Les balises temporaires:**  
**Présentes au niveau de travaux.**



Feu temporaire.



Piquets mobiles

# Les balises.

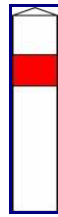
---

Les balises sur la chaussée servent à nous **informer et à nous guider.**

Elles peuvent être **permanente ou temporaire.**

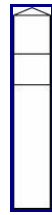
Les balises temporaires sont placées sur les zones de travaux.

---



Balise d'**intersection.**

Je dois ralentir afin de m'assurer d'être prioritaire ou que l'on me laisse la priorité.



Balise de **virage.**

Je dois ralentir afin de diminuer la force centrifuge.



Balise de **virage.**

Permet de baliser la route en montagne. Le haut rouge est plus visible dans la neige...



Balise "**délinéateur**".

Cette balise réfléchit la lumière permettant au conducteur de se guider.



Balise de **position d'obstacle**.

Se trouve devant l'obstacle. Je dois ralentir et m'écartier si possible de l'obstacle.



Balise dans les **virages**.

Le nombre de chevrons blanc permettent de prévoir la difficulté du virage.



Balise de **contournement**.

Je dois contourner par la droite le terre-plein sur la chaussée.



Balise de **musoir**.

Elle est placée devant un terre plein permettant de situer la divergence des voies.

---

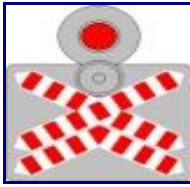
## Balises concernant les passages à niveau:



Annonce **une seule voie** ferrée sur le passage à niveau.

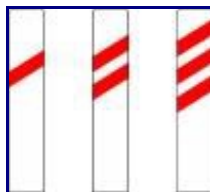


Annonce **au moins deux voies** ferrées sur le passage à niveau.



Annonce au moins deux voies ferrées sur le passage à niveau.

Si le **signal lumineux** est en marche je dois m'arrêter.



Balises d'annonce d'un **passage à niveau**.

Je ralentis à la première balise.

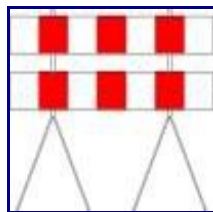
Chaque trait rouge sur la balise correspond à **50 mètres**.

---

## Balises concernant des travaux.



Balise de **rétrécissement** de la chaussée ou de **dévation temporaire**.

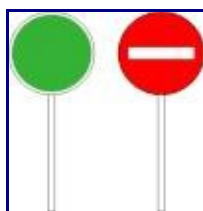


Balise délimitant des **travaux**.

L'accès est interdit.



Balise délimitant une **zone de travaux**.



Balise permettant de **régler la circulation** sur une zone de travaux.

Ces balises sont manuelles.

Je passe au vert et je m'arrête au rouge.